



De l'accueil à l'intégration: diagnostic, parcours et expériences

Actes du colloque du 14 octobre 2015

Carrefour d'Intercultures de Laval (CIL)

Centre de recherches en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC)

Sous la direction de

Rachad Antonius

Amany Fouad Salib

Juin 2015

Actes de colloque

Colloque sur l'immigration à Laval

De l'accueil à l'intégration : diagnostic, parcours et expériences

Dépôt à la Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 978-2-923773-25-4

Ce document est disponible au :

Carrefour d'Intercultures de Laval
1536, boul. Curé-Labelle - Local 226
Laval (Québec) H7V 2W2
Téléphone : 450 686-0554
Télécopieur : 450 686-2809
www.carrefourintercultures.com

Au :

Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté(CRIEC)
Département de sociologie, UQAM
C.P. 8888, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-3000, poste 3318
Télécopieur : (514) 987-4638
Courriel : criec@uqam.ca
www.criec.uqam.ca

Ainsi qu'au :

Service aux collectivités, UQAM
C.P. 8888, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-3177
www.sac.uqam.ca

Citer ce document :

Rachad Antonius et Amany Fouad Salib. 2015. De l'accueil à l'intégration: diagnostic, parcours et expériences. Actes du Colloque organisé par le Carrefour d'Intercultures de Laval et le Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, soutenu par Service aux collectivités de l'UQAM (Laval, 14 octobre 2015). Montréal, 79 pages.

Remerciements

Un grand nombre de personnes ont contribué au succès du colloque du 14 octobre à Laval, et à la possibilité d'en garder une trace à travers ces Actes que vous avez entre les mains.

Nos remerciements vont d'abord au Comité d'organisation du colloque : Denis Arvanitakis, alors directeur du CIL, Danae Savides, directrice générale, Carole Charvet, attachée à la direction, Malika Agnoug, intervenante psychosociale, Guertin Tremblay, professeur, Micheline Labelle, alors directrice de *la* CRIEC¹ et professeure à l'UQAM, Rachad Antonius, membre du CRIEC, et Victor Alexandre Reyes Bruneau, coordonnateur du CRIEC. L'appui logistique du CRIEC a permis de mener ce colloque rondement. Nous remercions aussi le Service aux collectivités de l'UQAM, et son agente de développement, Claire Vanier, qui a apporté un appui inestimable à la production de ces Actes. Enfin, le Cégep Montmorency nous a gentiment prêté ses locaux et ses équipements.

Le colloque a été possible grâce à la réponse enthousiaste reçue de la part des conférenciers et conférencières et des personnes ressources. Nos remerciements vont à (par ordre alphabétique) Kamel Béji, Linda Benedetto, Mylène Bigaouette, Nathalie Boucher, Carole Charvet, Pascual Delgado, Marlène Dessources, Leila Faraj, Micheline Labelle, Roxana Ovezea, Maria Elena Pinto, Marie-Claire Rufagari et Nayiri Tavlian. La transcription des discussions en atelier a été faite par Mélanie Beauregard, Walter-Olivier Rottmann-Aubé et Amany Fouad Salib.

La production des Actes a été dirigée par Rachad Antonius et Amany F. Salib qui en assuré la coordination, avec les conseils toujours à propos des deux autres membres du comité de suivi, Claire Vanier et Carole Charvet.

Merci enfin à toutes les participantes et tous les participants qui ont consacré une journée entière à cette réflexion, et qui ont enrichi les débats grâce à leurs réflexions et à leurs témoignages. Nous espérons que ces Actes contribueront à l'appropriation par un grand nombre de citoyen-nes, d'arrivée récente ou pas, des problématiques de l'accueil et de l'intégration de tous ceux et celles qui viennent enrichir notre société par leur présence.

R. A. et A. F. S.

¹La CRIEC, qui était une Chaire de recherche institutionnelle de l'UQAM sous la direction de Mme Micheline Labelle jusqu'à mai 2014, est devenue un Centre par la suite, le CRIEC.

Table des matières

Introduction.....	1
Rachad Antonius	
Résumé des faits saillants	3
Recommandations.....	6
Des suites possibles ?.....	7
Conférence d'ouverture : Qu'est-ce que l'intégration dans le contexte de la mondialisation?	9
Micheline Labelle	
Portrait statistique de l'immigration à Laval 1996-2011.....	21
Carole Charvet	
Intégration socio-professionnelle des personnes immigrantes : enjeux, portrait, difficultés, défis	28
Kamel Béji	
ATELIERS	35
1. Les impacts de la migration sur les dynamiques familiales.....	35
Compte-rendu des discussions.....	35
Mélanie Beauregard	
2. Femmes immigrantes : femmes vulnérables ?.....	41
Quels défis pour les femmes immigrantes sur le marché de l'emploi ?	41
Roxana Ovezea	
Réalités particulières des femmes immigrantes et comment ces réalités influencent leur intégration	44
Maria Elena Pinto	
Compte-rendu des discussions.....	46
Mélanie Beauregard	
3. La protection de la jeunesse et la clientèle immigrante.....	51
Compte-rendu des discussions.....	51
Walter-Olivier Rottmann-Aubé	
4. L'école lavalloise en transformation	53
L'expérience des parents immigrants avec l'école	53
Carole Charvet	
Compte-rendu des discussions.....	55
Amany Fouad Salib	
5. L'accessibilité des soins de santé et de services sociaux.....	63
Compte-rendu des discussions.....	63
Walter-Olivier Rottmann-Aubé	

6. Les nouveaux défis de la francisation	66
Les nouveaux défis de la francisation à Laval	66
Linda Benedetto, Nathalie Boucher, et Leila Faraj	
Compte-rendu des discussions	71
Amany Fouad Salib	
Liste des conférenciers, conférencières et personnes-ressources	78
Liste des organismes participants	79

Introduction

Rachad Antonius

Professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

Fondé en 1990, le Carrefour d'Intercultures de Laval (CIL) est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à accueillir les personnes immigrantes ou réfugiées nouvellement arrivées à Laval, à les aider dans leur démarche d'établissement, à les orienter et à les accompagner dans leur processus d'intégration à la société québécoise. Il veille également à sensibiliser la société d'accueil à la diversité culturelle. Le public qu'il vise inclut les réfugié-es² pris en charge par l'État, ainsi que les membres des minorités visibles et des communautés culturelles. Il travaille étroitement avec d'autres institutions de Laval, communautaires ou publiques.

Suite à des discussions et des consultations dans son milieu, le CIL a conclu qu'il serait pertinent de tenir une journée d'échanges et d'interactions entre les intervenant-es qui œuvrent dans les organismes lavallois de services de première ligne concernés par l'accueil et l'intégration, et ceux et celles qui reçoivent les services offerts. Il s'agissait de mieux comprendre comment se vit le « choc » de l'intégration à Laval du point de vue des personnes immigrantes et de celui des intervenant-es de première ligne, et de le partager avec l'ensemble de la communauté impliquée dans ce processus.

Bien qu'on retrouve une forte proportion de citoyens de Laval issus de vagues d'immigration anciennes (quelques décennies), le profil sociodémographique actuel de la ville inclut de plus en plus d'immigrants et réfugiés récents. Cette situation comporte ses propres difficultés, que le CIL voulait mettre en lumière afin que ses interventions et celles de ses partenaires soient plus adéquates. D'autant plus que Laval est un microcosme de la société québécoise actuelle. La situation vécue à Laval est aussi vécue dans d'autres villes, ce qui donnait une pertinence accrue au projet. Dans cet objectif, le CIL a contacté la Chaire de Recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM pour l'aider à organiser un colloque réunissant la communauté des personnes impliquées dans le processus d'accueil et d'intégration. Le colloque, ainsi que ces Actes, ont été le résultat de cette collaboration. Il s'est tenu le 14 octobre 2014 au Cégep Montmorency et a accueilli plus de 140 participant-es.

Pour faire le point sur les difficultés rencontrées par les nouveaux arrivants, nous avons mis six ateliers au cœur du programme de la journée, couvrant les principaux domaines d'interaction entre ces derniers et les institutions de la société d'accueil. Trois conférences plénières ont préparé les discussions, d'abord avec une réflexion sur la notion même d'intégration et ses différentes déclinaisons (Mme Micheline Labelle), ensuite avec un rappel des réalités sociodémographiques de l'immigration à Laval (Mme Carole Charvet) et enfin avec un tour d'horizon des questions d'intégration des immigrant-es au marché du travail (M. Kamel Béji). Bien que le colloque ait visé un public large, ce sont surtout des intervenants³ dans le domaine de l'accueil qui y ont participé. Étant eux-mêmes, pour la plupart, issus de l'immigration (récente ou plus

²Nous avons opté pour une neutralisation du langage du point de vue du genre, en incluant autant que possible des -e pour désigner la forme féminine des mots et des adjectifs. Nous avons évité cette pratique quand elle alourdissait trop les phrases.

³Par *intervenant-es*, nous désignons les personnes qui sont en contact direct avec les nouveaux arrivants. Les intervenant-es peuvent travailler pour des *institutions* (gouvernementales ou paragouvernementales) ou pour des *associations communautaires* qui, elles, font clairement partie de la société civile.

ancienne), nous avons pu avoir, ainsi, une double perspective : celle des intervenants surtout, mais des intervenants qui ont passé par les mêmes étapes que les personnes qu'ils et elles accueillent, et qui ont avec ces derniers un rapport empathique fondé sur une même expérience d'exil, d'émigration et d'immigration. Nous croyons avoir saisi, par cette approche, l'essentiel des problématiques que nous voulions cerner.

La journée a été riche en informations et en interactions. Les lecteurs et lectrices trouveront d'abord, dans les pages qui suivent, les communications des spécialistes qui ont été sollicités pour donner des conférences plénières. La première a été Mme Micheline Labelle, fondatrice de la CRIEC⁴, professeure émérite au département de sociologie de l'UQAM, et l'une des plus grandes spécialistes des questions d'immigration et de relations ethniques au Québec, qui a prononcé la conférence d'ouverture sur la notion d'intégration. La conférence de M. Kamel Béji, professeur agrégé au département des relations industrielles de l'Université Laval, a porté sur l'intégration des immigrant-es au marché de l'emploi. Et Mme Carole Charvet, démographe et membre du Carrefour d'Intercultures de Laval, a dressé un portrait statistique de l'immigration à Laval. Nous avons inclus, à la suite de ces communications, les présentations faites par les personnes-ressources dans les ateliers, suivies des comptes rendus des discussions qui ont suivi.

Dans cette introduction, je voudrais souligner un certain nombre de faits qui ressortent des discussions en atelier et les mettre en perspective.

Commençons par une mise en garde. Le colloque visait avant tout à identifier les obstacles à l'intégration que rencontrent les immigrants et immigrantes très récents (incluant les réfugié-es), tels que perçus par ces derniers et par les intervenant-es de première ligne. Les personnes qui viennent d'arriver vivent, dans les premières années, des problèmes d'intégration de façon plus aigüe que par la suite. Ce sont donc de ces obstacles qu'on a parlé le plus, ce qui explique en partie pourquoi l'image globale qui en ressort semble plutôt négative. Les aspects positifs de la situation des communautés immigrées, ainsi que les indicateurs d'intégration réussie, surtout à moyen terme et à long terme, n'ont pas été abordés parce que ce n'était pas le but principal de l'exercice. Mentionnons par exemple que ceux et celles qu'on appelle les « 2^e générations », soit les enfants d'immigrants qui ont été socialisés et scolarisés ici, se débrouillent beaucoup mieux que leurs parents, en dépit des obstacles et quelquefois du racisme. Il faut garder cela en perspective en lisant ce rapport.

Par ailleurs, le diagnostic qui suit n'est pas le résultat d'une enquête sociale rigoureuse. Il reflète les perceptions – largement partagées, en général – du milieu des intervenant-es et des organismes d'accueil à Laval. Sa valeur vient de ce qu'il reflète la situation telle que vécue par les intervenant-es de première ligne. C'est à ce titre qu'il est pertinent comme outil de réflexion sur la façon d'améliorer les facteurs d'intégration pour la population récemment immigrée à Laval.

Nous tenterons dans cette introduction de faire ressortir certaines tendances, que nous avons regroupées sous les rubriques suivantes :

- Le vécu des immigrant-es
- Les stratégies d'adaptation et de « survie » sociale
- Les rapports entre les institutions et immigrant-es
- Les recommandations

⁴La Chaire est devenue depuis un Centre portant le même nom : le CRIEC.

À travers ces rubriques, nous pouvons identifier trois types d'obstacles à l'intégration qui ont été mentionnés par les participant-es.

Un premier type d'obstacles concerne les services inadéquats, c'est-à-dire qui ne tiennent pas compte des besoins réels des migrant-es, ou alors qui ne tiennent pas compte des contraintes qui empêchent ces derniers de bénéficier des mesures mises en place à leur intention. Ici, ce sont les institutions qui sont interpellées pour faire des diagnostics plus précis et pour inclure dans leur fonctionnement des mécanismes de correction. Un deuxième type d'obstacles relève de la communication. Ceci se produit quand les services adéquats existent mais que de nombreux bénéficiaires potentiels ne le savent pas. La communication entre les immigrant-es et la société d'accueil est bien sûr affectée par la méconnaissance de la langue, mais souvent aussi par des codes communicationnels différents qui ne sont pas toujours d'ordre verbal. En troisième lieu, il ne faut pas sous-estimer les difficultés inhérentes à l'immigration, qui nécessitent un temps d'adaptation et d'apprentissage et qu'aucune politique d'accueil ne peut résoudre instantanément. En ce sens, l'idée que toute difficulté est due à des politiques inadéquates ne tient pas la route. C'est dans le dialogue que les ajustements peuvent être faits de part et d'autre. Ici, l'optimisme est de mise...

Résumé des faits saillants

Voici donc les éléments qui nous semblent ressortir le plus. Certains sont connus, et la littérature académique les a déjà identifiés. Mais la vue d'ensemble que les discussions ont fait ressortir mérite d'être rappelée.

Le vécu des immigrant-es

Une partie importante des divers ateliers a été centrée sur les obstacles concrets que vivent les immigrants et immigrantes nouvellement arrivés. Une idée qui est revenue souvent dans les propos est celle de la diversité et la spécificité des situations et des besoins. Une attention particulière a été apportée à la situation des femmes. Les points suivants ont été soulignés. Il s'agit d'une population nettement défavorisée, concentrée dans des secteurs d'emploi limités, généralement précaires et atypiques qui ne sont pas à la hauteur de leurs diplômes ou de leurs expériences professionnelles. Certaines d'entre elles doivent faire face à de longues listes d'attente dans les garderies subventionnées ainsi que pour s'inscrire aux cours de francisation. Le parrainage par le conjoint les rend quelquefois dépendantes financièrement et vulnérables. Un facteur qui affecte femmes et hommes est la méconnaissance de la culture du travail, ce qui les défavorise lors d'entrevues d'emploi. Ces difficultés peuvent entraîner une détresse morale et un stress psychologique qui affectent toute leur expérience migratoire. La solution de rester à la maison entraîne quant à elle un isolement social qui se combine avec les autres problèmes et qui les éloigne des organismes qui pourraient leur apporter un appui.

L'idée a été proposée que les critères d'immigration sont porteurs d'inégalités, car la grille de sélection est inadéquate : elle ne tient pas compte du fonctionnement réel du marché de l'emploi. En effet, la grille de sélection privilégie ceux et celles qui ont des diplômes universitaires, et qui parlent le français. Or, il arrive souvent que les diplômes ne soient pas reconnus, ou que l'expérience antérieure ne soit pas jugée comme étant pertinente. Cela est particulièrement vrai pour certains domaines d'expertise. De plus, les immigrant-es francophones découvrent vite qu'on leur demande aussi une connaissance de l'anglais. Ayant passé avec succès le filtre de la grille de sélection, ils et elles s'attendent à trouver rapidement un emploi, ce qui n'est pas le cas. Un ajustement est nécessaire, ici.

Les participants ont abordé le rôle de l'école dans l'intégration car elle constitue pour les familles le lieu de premier contact et de premier choc, surtout dans son fonctionnement quotidien. Le rôle des professeurs, le type et la quantité d'informations que reçoivent les parents, le fonctionnement des inscriptions, sont autant d'occasions d'incompréhension où les malentendus se multiplient. La communication est plus difficile quand les parents ne parlent pas français, ce qui donne aussi lieu, quelquefois, à des manifestations d'impatience ou d'intolérance de la part des professeurs. Or, la proportion des élèves allophones a beaucoup augmenté au cours des dernières années. En 2012- 2013, 55 % des élèves dans les écoles de Laval étaient issus d'immigration, un statut qui coïncide souvent (mais qui n'est pas identique) à celui d'allophone.

Pour les étudiant-es qui sont allophones, la méconnaissance du français a pour conséquence qu'ils et elles ne peuvent pas poursuivre leur scolarisation à partir du même point où ils étaient rendus dans leur pays d'origine. Ils ont donc l'impression que leur parcours scolaire est retardé par le système, ce qui leur cause d'énormes frustrations. Ceci affecte leur motivation, et se répercute négativement, quelquefois, dans leur réussite scolaire et dans leur intégration sociale. Les différences culturelles sont ici sources de conflits.

Une notion importante qui est ressortie des discussions est celle de *moments de vulnérabilité* que vivent les individus et les familles. En l'absence de réseau social d'appui, certains moments clés (naissance d'un enfant, deuil, etc.) viennent bousculer les fragiles équilibres qu'ont trouvés les familles durant les toutes premières années de l'immigration. C'est à ces moments qu'ils ont besoin d'appui spécifique et personnalisé.

Plusieurs intervenant-es ont fait remarquer que les immigrants récents avec qui ils sont en contact ont des attentes élevées quant à la rapidité de leur intégration. Les difficultés qu'ils et elles rencontrent sont souvent mises presque entièrement sur le dos de la société d'accueil.

Les stratégies d'adaptation et de « survie » sociale

Bien que la question des stratégies d'adaptation n'ait pas été discutée de façon explicite, plusieurs éléments de réflexion relatifs à ce thème ont émergé durant les discussions. Face aux difficultés rencontrées (non-reconnaissance des diplômes, accès difficile aux examens permettant d'être membres d'ordres professionnels, etc.), les immigrants nouvellement arrivés se voient souvent encouragés à adopter des stratégies d'adaptation qu'ils et elles n'avaient pas prévues. Le retour aux études collégiales ou universitaires demeure l'une des stratégies privilégiées pour pénétrer le marché de l'emploi, mais elle est très coûteuse en termes d'argent mais surtout de temps : l'intégration au marché du travail est alors retardée de plusieurs années. Dans le parcours de l'intégration professionnelle des femmes immigrantes, une alternance entre emploi précaire, chômage, et formation semble être fréquente. Mais la demande de cours de francisation à temps complet, par contre, est en baisse parce que les personnes immigrantes cherchent du travail et préfèrent se garder disponibles en suivant des cours du soir à temps partiel.

Une autre stratégie est celle de la participation accrue et visible des parents immigrants sur les conseils d'établissement. Ceci est nouveau, comparativement à ce qui se passait il y a une dizaine d'années.

Les rapports entre les institutions et immigrant-es

Une partie non négligeable des obstacles à l'intégration qui ont été relevés concernait les rapports entre les institutions diverses et les nouveaux immigrants. Des institutions comme les écoles se retrouvent à devoir gérer des difficultés d'intégration pour lesquelles elles ne sont pas outillées. Les malentendus de nature

culturelle se font particulièrement sentir dans le domaine de la protection de l'enfance. La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et les parents nouvellement arrivés ne parviennent pas toujours à s'entendre sur la démarcation entre les pratiques culturelles qui sont acceptables et celles qui ne le sont pas. Des cas ont été mentionnés où l'application stricte et rigoureuse de certaines lois régissant le comportement des parents à des immigrants qui venaient juste d'arriver, sans tenir compte de leur vécu et sans leur donner le temps de s'adapter, avait entraîné des drames familiaux irréparables. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le contrôle que les parents souhaitent exercer sur leurs enfants, surtout en ce qui a trait aux châtiments corporels. En conséquence, la DPJ a l'image d'une « enleveuse d'enfants » aux yeux de certains immigrants. Il y a un grand besoin de faire connaître les divers services offerts à Laval puisqu'il y a plusieurs alternatives à la DPJ lorsque des conflits éclatent entre parents et enfants.

Le manque de communication entre les intervenant-es et entre les ressources peut mener à un autre problème. Il n'est pas rare de trouver des cas où plusieurs intervenant différents (jusqu'à sept !) travaillent sur un même dossier sans communiquer entre eux. La nécessité que tous les organismes travaillent ensemble a donc été affirmée.

Des intervenantes ont remarqué que les institutions ont tendance à se méfier de certaines pratiques culturelles et du savoir-faire des femmes immigrantes surtout quand elles viennent de cultures dites traditionnelles, et que ceci donne lieu parfois à des comportements dévalorisants pour les femmes immigrantes.

Les problèmes de communication entre organismes communautaires et institutions publiques ou parapubliques ont été pointés du doigt. L'arrimage des forces et des compétences des différents acteurs formels et informels, c'est-à-dire des milieux communautaires, institutionnels et ministériels est nécessaire. En l'absence d'un tel arrimage, on se retrouve parfois dans des cercles vicieux administratifs. Par exemple, pour obtenir un logement acceptable, il est essentiel d'avoir un antécédent de crédit ainsi que des références, mais sans premier logement, on ne peut pas en avoir... Dans ce sens, un partenariat entre l'école, la famille et la communauté devient la clé du succès de l'intégration des familles. Les efforts du CIL, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et du Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI)⁵ pour organiser des ateliers et expliquer le système éducatif québécois ont été soulignés. Des outils éducatifs en plusieurs langues ont été préparés par la TCRI, et plusieurs organisations communautaires les utilisent (Voir : <http://tcric.qc.ca/volets-tcri/jeunes/publications-volet-jeunes/179-outil-d-information-et-d-animation-sur-le-systeme-scolaire-quebecois>).

Une recherche menée par le Collège Montmorency pour présenter l'expérience d'intégration de personnes immigrantes, et particulièrement leur parcours en francisation, a été présentée (Voir : www.parcours-integration.ca) et elle a suscité un intérêt certain.

En ce qui concerne l'emploi, les règles et les pratiques concernant les entrevues d'emploi et la gestion des carrières qui sont courantes au Québec ont un effet d'exclusion pour les immigrants et notamment pour les femmes immigrantes. L'effet de telles pratiques se voit dans les taux de chômage élevés qui affectent les populations récemment immigrées. Parallèlement, la perception négative de l'immigration chez certains

⁵Appelé, sous des gouvernements précédents, Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC).

membres de la société d'accueil entraîne des attitudes discriminatoires vis-à-vis des communautés culturelles, et notamment des minorités visibles.

Commentaires généraux sur les ateliers

Quelques grandes lignes se dégagent des discussions précédentes, qui nous permettent d'établir des priorités entre trois grands axes qui structurent la vie des nouveaux arrivants :

- l'axe économique (trouver les moyens de subvenir à ses besoins et de survivre) ;
- l'axe de la gestion du quotidien de l'insertion sociale (interagir avec l'école, accéder aux services sociaux et aux services de santé, entrer en relation avec les institutions, etc.) ; et
- l'axe identitaire (trouver un équilibre entre la conservation de son identité et sa transformation par l'insertion dans une nouvelle culture).

Ce qui ressort des discussions, c'est qu'au-delà des préoccupations directement économiques (avoir un emploi), les préoccupations des immigrants récents et des intervenants de première ligne qui travaillent avec eux concernent avant tout des questions logistiques et organisationnelles, qui constituent des obstacles à leur intégration : processus de recherche d'emploi, de recherche d'un logement, interaction avec l'école des enfants, interactions avec les diverses institutions sociales, etc.). Quand la culture intervient, c'est avant tout comme ensemble de codes dans la communication : c'est là que les malentendus interviennent. Il y a aussi des attentes différentes concernant le fonctionnement de l'école, ses objectifs, et les rapports avec les professeurs. Mais tout cela n'est pas spécifique au Québec, et ces processus sont semblables à ce que vivent les immigrants dans d'autres contextes.

On est loin du débat sur les accommodements, raisonnables ou pas, ou sur le français comme élément de l'identité québécoise. Ici, c'est la dimension fonctionnelle du français qui compte, c'est-à-dire sa qualité d'outil de communication, dont la connaissance est une condition nécessaire pour gérer le quotidien et pour obtenir un emploi intéressant, et qui peut fermer des portes à ceux qui ne le maîtrisent pas.

En d'autres termes, les discussions de ce colloque ont fait apparaître un clivage important dans les perceptions des obstacles à l'intégration. C'est celui qui apparaît entre les perceptions des immigrants récents et des intervenants de première ligne d'une part, et la façon dont le débat est posé et conceptualisé dans l'espace politique et dans les médias d'autre part, c'est-à-dire dans le discours dominant de la société d'accueil. Pour cette dernière, ce sont les questions identitaires propres au groupe majoritaire, centrées sur le français et sur les valeurs, qui priment à cause de leurs conséquences politiques sur les rapports entre le Québec et le reste de la fédération canadienne. Cette perspective, qui est très présente dans les débats publics, n'est pas ressortie dans le colloque. Pour les participants du colloque, ce sont plutôt les interactions concrètes avec les institutions d'accueil qui constituent le cœur des obstacles.

Recommandations

Diverses recommandations ont été formulées dans les ateliers, quelquefois de façon implicite. Il s'agit de recommandations et d'orientations générales et non pas d'actions spécifiques à entreprendre. Voici ce qui nous semble ressortir des discussions.

- La diversité des situations et des besoins étant une des caractéristiques de la situation des migrants récents, les réponses doivent être diversifiées et presque sur mesure.
- Cette diversité nécessite une collégialité dans l'action, pour développer des pratiques concertées autour de cas spécifiques. Dans le même ordre d'idées il est nécessaire d'établir des espaces de

dialogue inter-disciplines et inter-institutions entre les intervenant-es, des mécanismes à travers lesquels les intervenant-es dans un domaine spécifique peuvent faire appel à d'autres intervenant-es dans d'autres domaines de compétences.

- Il y a, parmi les nouveaux venus, un manque d'information sur la société québécoise et sur le fonctionnement des services et des institutions. Ceci entraîne de nombreux malentendus. Il y a là un besoin de communication accrue et surtout de formation.
- La discrimination et les préjugés sont toujours persistants et les migrants récents en sont conscients. Ceci affecte négativement les processus d'intégration.
- Dans la mise en œuvre des programmes, il faut prendre en ligne de compte la bidirectionnalité du processus d'intégration d'une personne immigrante. Tant ceux et celles qui arrivent que ceux et celles qui les accueillent ont besoin de préparation. Le choc culturel provient des deux côtés. Il est nécessaire de trouver des moyens de construire des espaces où il y a de la place pour la pluralité culturelle.
- Ceci est aussi vrai des significations que les gens donnent à leur participation à des services. Des choses qui semblent aller de soi pour les uns ne sont même pas considérées par les autres. Il y a là une nécessité de faire un effort de compréhension mutuelle.
- En ce qui concerne l'école, il est important de travailler simultanément auprès des parents et des enfants dans l'accueil et dans les activités de formation.
- Plus généralement, un partenariat entre l'école, la famille et la communauté devient la clé du succès de l'intégration des familles.
- Dans les situations de crise ou de difficulté, il faut mobiliser le capital social familial, c'est-à-dire faire appel aux facteurs de force de l'ensemble de la famille et bien comprendre ses faiblesses et ses vulnérabilités.
- Il faut concevoir des programmes de formation continue auprès des intervenants, car les conditions changent, et le ressourcement est nécessaire.

Des suites possibles ?

Le colloque a permis de formuler des analyses et des diagnostics assez précis dans le cadre des communications plénières et des communications d'introduction aux ateliers, ainsi que des opinions et des impressions exprimées par les participant-es durant les ateliers. Ces opinions et impressions sont très précieuses pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les processus d'intégration. Elles ont permis de mettre le doigt sur un certain nombre d'irritants, qui sont souvent de l'ordre de la communication : manque de communication entre les institutions et faiblesse du partage d'information d'une part, et mauvaise communication entre immigrant-es et réfugié-es et institutions. Ce dernier problème ne se réduit pas seulement à de questions de langue. Bien qu'il ne faille pas minimiser les difficultés de la communication quand les immigrant-es ne connaissent pas le français ou quand ils ne connaissent aucune des deux langues officielles, les malentendus proviennent aussi de codes culturels différents ou quelques fois de stratégies de diffusion de l'information au sujet des services.

Deux pistes d'actions futures peuvent se dégager des diagnostics généraux qui ont émergé de l'exercice. D'une part, une recherche appliquée plus pointue pourrait partir des difficultés exprimées durant les ateliers et tenter de quantifier leurs manifestations, leur fréquence, les conditions dans lesquelles elles apparaissent, etc. Il s'agirait en somme de faire un diagnostic plus précis, qui partirait des constats exprimés dans les ateliers, mais qui tenterait de le qualifier et de le quantifier de façon plus précise.

Par ailleurs, maintenant que les problèmes ont été pointés du doigt, même de façon générale, peut-être qu'un deuxième colloque, qui ferait suite à celui-ci, pourrait réunir les intervenants institutionnels de Laval pour se pencher collectivement sur les solutions à apporter. Un tel colloque devrait cependant être préparé avec beaucoup de soins et avec un temps adéquat. Il faudrait rencontrer les partenaires institutionnels, examiner des scénarios de réponses possibles aux difficultés qui ont été identifiées, synthétiser ces réponses, les organiser, identifier les alternatives, et en faire un document de discussion. Le colloque de suivi consisterait à engager des discussions pointues sur ce document de travail, pour en extraire des solutions qui résistent à la critique. Évidemment, le CIL devrait jouer un rôle central dans un tel processus, en coordination étroite avec d'autres partenaires lavallois.

Mais c'est avant tout aux intervenant-es de première ligne de décider des mesures de suivi les plus pertinentes. Nous espérons que ce document, avec les riches informations que les participant-es ont apportées et qui sont reproduites dans les pages qui suivent, permettra d'identifier les meilleures activités de suivi.

Bonne lecture.

Conférence d'ouverture : Qu'est-ce que l'intégration dans le contexte de la mondialisation ?

Micheline Labelle

Professeure associée, département de sociologie, UQAM ; Fondatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté et Titulaire (2008-2014).

Le Québec a un des plus hauts taux d'immigration au monde. Un immense progrès a été fait en matière d'intégration, de relations interculturelles et de perspectives citoyennes, depuis la Révolution tranquille.

Selon l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011, la population totale du Québec se chiffrait à 7 903 001 personnes, dont 12 % étaient nées à l'étranger. En comparaison, la proportion d'immigrés au Canada est de 20,6 % et de 12 % aux États-Unis. On dénombre au Québec 150 langues et plus de 200 religions. L'islam est en nette progression, mais les musulmans ne représentent que 1,5 % de la population. La part des nouveau-nés au Québec dont au moins l'un des parents est né à l'étranger est de 29,4 % en 2013 contre 14,6 % en 1990 (Québec, MIDI, 2014 d, e).

Le poids démographique du Québec décroît selon une tendance lourde. Alors qu'il rassemblait 32,3 % de la population canadienne en 1871, le Québec ne représente plus que 23,2 % en 2010. On prévoit un poids de 17 % en l'an 2050, compte tenu de deux facteurs: la très forte dénatalité des francophones et des anglophones du Québec et la propension des immigrants à s'établir davantage au Canada anglais.

Toujours selon l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011, la proportion de la population du Québec appartenant à une « minorité visible », selon la classification officielle, est de 11 %. Les groupes les plus importants, selon la catégorisation adoptée, sont les Noirs (28,7 % de l'ensemble des minorités visibles), les Arabes (19,6%) et les Latino-Américains (13,7 %). La connaissance du français par les anglophones et les allophones (personnes n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle) progresse : 50 % en 1971; 70,7 % en 1991; 75,5 % en 2001 et 79,2 % en 2011.

Sur le plan sociologique, il s'agit d'une population hétérogène, dont les qualifications professionnelles, les ressources et l'expérience de travail sont très diversifiées, comme dans le reste de l'Amérique du Nord. Entre 2006 et 2010, les principaux pays d'origine des immigrants ont été l'Algérie, le Maroc, la France, la Chine, la Colombie, Haïti, le Liban, les Philippines, la Roumanie et le Mexique.

La région métropolitaine de Montréal (RMM) continue de regrouper la grande majorité des immigrants résidant au Québec, soit 86,5 %. La part de la population immigrée dans la population de la RMM au total est de 29,6 %, celle de la ville de Laval est de 24,6 %, celle de Longueuil de 17,8 % et celle des autres régions, de 3,8 % (Québec, MIDI, 2014d).

Depuis la création du Ministère de l'Immigration en 1968, la politique d'immigration et la politique d'intégration témoignent de l'ouverture du Québec sur le monde. Cependant, le Québec subit les contrecoups de l'air du temps qui caractérise les années 2000 : effets pervers de la mondialisation, néo-conservatisme et augmentation des extrêmes-droites, augmentation du chômage, des inégalités et des discriminations, résurgence des intégrismes religieux et du racisme. L'État québécois, ainsi que les villes et les municipalités, font donc face à de nombreux et nouveaux défis en matière d'intégration et d'aménagement de la diversité ethnoculturelle et religieuse.

Il existe diverses définitions de l'intégration et elles ne font pas consensus. Elles varient selon les contextes historiques et nationaux particuliers. Les États-Unis, le Canada, la France, l'Allemagne, le Québec, les États-Unis, la Suède privilégient des modèles d'intégration différents, même si l'on peut repérer des convergences.⁶

Le discours sociologique et politique de l'intégration comporte des éléments qui sont à la fois descriptifs et normatifs, empiriques et idéologiques, ethnographiques et ethnocentriques (Rumbault, 1998). Certains spécialistes préfèrent parler d'incorporation ou d'assimilation segmentée. C'est le cas du sociologue Alejandro Portes qui a développé une théorie originale de l'incorporation différenciée des immigrants et des minorités ethnoculturelles et racisées dans la société américaine. Ce théoricien démontre que les transformations de l'immigration internationale provenant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, caractérisée par une polarisation très grande en termes de revenu, d'éducation et de formation professionnelle, induisent plusieurs modes d'incorporation dans les segments du marché du travail (marché primaire, secondaire, enclaves et niches ethniques, etc.). Ces modes d'incorporation induisent des formes différentes de vie, de résidence et d'appartenance dans la société américaine.

D'autres auteurs contestent l'interprétation des indicateurs utilisés pour prétendre mesurer l'intégration. Par exemple, j'ai critiqué les conclusions douteuses du philosophe Will Kymlicka qui se servait d'indicateurs comme la connaissance des langues officielles, l'adoption d'une identité canadienne et l'acquisition de la citoyenneté pour faire la preuve que le multiculturalisme canadien est efficient (Labelle et Marhraoui, 2001).

Si certains comme Dominique Schnapper tentent de réhabiliter le concept en considérant qu'il porte à la fois sur l'intégration des individus et sur l'intégration de la société, en dépit de son ambiguïté (Schnapper, 2007), d'autres s'en distancient. Ainsi le sociologue Michel Wieviorka (2014) estimait récemment que l'intégration, une notion essentielle de la sociologie classique depuis Durkheim, est une catégorie utilisée dans le discours politique lorsque la société fait face à des problèmes sociaux majeurs, et qu'il a, à cet égard, une fonction répressive. Le sociologue considère qu'elle n'a plus la même pertinence analytique à l'époque de la mondialisation actuelle et du transnationalisme et qu'il faut se détacher de ce qu'on appelle « le nationalisme méthodologique », soit une vision centrée sur la société et l'État-nation. J'ai moi-même des réserves sur le sujet et suis davantage inspirée par les paradigmes de la citoyenneté et du transnationalisme. Mais ce thème est développé ailleurs dans mes autres travaux.

Plus récemment, sous l'influence du Conseil de l'Europe, l'effet de mode de l'inclusion tend à s'imposer, à supplanter ou à s'articuler à la notion d'intégration. Mais quelles que soient les définitions, toutes visent à s'attaquer aux ghettos communautaires et aux replis identitaires.

Dans les deux premières parties de ce texte, je présenterai quelques définitions de l'intégration et commenterai les dimensions opérationnelles classiques de ce concept. Une troisième section concerne les facteurs macrosociologiques qui contribuent ou non à l'intégration/inclusion dans la société québécoise. Je terminerai en commentant les principaux obstacles à l'intégration. Ce texte se veut une introduction vulgarisée à un concept qui a toujours fait débat dans le domaine de la sociologie et qui se décline différemment selon les options théoriques et politiques que l'on privilégie.

⁶ Dans ce texte, je reprendrai de larges extraits du rapport sur les dimensions de l'intégration que j'ai soumis à la Commission gouvernementale de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (Bouchard Taylor) (Labelle *et al.*, 2007) et de différents articles sur le sujet dont on trouvera les références en bibliographie. (Voir : <http://professeurs.uqam.ca/professeur?c=labelle.m>)

1. Des définitions variables

1.1 Une définition politique de l'État québécois

Une définition de l'intégration accompagne le document *Au Québec pour bâtir ensemble*. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990 :

L'intégration est un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard (Québec, MCCI, 1990a, p. 16).

Commentaire : La perspective québécoise de l'intégration à laquelle on se réfère depuis n'est pas très précise. Elle fait ressortir l'importance de la connaissance de la langue et du sentiment d'appartenance à la société d'accueil.

1.2 Une définition politique de l'État français:

Plus que la simple insertion matérielle des immigrants dans la société d'accueil, et moins que l'assimilation souvent entendue comme l'abandon de la plupart des spécificités culturelles liées à l'origine, l'intégration reste un concept sinon contesté, du moins mal compris. Il désigne un processus qui «demande un effort réciproque [à l'immigré et à la société du pays d'accueil], une ouverture à la diversité qui est un enrichissement mais aussi une adhésion et une volonté responsable pour garantir et construire une culture démocratique commune» (Rapport du Haut Conseil de l'Intégration, 2011, p. 10).

1.3 Une définition académique française de l'intégration

Selon la sociologue Dominique Schnapper :

« Par définition, quelle que soit l'idéologie nationale, la nation se constitue par un processus d'intégration continu. La politique dite d'intégration n'est pas un choix parmi d'autres possibles, mais elle est un fait et une nécessité. L'intégration comme processus, est et a toujours été génératif de la nation, quelles qu'en soient les justifications idéologiques. Parce que la nation ne peut manquer d'allier à son action intégratrice une idéologie » (Schnapper, 1991, p.81).

L'intégration désigne: « Les divers processus par lesquels les immigrants comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale participent à la vie sociale. L'intégration des immigrants est un cas particulier de l'intégration nationale, même si, bien entendu, elle a des caractéristiques spécifiques et ne se confond pas avec celle des populations régionales ou celle des marginaux » (Schnapper, 1991, p. 99).

Commentaire : Cette perspective a le mérite de montrer que l'intégration des nouveaux arrivants et des minorités est un cas particulier de l'intégration nationale. Mais la définition ne tient pas compte des obstacles structurels que constituent les inégalités et les discriminations dans ce processus.

Dominique Schnapper se demandait dans *La Relation à l'Autre* comment intégrer les immigrants « ...alors qu'eux-mêmes prennent conscience de leur identité collective et de leur solidarité par-delà les frontières nationales, et que signifie le projet de les intégrer ? Faut-il viser une intégration unique ou pluraliste ? La reconnaissance formelle de sous-cultures à l'intérieur des pays européens est-elle favorable à l'intégration ? Faut-il encourager leur maintien par des politiques publiques, au plan local ou national ? » (Schnapper, 1998, p.409).

Cette interrogation semble assez éloignée des perspectives canadiennes et québécoises où la reconnaissance formelle de sous-cultures ou de communautés culturelles est acquise dans le discours de l'État, que celui-ci porte sur le multiculturalisme canadien ou sur l'interculturalisme québécois, et ce, en dépit des critiques que beaucoup de citoyens d'origines diverses partagent à ce sujet.

1.4 Une définition du mouvement communautaire

La plate-forme *Cap sur l'intégration* de la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées (TCRI) présente l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes comme étant un processus complexe et multidimensionnel (linguistique, économique, social, culturel, politique et religieux), bidirectionnel (engage les personnes réfugiées et immigrantes ainsi que les membres et institutions de la société d'accueil), graduel (se fait par étape selon le rythme des individus) et continu. La plate-forme propose des indicateurs d'intégration. Certains sont objectifs : accessibilité aux services, compétence linguistique, accès à l'emploi, participation citoyenne. D'autres sont subjectifs : autonomie, reconnaissance, sentiment d'appartenance (TCRI, 2005).

Commentaire : Cette vision a le mérite de souligner la complexité et le caractère multidimensionnel du processus d'intégration. Elle insiste sur les connaissances linguistiques, l'intégration économique et la participation citoyenne. Elle distingue les critères objectifs et subjectifs de l'intégration.

2. Les dimensions de l'intégration

Dans les théories sociologiques traditionnelles sur l'immigration et l'ethnicité ou la diversité, on distingue diverses dimensions de l'intégration, mais je le souligne, elles sont toutes sujettes à des interprétations critiques et divergentes.

2.1. La dimension linguistique et culturelle de l'intégration ⁷

On considère qu'il y a intégration ou assimilation linguistique lorsque les nouveaux arrivants et/ou les minorités démographiques maîtrisent la langue de la société d'accueil; ici, la langue française, langue officielle et commune du Québec. Et il y aurait intégration culturelle lorsqu'il y a changements dans les mœurs ou les façons de faire. Quant à l'intégration ou mixité culturelle elle est moins conflictuelle chez les immigrants dont le statut d'entrée est volontaire, et encore... Dans le cas de descendants de minorités coloniales et racisées, dans celui des réfugiés et des demandeurs d'asile, les processus d'intégration/incorporation sont beaucoup plus complexes, à tous les points de vue.

Les éléments de la culture matérielle font rapidement l'objet d'emprunts. Ainsi, on adopte facilement les modèles de consommation. Alors que l'on ne se détache pas aisément des attitudes et des pratiques face à l'accouchement, à la douleur et à la mort, comme on résiste à adopter des modèles qui concernent les valeurs, les rapports parents-enfants, les rapports hommes-femmes, ou encore le traitement des personnes âgées. Ce constat explique le choc culturel vécu par les nouveaux arrivants et les intervenants sociaux placés devant des situations qu'ils peinent à comprendre.

2.2. La dimension économique de l'intégration ⁸

Il y a intégration économique lorsqu'il y a participation active au marché du travail et que le travail accompli est en phase avec les compétences acquises et la reconnaissance des diplômes. Dans le cas

⁷ Pour des données sur les dimensions de l'intégration, voir le rapport sur l'intégration soumis à la Commission Bouchard-Taylor, section 4, pp.67-76 (Labelle *et al.*, 2007).

⁸ Pour des données sur l'intégration économique, voir le cahier de consultation *Vers une politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* (Québec, MIDI, 2014).

contraire, la déqualification ou le chômage constituent un obstacle à l'intégration. Sur le plan économique, l'immigration contribue à combler les lacunes du marché du travail, accroître le capital humain, répondre aux besoins des régions, générer de l'investissement, accroître les flux de commerce, modifier la structure par âge, accroître la flexibilité de la main d'œuvre et profiter de rendements croissants à l'échelle (Labelle *et al.*, 2007, p. 23).

Au Québec, ce sont historiquement des objectifs d'ordre démographique et linguistique qui ont incité le gouvernement à s'impliquer activement dans le dossier de l'immigration. La dimension économique de l'intégration est déterminante : « Une intégration économique réussie est le facteur principal du développement des personnes et des communautés. Elle conditionne la capacité des personnes à accéder aux services dont elles ont besoin, à avoir une bonne qualité de vie, à participer à la vie sociale et politique et à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu » (Québec, MICC, 2006, p. 50).

Oublier ce fait et mettre l'accent exclusivement sur la dimension culturelle revient à négliger les véritables obstacles à l'intégration qui constituent un terreau fertile pour l'adoption de postures antagonistes face à la société québécoise.

2.3. La dimension sociale, civique et politique de l'intégration

L'intégration sociale requiert la possibilité d'interactions entre personnes de différentes origines, dans des réseaux informels comme les réseaux d'amis, de voisinage, des activités de jumelage, etc. Elle se fait encore dans des réseaux formels ou structurés comme les syndicats, les clubs sportifs, les institutions publiques (comités de parents dans les écoles, comités des usagers dans les CLSC, tables de concertation dans les arrondissements et les quartiers, etc.). Dans cette perspective, l'enclave communautaire peut avoir un effet d'entrave à la participation et au dialogue au sein de la communauté politique.

L'intégration civique et politique signifie que les citoyens de toutes origines puissent participer dans les affaires publiques de la société d'accueil; le vote, l'engagement dans les partis politiques nationaux, municipaux, les mouvements sociaux, la présence dans les instances municipales, etc. Cet engagement n'empêche en rien la participation dans les dossiers et débats concernant le pays d'origine, par le biais des réseaux transnationaux des immigrants. Dans la littérature spécialisée, on considère que l'acquisition de la citoyenneté du pays d'accueil est un indicateur d'intégration, mais ce n'est pas nécessairement le cas; surtout lorsqu'on en a une conception strictement utilitaire. L'adoption d'une identité citoyenne, par opposition à une identité ethnique ou racisée exclusive, est vue également comme un indicateur d'intégration. Là encore, les options identitaires varient selon les expériences positives ou négatives vécues en situation d'immigration.

Commentaire : Je viens d'énumérer un certain nombre de dimensions classiques de l'intégration. Mais il faut savoir que toutes sont sujettes à réinterprétation.

Par exemple, selon le philosophe Will Kymlicka, l'intégration civique des immigrants et des groupes ethniques est réussie quand il n'y a pas de conflit de valeurs ou de pouvoir sur des questions politiques avec la population de la société d'accueil et que les immigrants adoptent la citoyenneté canadienne. C'est donc dire que de critiquer la politique extérieure du Canada pourrait signifier un sentiment d'appartenance moins solide!

L'adoption de la citoyenneté du pays d'accueil est-elle nécessairement un signe d'intégration réussie ? Le cas analysé par le sociologue américain Ruben Rumbault a fait la preuve que l'on peut invalider l'argument de Kymlicka. Dans les années 1990, le projet de Loi 187 adopté en Californie visait à éliminer l'accès aux services sociaux et de santé pour les immigrants illégaux, à interdire l'accès à l'enseignement public pour leurs enfants, et éventuellement à les expulser des États-Unis. À la suite de l'adoption de la Loi, il y a eu un afflux spectaculaire de demandes de naturalisation de la part des résidents originaires d'Amérique latine, en

particulier du Mexique. La réponse du gouvernement mexicain a d'ailleurs été d'autoriser la double citoyenneté pour permettre aux personnes d'origine mexicaine de maintenir leurs droits, ce qui a eu pour effet de renforcer la double appartenance et la double identité citoyenne (dans Labelle et Marhraoui, 2001). Rumbault fournit plusieurs exemples pour démontrer que l'on peut interpréter différemment les mêmes indicateurs d'intégration, ce qu'il désigne comme les paradoxes de l'intégration.

Plus récentes, les théories de la citoyenneté et du transnationalisme ouvrent des pistes d'analyse novatrices. Elles permettent d'articuler les droits et les devoirs, l'appartenance et l'identité dans une communauté politique et territoriale particulière, tout en prenant en compte la dimension transnationale de l'incorporation (Labelle et Salée, 2001; Labelle, Couture et Remiggi, 2012).

Abordons maintenant les facteurs macrosociologiques susceptibles d'influer sur l'intégration individuelle.

3. Les facteurs macro sociologiques qui favorisent ou font obstacle à l'intégration

3.1. La structure du marché du travail et la conjoncture économique

Je n'élaborerai pas sur ce sujet puisqu'il fait l'objet du texte de monsieur Kamel Béji. Je veux seulement souligner que le taux de chômage des immigrants varie selon les cycles économiques d'expansion et de crise. Ainsi, aux recensements de 1981-1991-2001, le taux de chômage des immigrants était inférieur à celui de la population née au Québec. La main-d'œuvre immigrée présentait au recensement de 1981 un profil d'ensemble plus favorable que celui de la population née au Québec. Elle se caractérisait par un taux d'activité plus élevé, un taux de chômage plus faible (8 % contre 11 % en 1981) et des salaires et revenus plus élevés (de 9 % et 11 % respectivement) (Labelle *et al.*, 2007, p. 23). Les choses ont changé depuis. L'économie globale a produit des effets désastreux dans plusieurs pays du monde. Depuis les années 1980, on observe une détérioration prononcée de la situation économique des nouveaux arrivants. Cette tendance se traduit par un écart grandissant entre les groupes racisés et les groupes d'origine européenne. Ceci constitue un enjeu de société majeur dans tous les pays.

3.2. Le rôle de l'État québécois

Le Québec est reconnu comme une nation qui fait partie de la fédération canadienne. Comme dans les cas écossais et catalan, les deux niveaux de gouvernement ne partagent pas nécessairement les mêmes objectifs en matière d'immigration et d'intégration.

L'immigration étant un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces, le Québec n'a donc pas les pleins pouvoirs et ceci a un impact sur l'intégration des nouveaux arrivants dans la société québécoise. En 1991, une entente a été conclue entre les deux ordres de gouvernement, l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*. Cet accord définit les responsabilités qui incombent respectivement aux gouvernements québécois et canadien (Québec, MICC, 2011, p. 3; Québec, MIDI, 2014c).

Le gouvernement fédéral demeure responsable de l'admission des immigrants sur le territoire canadien, des volumes d'immigration pour le Canada en prenant en compte la planification du gouvernement québécois, des critères et des conditions de séjour (durée, autorisation de travail et d'études) et des critères d'interdiction de territoire (raisons de santé, de sécurité, de criminalité). Il définit les normes générales de traitement et les catégories générales d'immigration. Il détermine les catégories de la famille et les responsabilités financières du parrainage. Il est le seul responsable du traitement des demandes d'asile faites sur le territoire canadien. Enfin, il définit et accorde la citoyenneté.

Le Québec a pour sa part obtenu la responsabilité exclusive dans trois domaines relatifs à l'immigration permanente : 1) le volume d'immigrants souhaité; 2) la sélection des candidats qui veulent s'établir sur son territoire (à l'exception des demandeurs de statut de réfugié et des membres de la catégorie du

regroupement familial); 3) la gestion et le suivi des engagements de parrainage ainsi que leur durée. Par ailleurs, en matière d'immigration temporaire, le consentement du Québec est requis en ce qui concerne: 1) l'octroi de permis de travail; 2) la remise de permis d'études et l'admission des étudiants étrangers, sauf lorsque ces derniers participent à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement; 3) l'autorisation donnée à un visiteur de se rendre au Québec pour y recevoir des traitements médicaux.

3.3. La citoyenneté et les questions d'allégeance

Un autre champ d'intervention concerne la citoyenneté. L'idée de citoyenneté ne se réduit pas au statut juridique et à la détention d'un passeport. Elle implique également des aspects qui concernent les représentations symboliques de l'identité nationale et les modes d'appartenance à la communauté politique. Ici aussi, il y a contradiction entre les deux paliers de gouvernement, et ceci ajoute à la confusion des immigrants.

L'article 15 du Règlement sur la citoyenneté concerne la procédure à suivre pour faire la demande (certificat de naissance, pièces justificatives, etc.) et énonce les conditions d'obtention de la citoyenneté (un examen écrit ou une entrevue). L'évaluation se base sur deux critères fondamentaux : 1) la connaissance du Canada ainsi que les droits et responsabilités liés à la citoyenneté; et 2) la connaissance suffisante du français ou de l'anglais. Les candidats adultes qui ont 55 ans ou plus n'ont pas besoin de passer l'examen pour la citoyenneté (Canada, 2011a, p. 6). Le candidat doit avoir une connaissance suffisante des principales caractéristiques de l'histoire politique et militaire, de l'histoire culturelle et sociale, de la géographie physique et politique et du système politique canadien en tant que monarchie constitutionnelle (*idem*, p. 64).

Au cours de la cérémonie d'attribution, le candidat doit prêter un serment d'allégeance :

« Je jure (ou j'affirme solennellement) que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien » (Canada, 2011a, p. 2).

Le guide *Découvrir le Canada* commente le serment d'allégeance à la Reine :

Au Canada, nous jurons notre fidélité à une personne humaine qui nous représente tous, plutôt que de nous engager à servir un document, une oriflamme ou un territoire. Dans notre monarchie constitutionnelle, la souveraine (reine ou roi) symbolise à la fois notre Constitution, notre drapeau et notre pays. C'est un principe d'une remarquable simplicité, mais également d'une grande signification : la souveraine personnifie le Canada tout comme le Canada personnifie la souveraine (Canada, 2011b, p. 2).

3.4. Le modèle d'intégration canadien : le multiculturalisme

Le modèle d'intégration est celui du multiculturalisme. Il s'appuie sur une politique publique adoptée par le gouvernement fédéral en 1971. Selon ce modèle, il n'y pas deux peuples fondateurs, deux nations, mais toutes les cultures sont égales, dans le contexte du bilinguisme officiel.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites pour expliquer la différence entre le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois. D'entrée de jeu, il faut souligner que tous les gouvernements du Québec, quel que soit le parti politique au pouvoir, ont rejeté la politique fédérale du multiculturalisme, au nom de la protection du français, langue officielle du Québec, et des caractéristiques politiques et culturelles de la nation québécoise qui représente moins de 25 % de la population canadienne. Une large partie des

intellectuels québécois considèrent que ces deux modèles d'intégration se font concurrence et sont source de confusion pour les nouveaux arrivants (Labelle, 2008; Labelle et Rocher, 2011).

3.5. Le modèle d'intégration québécois : l'interculturalisme

Le modèle d'intégration québécois a été graduellement élaboré dans le cadre de plusieurs énoncés et plans d'action. Le premier *Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles Autant de façons d'être Québécois* fut dévoilé en 1981 dans un contexte post-référendaire sur la souveraineté du Québec (Québec, MCCI, 1981). Il visait à assurer le maintien et le développement des « communautés culturelles », à sensibiliser les Québécois à leur apport au patrimoine commun et à favoriser leur intégration au sein des institutions publiques, notamment par l'accès à l'emploi. Il propose un modèle différent de celui du creuset américain, du multiculturalisme canadien ou de l'assimilation à la française, soit celui de la « convergence culturelle ». Le Québec y est défini comme une nation à caractère français. La culture québécoise et française devrait être un foyer de convergence des cultures des minorités que le gouvernement du Québec entend pourtant maintenir « originales et vivantes partout où elles s'expriment ». Il insiste sur le rapprochement interculturel.

L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec pour bâtir ensemble* (Québec, MICC, 1990) propose un projet d'intégration des immigrants et des « communautés culturelles » axé sur l'idée de contrat moral et de culture publique commune.

Rappelons les trois principes qui figurent dans l'Énoncé de politique de 1990 : « le Québec est une société distincte (maintenant on dit une nation) dont le français est la langue commune de la vie publique et il s'attend à ce que l'immigrant conjugue ses efforts aux siens pour maintenir et développer ce trait distinctif; le Québec est une société démocratique fondée sur la pleine participation de tous ses membres, il combat la discrimination et s'attend à l'implication des nouveaux citoyens dans tous les secteurs de la vie sociale; le Québec est pluraliste et ouvert aux apports de sources diverses et s'attend à ce que les nouveaux arrivants contribuent à l'enrichissement commun dans le respect des valeurs démocratiques à travers l'échange intercommunautaire » (*idem*).

En 2008, le gouvernement a rendu publique *La diversité : une valeur ajoutée*. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, accompagnée d'un plan d'action quinquennal (Québec, MICC, 2008a). Cette politique vise la lutte contre le racisme, le rapprochement interculturel et l'accès à l'égalité. Elle s'accompagne d'une *Déclaration portant sur les valeurs communes de la société québécoise* à faire signer dans la demande de certificat de sélection du Québec. La Déclaration énumère les valeurs énoncées dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec: « le Québec est une société libre et démocratique; les pouvoirs politiques et religieux au Québec sont séparés; le Québec est une société pluraliste; la société québécoise est basée sur la primauté du droit; les femmes et les hommes ont les mêmes droits; l'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général ». Elle souligne aussi que la société québécoise est régie par la *Charte de la langue française* qui fait du français la seule langue officielle du Québec (Québec, MICC, 2008b).

Le guide *Apprendre le Québec* à l'intention des nouveaux immigrants les informe clairement des valeurs et des fondements non négociables de la société québécoise. En voici des extraits: « L'état est laïque. L'indépendance des pouvoirs politiques et religieux est une valeur fondamentale de la société québécoise », « Tous les Québécois, natifs ou immigrés, ont le droit de choisir librement leur style de vie, leurs valeurs, leurs opinions et leur religion. Tous ont la responsabilité de respecter toutes les lois, même si celles-ci s'avèrent incompatibles avec leur religion ou leurs valeurs personnelles. », « L'homme et la femme sont égaux; ils ont les mêmes responsabilités et jouissent des mêmes droits, tant dans les affaires publiques que dans la vie privée. », « Le français représente non seulement un outil de communication essentiel, mais aussi un symbole commun d'appartenance à la société québécoise et de dialogue interculturel » (TCRI, 2007). En 2014, un décret modifie le nom du MICC pour celui de ministère de l'Immigration, de la

Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Le gouvernement amorce les travaux interministériels visant à doter le Québec d'une nouvelle politique publique qui remplacera l'*Énoncé de 1990*. À cette fin, la Commission des relations avec les citoyens du gouvernement du Québec procèdera à des consultations et tiendra des auditions publiques sur le cahier intitulé *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* en 2015. Cette consultation portera sur les fondements, les choix de société et les principes directeurs qui devront guider la nouvelle politique.

Ces politiques d'immigration et d'intégration/inclusion varient selon les gouvernements au pouvoir. Il en va de même de la catégorisation étatique adoptée. Ces facteurs ont à mon avis un effet nocif sur la cohérence et la continuité des orientations et des pratiques de l'État aussi bien au niveau national, qu'au niveau des municipalités. Car le discours est normatif, souvent éthéré et manque de clarté et de simplicité.

3.6. Le rôle des associations subventionnées par l'État québécois

Les associations à identité ethnique, racisée ou religieuse facilitent en principe l'accueil et l'adaptation immédiate des immigrants, et à moyen terme leur intégration. Mais elles font également l'objet d'un vaste débat dans la littérature spécialisée. Quel modèle d'intégration proposent-elles ? Leurs orientations visent-elles le rapprochement interculturel ou le repli communautaire ? La perpétuation de l'ethnicité ou la dynamique de la citoyenneté ?

4. Les obstacles à l'intégration

Les obstacles à l'intégration sont considérables en dépit du discours normatif de l'État et des spécialistes du monde universitaire. Je m'arrêterai ici à quelques types seulement.

4.1. Les expériences et les projets individuels

Pour certains immigrants, l'intégration ne se fait jamais pour différentes raisons. Soit qu'ils sont de passage (les investisseurs et les entrepreneurs qui résident six mois par année dans leur pays d'origine), soit qu'ils rencontrent trop d'obstacles sur le marché du travail (non reconnaissance des diplômes et des qualifications, exploitation dans les milieux de travail, arbitraire patronal, discrimination, absence de syndicalisation), soit qu'ils refusent carrément de s'intégrer parce qu'ils n'acceptent pas les mœurs, les valeurs ou même les lois de la société d'accueil.

4.2. L'accès aux services d'accueil et d'insertion économique

L'État québécois est responsable des services d'accueil et d'insertion économique et linguistique offerts aux résidents permanents. Une compensation financière est versée pour que le Québec puisse prendre en charge ces responsabilités. Or en 2007, la Table de concertation au service des personnes réfugiées et immigrantes faisait déjà un constat sévère des services offerts.

Selon la TCRI,

Les politiques et programmes du Québec en matière d'immigration ont longtemps été à l'avant-garde à l'égard du reste du Canada et du monde occidental. Ce n'est plus vrai alors que le gouvernement fédéral investit massivement dans des programmes d'intégration, d'éducation et de sensibilisation notamment en matière interculturelle et de lutte contre le racisme. Pire, le choix qu'a fait le gouvernement du Québec de désinvestir en 2004-2005 dans les programmes d'intégration affecte considérablement l'offre de services qui ne répond plus aux besoins des nouveaux arrivants que le Québec souhaite pourtant accueillir en plus grand nombre chaque année. Ce choix politique est difficile à comprendre puisque, depuis 1991, le gouvernement du Québec reçoit un transfert fédéral pour financer les activités et programmes liés à l'accueil et l'établissement des personnes immigrantes. À titre indicatif, pour l'exercice 2006-2007, le gouvernement du Québec a reçu 197 600 000 \$ alors que les dépenses vouées au programme d'intégration du Ministère de

l'Immigration et des Communautés culturelles sont estimées à 100 000 000 \$. Le Québec a les moyens d'assurer une intégration réussie et harmonieuse des nouveaux arrivants, il n'a qu'à investir en totalité l'enveloppe budgétaire de l'entente qu'il reçoit du fédéral pour développer et bonifier les programmes d'intégration et d'employabilité sur l'ensemble du territoire québécois.

[...] L'accueil, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants est une étape non seulement fondamentale dans le cheminement d'une personne immigrante, mais aussi celle qui influencera tout son processus d'adaptation à son nouveau milieu de vie. Au Québec, des centaines d'organismes communautaires œuvrent auprès de cette population aux niveaux de l'entraide, des services de première ligne, des services en employabilité, du logement, de la francisation et du rapprochement interculturel. Une partie de ces organismes reçoit un soutien financier de la part du MICC pour offrir des services à ces personnes dans le cadre du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA) (TCRI, 2007, p. 6).

Lors des audiences publiques organisées par la Commission de la citoyenneté des relations avec les citoyens en vue d'une nouvelle politique québécoise, on pourra constater si ce diagnostic de la TCRI a changé.

4.3. Le racisme et les discriminations ⁹

Citons encore une fois la TCRI :

« Nous ne pouvons traiter de l'interculturalisme sans aborder les phénomènes complexes et sensibles que sont le racisme et la discrimination. Les organismes qui œuvrent auprès des personnes réfugiées et immigrantes en sont témoins quotidiennement et constatent que ces problèmes touchent toutes les sphères de la société et qu'ils doivent être combattus de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'État de manière transversale et sur tout le territoire, notamment dans les régions qui sont peu confrontées à la diversité culturelle et à l'immigration » (2007, p. 6).

Le racisme s'exprime de différentes manières : par des préjugés, des pratiques discriminatoires, de la violence et des crimes haineux (Labelle, 2011). Il atteint tous les secteurs de la vie en société. Comme le sexisme, il humilie les personnes, produit un sentiment de rejet et d'exclusion, et les pousse à adopter une identité adversariale face à société dans laquelle ils vivent.

L'État québécois et les municipalités ont beaucoup à faire en ce domaine. D'une part, le gouvernement du Québec doit renouveler et faire connaître sa politique de lutte contre le racisme, adoptée en 2008. D'autre part, les municipalités comme Laval auraient intérêt à adhérer à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et les discriminations (62 villes canadiennes à ce jour) et à s'inspirer de son Guide de bonnes pratiques à adopter (Commission canadienne pour l'UNESCO, 2012).

Par ailleurs, on prend généralement pour acquis que le racisme provient essentiellement de la majorité démographique au Québec. C'est passer sous silence les préjugés et les pratiques discriminatoires à caractère raciste qui existent également au sein des minorités et qui visent soit la majorité francophone, soit d'autres minorités, soit des segments internes d'une même minorité. Il faut souligner que les idéologies racistes et sexistes sont un fléau dans le système mondial, à des degrés divers. Elles sont en recrudescence en période de crise économique et elles varient selon les enjeux conflictuels entre les groupes sociaux.

Enfin, il faut rappeler que la majorité dans une société n'est pas un bloc homogène. Il en va de même des minorités ethnoculturelles, racisées et religieuses. À cet égard, je considère que beaucoup reste à faire au

⁹ Voir les données dans mon rapport pour la Commission Bouchard-Taylor (Labelle *et al.*, 2007, pp.77-92).

Québec pour déconstruire une opposition convenue et figée entre majorité et minorités, opposition récurrente qui nuit au débat démocratique sur les grands enjeux de société.

Références

- Canada (2011a). Loi sur la citoyenneté, L.R.C., 1985, ch. C-29, Ottawa: ministère de la Justice, à jour le 9 avril 2011. <<http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-29.pdf>> (consulté le 20 juillet 2011).
- Canada (2011b). Découvrir le Canada. Les droits et responsabilités liées à la citoyenneté, Ottawa : Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Citoyenneté et Immigration Canada.
- Commission canadienne pour l'UNESCO (2012). Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et les discriminations. Guide pratique à l'intention des municipalités, des organisations et des citoyens, <<http://www.unesco.ca/fr/home-accueil/~media/Unesco/Sciences%20Sociale/CCMARD%20Guide%20WEB-FR.ashx>> (consulté le 11 décembre 2014).
- Haut Conseil de l'Intégration (2011). La France sait-elle encore intégrer les immigrés?, Rapport au Premier Ministre, 11 avril <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000211/index.shtml>>, (consulté le 11 décembre 2014).
- Labelle, M. (2006). « Politique d'immigration du Québec », *L'Encyclopédie canadienne*, Toronto, Historica Canada, <<http://www.thecanadianencyclopedia.com/fr/article/politique-du-quebec-immigration/>> (consulté le 1 janvier 2015),
- Labelle, M. (2011). Racisme et antiracisme. Discours et déclinaisons, Québec, Presses de l'Université du Québec, 212p.
- Labelle, M. (2008). « Les intellectuels québécois face au multiculturalisme : hétérogénéité des approches et des projets politiques », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 40, n° 1-2, pp. 33-56.
- Labelle, M. et D. Salée. (2001). « Immigrant and Minority Representations of Citizenship in Quebec », dans T. A. Aleinikoff et D. Klusmeyer (dir.), *Citizenship Today. Global Perspectives and Practices*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, pp. 278-315.
- Labelle, M. et F. Rocher (2011). « Les limites indépassables de l'interculturalisme en contexte canadien : un chemin semé d'embûches », dans G. Bouchard *et al.* (dir.), *L'interculturalisme. Dialogue Québec-Europe*, Montréal, Actes du symposium international sur l'interculturalisme, 25-27 mai 2011, 16p. <www.symposium-interculturalisme.com/pdf/actes/Chap8_1Labelle%20et%20Rocher.pdf> (consulté le 17 juin 2015).
- Labelle, M. et A. Marhraoui (2001). « Intégration et multiculturalisme: discours et paradoxes », dans Y. Resch (dir.), *Définir l'intégration*, Actes du colloque de l'Association internationale d'études québécoises (AIEQ) et Institut d'Études politiques, Montréal, XYZ éditeur, p. 19-31.
- Labelle, M., J. Couture et F. W. Remiggi (dir.) (2012). *La communauté politique en question. Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 375p.
- Labelle, M., A.-M. Field et J.-C. Icart (2007). *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*, Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Montréal, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, Université du Québec à Montréal, 31 août, 145p.
- Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014a). *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Document synthèse*, Québec, Gouvernement du Québec, Consultation publique 2015.
- Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014b). *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Cahier de consultation*, Québec, Gouvernement du Québec, Consultation publique 2015.
- Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014c). *L'immigration au Québec. Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*, Document de référence, Québec, Gouvernement du Québec, Consultation publique 2015.

- Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014d). Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec. Québec, Gouvernement du Québec, Consultation publique 2015.
- Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014e). Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec. Québec, Gouvernement du Québec, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.
- Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2011). L'immigration au Québec. Consultation 2011-2015, Québec, Gouvernement du Québec.
- Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2008a). La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications du Ministère de l'immigration et des communautés culturelles.
- Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2008b). Pour enrichir le Québec – Affirmer les valeurs communes de la société québécoise. Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications du Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles.
- Québec. Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (MCCI) (1990a). Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, Direction des communications.
- Québec. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) (1990b). L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation, Montréal, Direction des communications.
- Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2006). Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.
- Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1981). Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles, Montréal, Direction des communications.
- Rumbault, R. G. (1997) « Paradoxes and Orthodoxies of Assimilation », *Sociological Perspectives*, vol. 40, no. 3, pp. 483-511.
- Schnapper, D. (1998). *La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.
- Schnapper, D. (1991). *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris, Gallimard.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2007). Pour des accommodements réciproques, Mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor, Montréal.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2005). Cap sur l'intégration, Montréal, TCRI, <<http://www.tcricq.ca/Pdf/plateforme%20TCRI.pdf#search=%22TCRI%20cap%20sur%20l'int%C3%A9gration%22>> (consulté le 12 septembre 2006).
- Wieviorka, M. (2014). « A Critique of Integration », *Identities: Global Studies in Culture and Power*, vol. 21, no. 6, pp. 633-641.

Portrait statistique de l'immigration à Laval 1996-2011

Carole Charvet

Démographe (Ph.D.), Attachée à la direction, Carrefour d'Intercultures de Laval

Le portrait synthétique qui suit a été établi à partir des données provenant de :

- L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011¹⁰,
- Des recensements : 2006, 2001 et 1996¹¹,
- Des compilations spéciales du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Ces données ont l'avantage de fournir des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes immigrées telles que le sexe et la structure par âge. Ces données nous permettent également d'appréhender le phénomène migratoire via la durée écoulée depuis la migration, la zone et le pays de provenance par exemple.

Que représente la population immigrante dans l'ensemble de la population lavalloise ?

En 2011, Laval était le 3^e pôle de destination projetée au Québec, derrière Montréal et la Montérégie, puisque 6,8 % des immigrants admis au Québec avaient prévu de s'y installer¹².

Comparativement à l'ensemble du Québec, le poids relatif de la population immigrante par rapport à l'ensemble de la population est plus élevé à Laval de 1996 à 2011.

Bien que l'immigration ne soit pas un phénomène nouveau à Laval, la part de population immigrante dans la population totale a connu un accroissement considérable au cours des quinze dernières années. Alors qu'à l'échelle du Québec, la proportion de la population immigrante a connu une légère augmentation entre 1996 et 2011, représentant respectivement 9,4 % et 12,6 % de l'ensemble de la population totale, la situation à Laval était bien différente. En effet, au cours de la même période, la proportion de la population immigrante a connu un accroissement soutenu et ce depuis 2001. Ainsi, la population issue de l'immigration représentait un peu plus de 14 % de l'ensemble de la population lavalloise en 1996 et cette part s'élevait à plus de 24 % en 2011. Ainsi, un Lavallois sur quatre est issu de l'immigration !

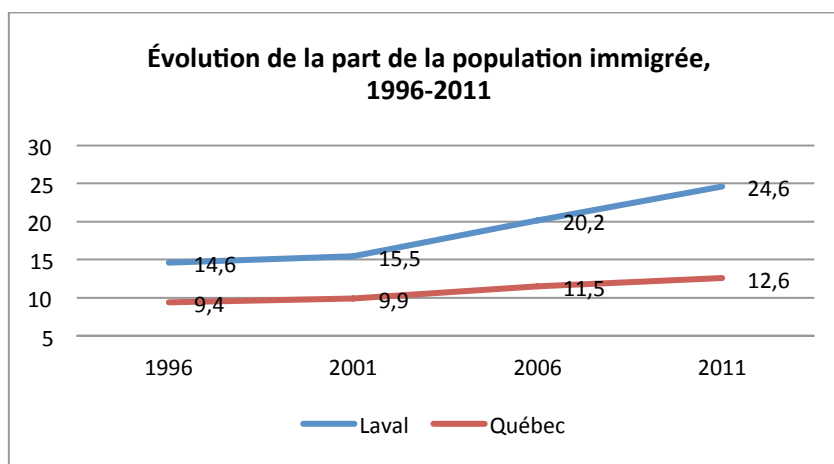
¹⁰ Direction de la recherche et de l'analyse prospective (2014). *Population immigrée au Québec et dans les régions en 2011 : caractéristiques générales*. Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011. Données ethnoculturelles. Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'Inclusion. 125p.

¹¹ Direction de la recherche et de l'analyse prospective (2009). *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales*. Données ethnoculturelles. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 171p.

Direction de la population et de la recherche (2004). *Population immigrée au Québec et dans les régions en 2001 : caractéristiques générales*. Recensement de 2001 : données ethnoculturelles. Ministère de la relation avec le citoyen et l'immigration. 136p.

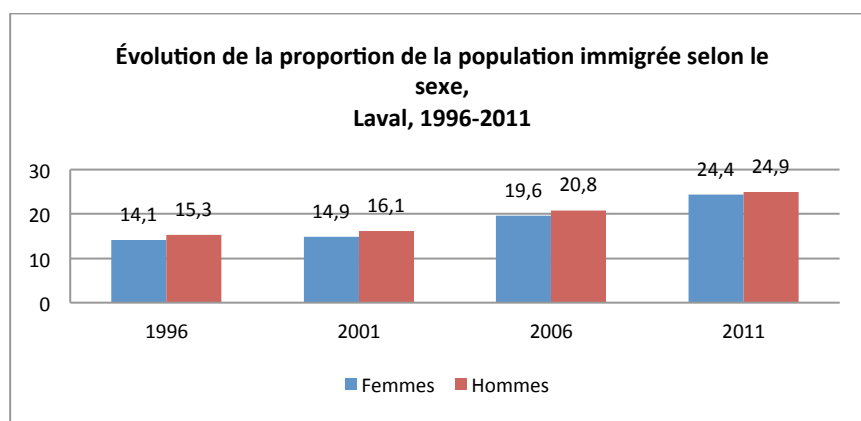
Direction de la planification stratégique (2000). *Portraits statistiques de la population immigrée, 1996* : Québec, régions métropolitaines de recensement, régions administratives. Recensement 1996 : données ethnoculturelles. Collection : Études, Recherches et statistiques N°5. Québec. 158p.

¹² Direction de la recherche et de l'analyse prospective (2012). *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec*, 4^e trimestre et année 2011. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.



Cela signifie que la population immigrée installée à Laval est passée de 47 830 à 96 640 personnes entre 1996 et 2011. La population immigrée a donc plus que doublé durant cette période.

L'évolution de la proportion de la population immigrée selon le sexe montre que la part de la population immigrée masculine sur l'ensemble de la population du même sexe est très légèrement supérieure comparativement au poids relatif de la population immigrée féminine.



Malgré un poids relatif légèrement plus faible, il n'en demeure pas moins que les femmes immigrées sont présentement en plus grand nombre sur le territoire lavallois comparativement aux hommes immigrés. En effet, 50,8 % des personnes immigrées étaient de sexe féminin contre 49,2 % pour les hommes en 2011. La situation pour l'ensemble du Québec était très semblable pour la même année : 51,1 % des personnes immigrées étaient des femmes contre 48,9 % des hommes.

Quel statut ?

Le statut peut nous renseigner sur la capacité d'intégration et/ou la situation de précarité des personnes immigrantes, puisque l'on parle soit d'une migration choisie soit d'une migration subie.

À Laval, comme dans l'ensemble du Québec, les personnes immigrées sont, dans leur très grande majorité, des personnes ayant fait le choix d'une immigration économique (69 % de l'immigration permanente). Dans cette catégorie, on retrouve les travailleurs qualifiés, les investisseurs, les entrepreneurs et les aides familiales.

Le regroupement familial comptait pour 22 % de l'immigration permanente en 2011 à Laval. Il s'agit généralement, d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent qui parraine un membre de sa famille comme un-e conjoint-e, un ou des enfants, un parent proche.

Enfin, un peu plus de 8 % de l'immigration permanente était des personnes acceptées au titre de réfugiés ou de personnes en situation semblable. On retrouve dans cette catégorie, les réfugiés pris en charge par l'État, les demandeurs d'asile et les réfugiés parrainés.

**Répartition (%) de l'immigration permanente à Laval et au Québec
selon la catégorie d'immigration, 2011**

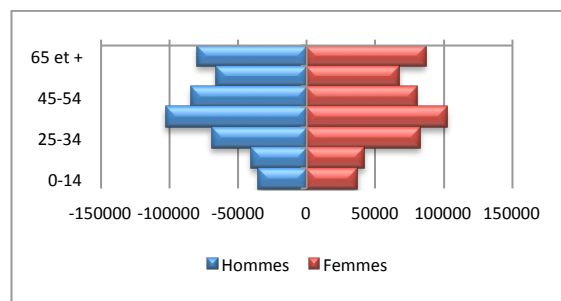
Catégorie d'immigration	Laval	Québec
Immigration économique	68,8	69,8
Regroupement familial	22,1	19,4
Réfugiés et personnes en situation semblable	8,3	9,7
Autres immigrants	0,8	1,1
Total	100 %	100 %

Catégories d'âge

En observant la structure par âge de la population immigrée, il faut se rappeler que les enfants nés au Québec seront comptabilisés parmi la population native et non parmi la population immigrée. Ainsi, les jeunes de 25 ans et moins sont les catégories d'âge les plus faiblement représentées parmi la population immigrée et représentaient 15,8 % de l'ensemble de la population immigrée en 2011.

De plus, la population immigrée a tendance à s'établir au Québec lorsqu'elle est jeune. Les jeunes adultes âgés de 25 à 44 ans sont les plus nombreux. En effet, 36,5 % de la population immigrée au Québec appartenait à ces catégories d'âge. Les adultes de 45-54 ans comptaient pour 16,8 % de cet ensemble et enfin la part des immigrés les plus âgés (55 ans et plus) représentait pour 30,8 % de l'ensemble de la population immigrée.

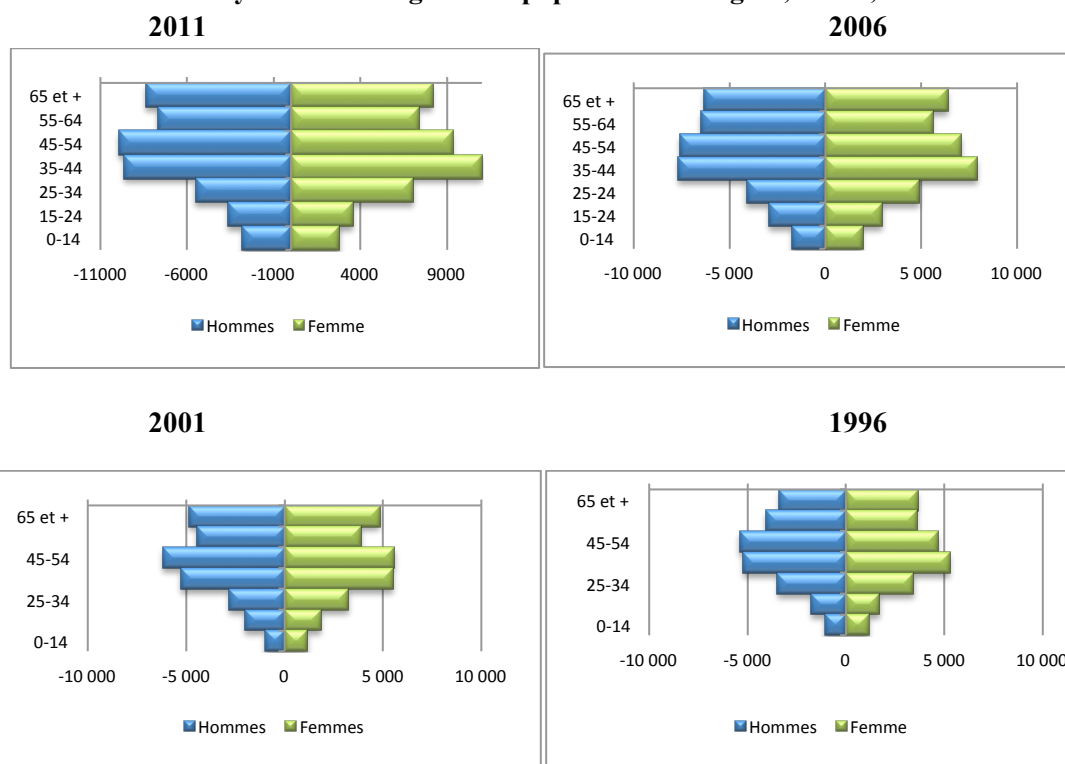
Pyramide des âges de la population immigrée, Québec, 2011



En 2011, la situation lavalloise diffère peu de la situation prévalant à l'échelle du Québec. Ainsi, les jeunes immigrés de moins de 25 ans comptaient pour 13,2 % de l'ensemble de cette population, les jeunes adultes âgés de 25 à 44 ans, quant à eux, comptaient pour 34,3 %, la part des adultes de 45 à 54 ans était de 19,9 % et la population immigrée de 55 ans et plus était de 32,6 %.

À noter que la proportion de la population immigrée de 55 ans et plus est légèrement supérieure à Laval que pour l'ensemble du Québec.

Pyramide des âges de la population immigrée, Laval,



Durée de la migration

Une part très importante de la population immigrée (40,9 %) est établie au Québec depuis plus de 20 ans et un peu moins du quart (22,9 %) s'y est établie depuis cinq ans et moins.

À Laval en 2011, la population immigrée établie de longue date a un poids relatif plus important (48,3 %) même si, au fil des ans, cette proportion a légèrement diminué (55,8 % en 2001). La proportion de l'immigration récente est plus faible à Laval que pour l'ensemble du Québec (13,7 %).

Répartition (%) de la population immigrée selon la durée d'immigration, Laval et Québec, 1996-2011

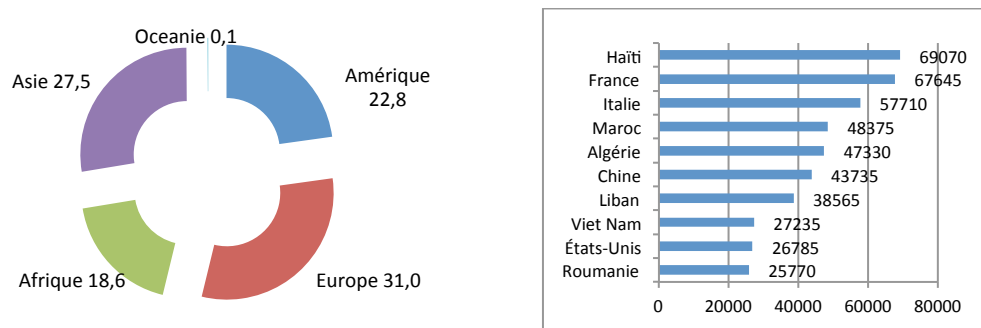
Période d'immigration	Laval				Québec			
	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011
Cinq ans et moins	11,2	8	12,1	13,7	22,7	18,6	22,8	22,9
Entre 5 et 10 ans	13,3	12,3	11,1	16	14,3	16	12,8	16,1
Entre 10 et 20 ans	22,6	23,9	27,5	22,1	19,5	20,4	29,5	20,1
Plus de 20 ans	52,9	55,8	49,2	48,3	43,5	44,9	35	40,9
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Zone et pays de provenance

Au Québec en 2011, les immigrants provenaient principalement d'Europe (31 %), d'Asie (27,5 %), d'Amérique (22,8 %) et d'Afrique (18,6 %).

Près de la moitié de la population immigrée (46,8 %) provenait de dix pays : Haïti, la France, l'Italie, le Maroc, l'Algérie, la Chine, le Liban, le Viet Nam, les États-Unis et la Roumanie.

Continents et dix principaux pays de provenance de la population immigrée, Québec 2011

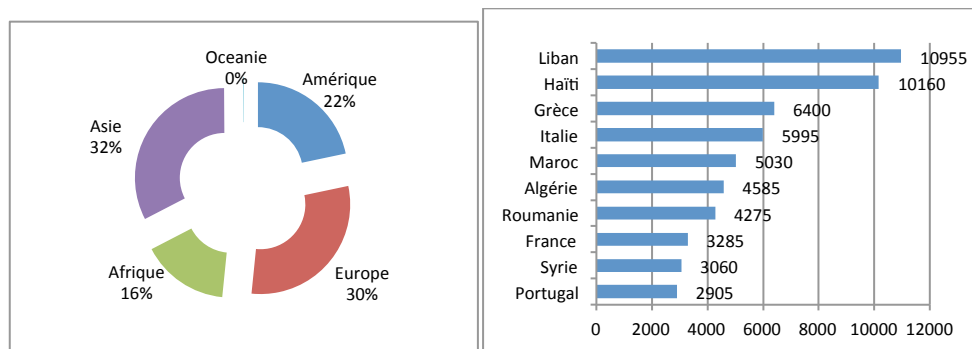


À Laval, le poids relatif de la population immigrée en provenance d'Europe n'a cessé de diminuer dans le temps et représente un peu moins du tiers celle-ci en 2011 (30 %). La population immigrante en provenance du continent asiatique est la plus fortement représentée sur le territoire lavallois puisqu'elle compte pour 32 % de l'ensemble de la population immigrée. Enfin, la population immigrée en provenance des Amériques et d'Afrique comptait respectivement pour 22 % et 16 % de cet ensemble pour la même période.

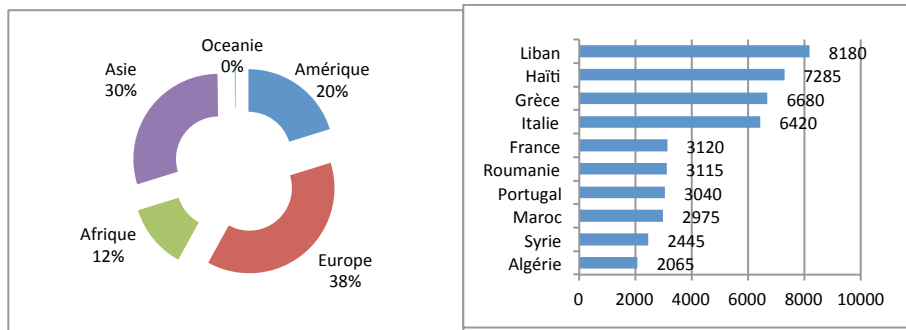
Comparativement à l'ensemble du Québec, le poids relatif des dix principaux pays de provenance était plus important et représentait 58,6 % de l'ensemble de la population immigrée. Cependant, au fil du temps, la part relative des dix principaux pays de naissance des immigrants a diminué puisqu'elle représentait près de 67 % en 1996, un peu plus de 65 % en 2001 et 61 % en 2006.

En 2011, les communautés libanaises et haïtiennes sont, et de loin, les plus représentées sur le territoire lavallois. Les personnes immigrées provenaient également de Grèce, d'Italie, du Maroc, d'Algérie, de Roumanie, de France, de Syrie et du Portugal.

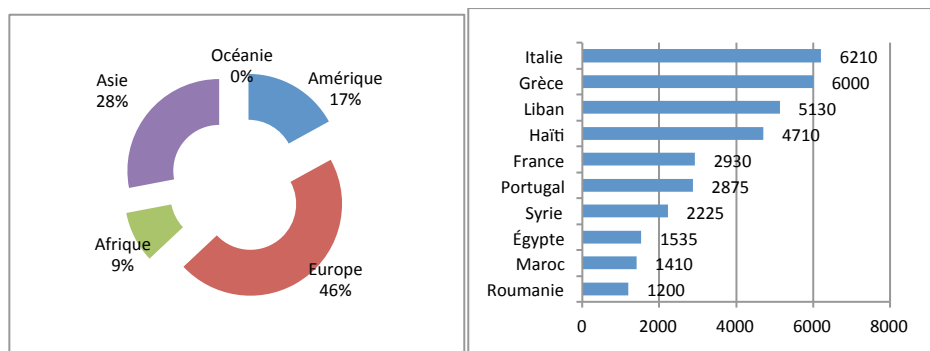
Continents et dix principaux pays de provenance de la population immigrée, Laval 2011



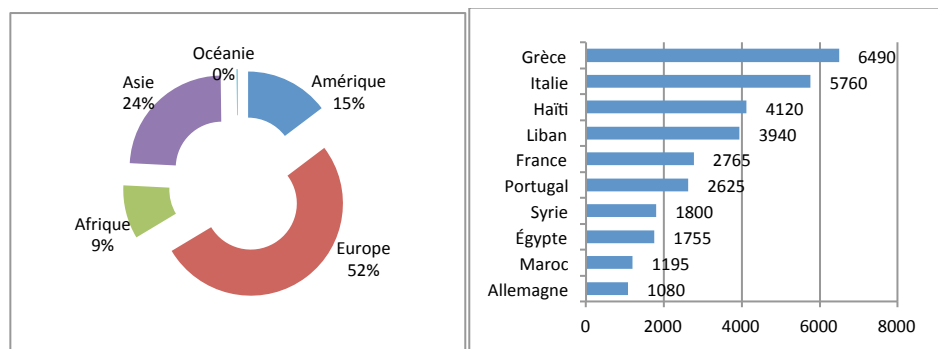
Continents et dix principaux pays de provenance de la population immigrée, Laval 2006



Continents et dix principaux pays de provenance de la population immigrée, Laval 2001



Continents et dix principaux pays de provenance de la population immigrée, Laval 1996



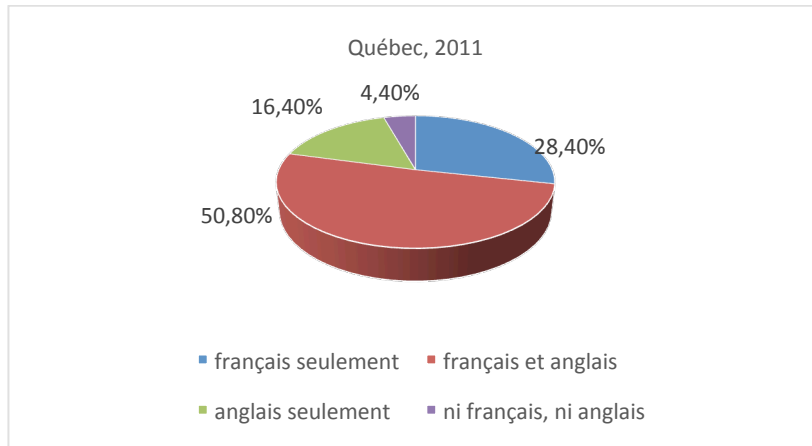
Connaissance du français et de l'anglais

La connaissance du français et/ou de l'anglais peut faciliter l'intégration de la population immigrante car elle va notamment permettre aux jeunes adultes un accès plus rapide à une première expérience québécoise sur le marché de l'emploi. La connaissance du français dans les sources de données utilisées fait l'objet d'une auto-déclaration du répondant et vise à mesurer la capacité de la personne immigrée à soutenir une conversation en français et/ou en anglais sur différents thèmes¹³.

¹³ Dans le cas d'un enfant ne maîtrisant pas le langage, le répondant devait mentionner les langues parlées à la maison.

En 2011, lors de leur admission au Québec, près de 20 % des nouveaux immigrants ne maîtrisaient ni le français ni l'anglais pour soutenir une conversation.

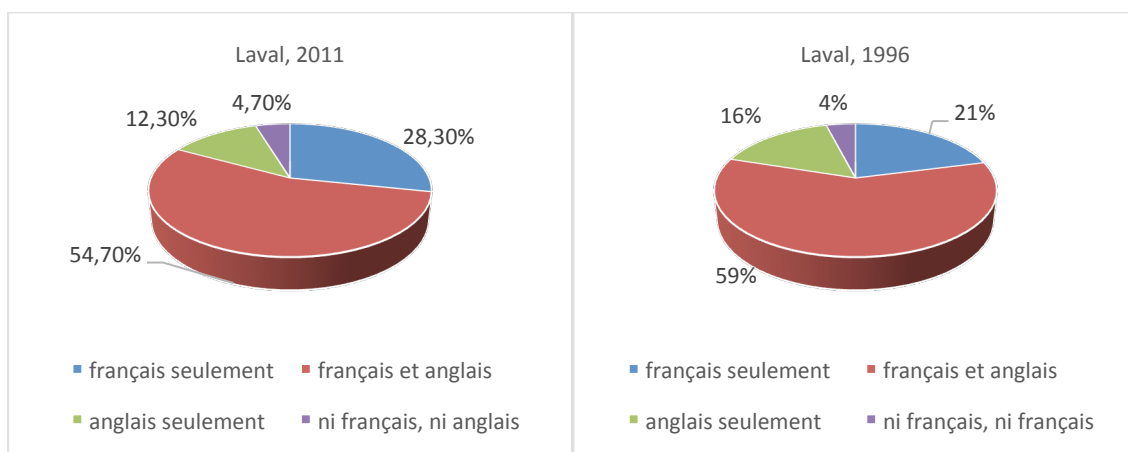
Cependant, d'après l'enquête nationale auprès des ménages (2011), près de huit immigrants sur dix ont déclaré connaître assez le français pour soutenir une conversation, 16 % ne maîtrisaient que l'anglais et 4 % ne pouvaient soutenir une conversation ni en français ni en anglais.



La capacité à soutenir une conversation en français pour la population immigrée à Laval est similaire à celle observée à l'échelle du Québec, puisqu'un peu plus de huit immigrants sur dix peuvent s'exprimer en français. La part de la population immigrée s'exprimant seulement en anglais est légèrement plus faible à Laval qu'à l'échelle du Québec (12 % vs 16 %).

Entre 1996 et 2011, la proportion de la population immigrée capable de s'exprimer en français a légèrement progressé (83 % vs 80 %).

Cependant, force est de constater qu'une faible part de la population immigrée ne maîtrisait ni le français ni l'anglais, que ce soit au Québec ou à Laval, et ce, quelle que soit la période considérée.



Au-delà de ce portrait très sommaire, ces chiffres cachent une très grande hétérogénéité au sein de la population immigrante. Certaines communautés peuvent faire face à de plus grandes difficultés dans la maîtrise de la langue par exemple, tout comme le fait d'être une femme.

Intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes : enjeux, portrait, difficultés, défis¹⁴

Kamel Béji

Professeur agrégé, Université Laval

J'aimerais pour commencer préciser comment je conçois l'intégration. Je me situe dans un paradigme interculturel et non pas multiculturaliste. Ma position normative sur cette question est qu'un Québec où il y a des communautés qui vivent les unes *avec* les autres est préférable à un Québec où elles les unes *à côté* des autres. Le terme d'interculturalisme renvoie à l'idée de la bidirectionnalité, qui engage aussi bien la société d'accueil que les personnes immigrantes elles-mêmes. Cette définition est importante, parce que plus tard, dans la conclusion, j'aimerais poser plusieurs questions qui renvoient à cette idée de bidirectionnalité : Qu'est-ce qui est fixe, donné, et qu'on ne peut changer ? Est-ce que chacun fait sa part ou pas ? Et peut-on aller plus loin dans cet effort de construire un espace commun ? La bidirectionnalité, c'est la coresponsabilité pour la réussite des trajectoires d'intégration, au-delà des interactions directes entre la société d'accueil et les personnes immigrantes.

La société d'accueil, ce sont tout autant les groupes communautaires, les institutions gouvernementales, les personnes, les individus dans les quartiers, dans les municipalités etc. Pour s'intégrer à la société d'accueil, l'association entre intégration sociale et intégration professionnelle est à mon avis incontournable. Je me considère bien plus comme un socio-économiste, plutôt que comme un économiste. Rassurez-vous donc, je ne vais pas vous inonder de chiffres et de statistiques. J'étais un économiste plus traditionnel il y a quelques années, mais là, pour moi, l'intégration elle-même est un sujet économique. À partir du moment où il y a de l'argent qui est mobilisé pour intégrer les personnes, on est à la fois dans le domaine de l'économie et de la société. À ce sujet, rappelons que le Québec reçoit du Canada annuellement un montant de près de trois millions de dollars pour intégrer les personnes immigrantes. Où va cet argent ?, c'est une autre question dont on parlera plus tard. Dans ce qui suit, je ferai un portrait rapide de la question des personnes immigrantes et de l'emploi, et je commencerai par aborder la question des taux de chômage.

Les taux de chômage

Je ne veux pas avoir un discours de victimisation des immigrants, mais je vais me baser sur des faits, sur des statistiques fournies par Statistique Canada. Commençons par regarder quelques chiffres de 2012 (Tableau 1, page suivante).

Le tableau est organisé en fonction de trois catégories d'immigrants. Les immigrants très récents sont arrivés au cours des cinq dernières années, les immigrants récents au cours des cinq à dix dernières années et les moins récents au cours des dix dernières années et plus. Les taux de chômage vont du simple au double en fonction des divers statuts d'immigration ou de naissance au pays. Plus on est arrivé récemment comme immigrant, plus le taux de chômage est élevé. Le taux est le plus élevé pour les personnes arrivées depuis moins de cinq ans : 20,9 %. C'est trois fois le taux de chômage national. On peut trouver cela très logique dans la mesure où, dans les premières années, les nouveaux arrivants ne connaissent pas le marché de travail, et ont beaucoup d'apprentissage à faire sur la société d'accueil. Mais cinq ans, c'est long quand on n'a pas d'emploi, pas de salaire et quand on sent qu'on perd son temps.

¹⁴Il s'agit d'une transcription de la conférence de M. Béji, faite par Theresa Goebel et éditée par Rachad Antonius.

Tableau 1 : Taux de chômage comparés

Le taux de chômage	Situations comparées
Taux de chômage et durée de l'immigration (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • 7.1 % pour les natifs; • 8.3 % pour les immigrants de 10 ans et plus; • 12.5 % pour les immigrants récents (entre 5 et 10 ans) • 20.9 % pour les immigrants très récents (moins de 5 ans)
Taux de chômage et scolarité (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les diplômés post-secondaires, 6.6 % pour les natifs, 12.2 % pour les immigrants. • Pour les diplômés universitaires, 3.1 % chez les natifs, 10.3 % chez les immigrants.
Taux de chômage et Provinces (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les principales régions métropolitaines de recensement au Canada, Montréal est la ville qui enregistre le plus haut taux de chômage pour les personnes immigrantes (11,8 % en 2012 VS 8.7 % à Toronto et 7,3 % à Vancouver.

Le taux de chômage en fonction de la scolarité. La tendance générale au Canada et au Québec dans les 30 dernières années est de favoriser l'immigration dite « choisie », c'est-à-dire l'immigration économique. On accueille plus que 70 % d'immigrants économiques chaque année à peu près, que l'on considère comme étant qualifiés. La tendance est claire et elle est volontaire. Mais qu'est-ce que c'est, une personne qualifiée ? En général, ce sont des personnes qui sont diplômées. Mais ceci ne semble pas faciliter leur intégration. Les chiffres du Tableau 1 nous disent que pour les diplômés post-secondaires, le taux de chômage des immigrants est le double de celui des natifs : 12,2 % pour les premiers, 6,6 % pour les seconds. Pour les diplômés universitaires, c'est un taux de 3,1 % chez les natifs (ce qui est plus bas que la moyenne générale) et de 10,3 % chez les personnes immigrantes.

Pour comparer les différences du taux de chômage entre les provinces, il faut regarder les régions métropolitaines car c'est là que les immigrants sont concentrés et c'est là que les différences sont les plus grandes. J'ai pris le cas de Montréal notamment, où les taux de chômage sont particulièrement plus élevés qu'à Vancouver ou à Toronto : 11,8 % en 2012 à Montréal, comparé à 8,7 % à Toronto et 7,3 % à Vancouver. Et le taux de chômage au Québec est relativement plus important que dans les autres provinces canadiennes.

La question de l'âge. L'écart entre les taux de chômage des jeunes immigrants et des jeunes nés au Canada s'est creusé au cours des dernières années, il est de 20,2 % pour les premiers et 14,6 % pour les seconds. Le taux d'emploi (le pourcentage des personnes qui sont sur le marché du travail, avec ou sans emploi) est de 45,6 % pour les jeunes immigrants et de 57,4 % chez les jeunes nés au Canada (Statistiques Canada, 2012). Même chez les personnes plus âgées, il y a des différences. Pour les plus de 55 ans, par exemple, le taux de chômage est de 7,2 % pour les immigrants et de 6 % pour les natifs (Statistiques Canada, 2012).

Ceci dit, le taux de chômage à lui seul n'est pas nécessairement ce qui est le plus significatif. Bien que ce soit un indicateur important, ce qui est encore plus important, c'est la qualité des emplois. On pourrait avoir un faible taux de chômage, 5 % par exemple, mais si 80 % de la population immigrée a une mauvaise qualité d'emploi, cela est encore un problème du point de vue de l'intégration.

Les autres indicateurs quantitatifs. Plusieurs autres indicateurs sont utiles pour analyser les processus d'intégration, dont le salaire.

En 2011, les salaires hebdomadaires des immigrants très récents et diplômés universitaires âgés de 25 à 54 ans équivalaient à 67 % de ceux de leurs homologues nés au Canada ; celui des immigrants récents étaient en moyenne 79 % de la moyenne des salaires des natifs. Et pour les immigrants établis depuis plus de dix ans, le rattrapage est presque complété : la moyenne de leurs salaires est égale à 95 % de celle des natifs (Statistiques Canada, 2012).

Nous voyons donc que les salaires des immigrants récents et diplômés sont inférieurs par rapport aux salaires des natifs. Plus la durée d'immigration est forte, moins l'écart est important. Nous voyons aussi qu'au bout de dix ans, les moyennes des salaires des immigrants ont presque rattrapé celles des natifs.

Pour les salaires aussi, tout comme pour les taux de chômage, il y a un effet d'âge. Les personnes immigrantes de 55 ans et plus ont des salaires moins élevés, en moyenne, que les personnes nées au pays. Et leurs emplois sont souvent plus précaires aussi.

Si on introduit aussi le critère de genre, on se rend compte que c'est un double handicap d'être femme et immigrante. Et si on ajoute en plus la question de l'âge, on constate qu'une femme immigrante âgée culmine tous les handicaps sur le marché du travail.

Il y a aussi d'autres indicateurs dont on parle moins mais qui sont significatifs. Le **taux de syndicalisation**, par exemple, est 1,8 fois plus élevé chez les natifs que chez les immigrants. Quand on sait comme le fait d'être syndiqué peut améliorer les conditions de travail et la qualité de l'emploi, on peut s'inquiéter du fait que les immigrants soient moins syndiqués que l'ensemble de la population. La faible participation des personnes immigrantes, hommes et femmes, à la vie syndicale, comme syndiqué-es ou comme conseillers ou conseillères au sein d'un syndicat demeure un indice de faible intégration au marché du travail. Il y a un rapport au syndicat qui est différent pour la personne native, pour des raisons historiques ou culturelles. Et il serait souhaitable de considérer les taux de syndicalisation comme un facteur d'intégration économique et sociale important, car l'absence de syndicalisation affecte négativement la qualité des emplois.

Surreprésentation dans les emplois atypiques. Une étude de Guilmore en 2009 nous montre qu'il y a une surreprésentation des immigrants dans les emplois atypiques. C'est pourquoi je vous disais tout à l'heure que, bien que le taux de chômage soit un indicateur important (et alarmant !), la qualité des emplois et tout aussi importante. Quand on voit que dans les emplois atypiques il y a une surreprésentation des personnes immigrantes, on réalise qu'il faut absolument parler de la qualité des emplois, pas seulement de leur quantité.

La déqualification. Ce terme renvoie aux situations où une personne est obligée d'accepter un emploi qui est bien en dessous de ses qualifications professionnelles, car elle ne trouve pas un emploi à sa hauteur. Ma collègue, Madame Marie-Thérèse Chicha, a beaucoup travaillé sur la déqualification des femmes mais aussi des immigrants en général (Chicha, 2010). On a parlé un peu ce matin de certains médecins qui sont obligés de travailler comme aide-ménagères, par exemple. Ils sont dévalorisés comme personnes, car ils vivent une déqualification importante.

Il y a un indicateur très intéressant qui a été calculé par notre collègue Jean Renaud : la question des délais avant de trouver un premier emploi, c'est-à-dire la vitesse d'accès à l'emploi. Y a-t-il une vitesse idéale d'accès à l'emploi ? C'est sûr qu'il est préférable que les personnes immigrantes s'intègrent rapidement au

marché de l'emploi. Souvent, la migration est un projet familial. La non-intégration économique des chefs de famille a un effet boule-de-neige. Si on ne s'intègre pas rapidement au marché de l'emploi, il y a un effet sur la famille, sur les enfants, sur les relations familiales, etc. Le chercheur Guy Lacroix, de l'Université Laval, a fait des études dans la continuité de Jean Renaud avec des données plus récentes qui confirment encore, même si avec moins de gravité, que le temps d'accès au premier emploi des personnes immigrantes est beaucoup plus long qu'il ne l'était il y a quelques années. Sa conclusion générale est qu'à qualification équivalente, la vitesse d'intégration est sensiblement plus lente chez les immigrants qualifiés que chez les natifs (Lacroix. 2013).

J'ai mené une enquête de terrain qualitative portant sur l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes en relation avec les réseaux socioprofessionnels. La population à l'étude était constituée de 48 personnes immigrantes récentes, sélectionnées selon quelques variables de contrôle : le genre, l'origine ethnique, l'ancienneté de l'immigration, l'âge, et le domaine de spécialisation. Parmi les 48 personnes, il y avait une dizaine de personnes de la ville de Québec, les 38 autres personnes résidant à Laval et dans le Grand Montréal. Nous avons rencontré chacun des participant-es pendant deux heures en moyenne. Comme il s'agit d'une étude qualitative, les résultats quantitatifs de l'étude ne sont pas ce qui est le plus pertinent. Nous avons tenté de cerner les obstacles majeurs à l'intégration de ces personnes. Nous avons pris en ligne de compte l'évolution de la situation. Il y a des choses qui se sont améliorées au cours des dernières années mais il y en a d'autres à améliorer. Voici globalement ce que nous avons constaté :

D'abord, **les obstacles linguistiques**. Ces obstacles sont importants et il faudrait bien les faire connaître aux personnes immigrantes avant qu'elles arrivent ici. Ce n'est pas seulement le français qui est important. Si on veut avoir un emploi au Québec, il faut aussi parler anglais. Qu'on vive à Québec, à Laval ou à Montréal, les entreprises et même les institutions gouvernementales exigent de plus en plus que leurs employé-es parlent bien l'anglais. Or, un mauvais signal est envoyé au candidat-es francophones à l'immigration. On leur dit que s'ils parlent bien le français, tout va bien se passer, surtout s'ils sont diplômés. Or, à leur arrivée, ils constatent que tout le monde, quasiment, exige un niveau de compétence en anglais qui leur permettrait d'être fonctionnels dans cette langue.

Les obstacles institutionnels. Quels sont les obstacles institutionnels ? C'est d'abord la question de la reconnaissance des compétences acquises. J'étais étonné d'apprendre que certaines des personnes qui arrivaient étaient surprises de voir qu'elles devraient suivre des cours d'anglais. Or, l'information existe, il faut l'avouer, et depuis deux à trois ans, le ministère de l'immigration (anciennement le MICC, maintenant le MIDI), a vraiment mis beaucoup d'informations, mais pas toute l'information, sur son site internet. On y trouve par exemple l'information à l'effet que, pour exercer comme médecin, il faut passer les examens de l'ordre des médecins. Or les ordres professionnels ne sont pas des institutions publiques, et ils ne dépendent pas du gouvernement. Pour que ces ordres professionnels soient plus ouverts envers l'accueil des nouveaux venus, il faut que le gouvernement engage un bras-de-fer avec eux. Est-ce que le gouvernement a la volonté de faire ce bras-de-fer ou pas ? Je ne sais pas. Je pense que non, mais cette opinion n'engage que moi. Je ne pense pas qu'il y ait une volonté réelle du gouvernement de confronter les ordres professionnels sur cette question. Car ces ordres professionnels (ingénieurs, chimistes, ordre des médecins spécialistes) sont une source d'appuis politiques. Doit-on attendre ce bras-de-fer ? Je ne pense pas. Je pense qu'on doit travailler en amont, en s'assurant que les personnes immigrantes aient l'information nécessaire avant de venir. Le parcours est parfois long, et il y a beaucoup de personnes qui ont franchi toutes les étapes, qui ont pu être reconnues comme ingénieurs ou comme médecins après avoir démontré leurs compétences lors d'examens d'admission. Pour les médecins il y a un double obstacle. Car après l'ordre des médecins, il y a les hôpitaux

dans lesquels il faut être admis en résidence. Il faut rappeler cependant que la reconnaissance des acquis de compétence ou les examens d'admission dans les ordres ont leurs raisons d'exister et elles sont valables. Il y a des questions de sécurité publique ou de santé publique qui sont en jeu. Il y a donc de bonnes raisons d'imposer des examens d'entrée. Mais cela explique une partie des obstacles, pas tous. Il y a d'autres raisons, pas toujours explicites, à la persistance de ces obstacles. En économie, on appelle cela un marché interne. Le marché interne hausse les salaires vers le haut. Si l'offre de services augmente beaucoup, les salaires vont baisser. Ce n'est pas plus compliqué que ça !

En résumé, je dirais qu'il y a quelque chose à faire sur la question de la reconnaissance des acquis, en commençant par la diffusion de l'information pertinente. Ceci ne veut pas juste dire que l'information doit être disponible sur les sites web du ministère de l'immigration. En plus d'informer les immigrant-es futures qu'ils auront à faire reconnaître leurs diplômes, il faut leur dire combien de temps cela prend en moyenne et combien cela coûte. Il est faux de prétendre, par exemple, que le processus de reconnaissance des compétences d'un ingénieur prend 18 mois. Il y en a qui sont restés cinq ans et il y en a qui sont restés dix ans. Certains n'ont jamais pu terminer le processus. Les coûts ont varié entre 3 000 \$ et 15 000 \$. Cette information existe. Il faut juste la mettre sur le site et s'assurer qu'elle parvienne aux candidat-es à l'immigration. Après, les gens choisiront de faire ce parcours ou de ne pas le faire.

Les obstacles culturels, tout le monde les connaît. Il y a d'abord la question de la culture de l'entreprise, ainsi que la question des attitudes, de la culture du marché de travail, des attitudes face au leadership, de la culture de l'entrevue qui varie énormément selon les cultures et qui est responsable de nombreux malentendus. Il y a aussi certains obstacles dont on parle moins, mais dont j'aimerais vous parler ici.

Il y a évidemment **les questions de discrimination**. Tout le monde sait qu'il y a de la discrimination, mais on en parle moins au niveau institutionnel. Les lois prohibant la discrimination ne sont pas assez explicites, et quand il y en a, elles ne sont pas appliquées avec la sévérité nécessaire. Il n'y a pas de suivi suffisant dans les cas de discrimination. Un exemple : certains de mes étudiants travaillent dans des agences de placement. Ils ont tous reçu, à un moment ou à un autre, des coups de fil d'employeurs qui leur disent explicitement « Je ne veux pas un Mohammed » ou « Je ne veux pas une femme voilée » ou « Je ne veux pas un Noir », etc. Et ce qui est encore plus frappant, c'est qu'il est très rare que les agences de placement rompent le lien avec un employeur qui se permet de telles attitudes. Il y a peu de surveillance dans ce domaine. On continue à faire comme si cela était normal, on continue à tolérer de telles discriminations. Il y a ensuite les plafonds de verre. Un ingénieur informaticien avec dix ans d'expérience peut travailler très bien, mais pour avoir un poste plus élevé, cela devient autre chose. Il y a des difficultés à monter dans les hiérarchies, d'être chargé de projets etc. Il y a des immigrants qui finissent par partir, par quitter la province, ou qui ne veulent plus être confrontés à ces discriminations. Ceci se produit aussi dans le réseau public.

Les barrières informationnelles. Sur cette question, je ne veux pas dire qu'il manque d'informations. J'ai presque envie de vous dire plutôt qu'il y a trop d'informations, mais qu'elles ne sont pas canalisées. On peut vite être dépassé par la quantité d'information au point de ne pas trouver celle qu'on cherche, ce qui entraîne un découragement. J'appelle cela « l'infobésité » : il y a tellement d'informations, soit dans les sites internet ou dans les réseaux ethnoculturels, que nombre de personnes ont du mal à s'orienter et restent désemparées. Ces personnes comptent alors sur leurs réseaux sociaux comme source d'informations. Elles ont un cousin, un frère ou quelqu'un de la famille qui est là. Mais il y a un problème : est-ce que les informations obtenues par le biais des réseaux ethnoculturels sont les meilleures, les plus exactes ? Je n'en

suis pas sûr du tout. Mais je pense qu'il manque quelque chose dans le système. Peut-être un guichet unique, qui permettrait aux personnes d'établir une feuille de route claire de leur processus d'intégration, sans être obligées d'aller voir le voisin, le cousin etc. qui ne leur donneront pas forcément la bonne information.

Il y a enfin la question de la transparence de l'information. On trouve de plus en plus d'informations mais – je n'en suis pas sûr, et j'assume mes mots – je pense qu'il y a un véritable marketing institutionnel au Canada et au Québec pour attirer des immigrants, ce qui a comme conséquence que l'information est opaque.

Ceci me ramène à la question de l'intégration : Que veut-on vraiment ? Est-ce qu'on veut des personnes qui travaillent ? Ou est-ce qu'on veut surtout peupler le Canada et le Québec ? Est-ce que l'objectif est économique ? socio-professionnel ? Ou alors démographique ? On ne le dit jamais clairement. On souhaite avoir des immigrants, on veut avoir un bon bassin de main-d'œuvre dans lequel on ira puiser quand on le souhaite. Entretemps, ce que les gens vivent dans ce bassin-là, on ne veut pas vraiment le savoir.

Je vais finir avec les obstacles dont on ne parle presque pas. Commençons par **la politique d'intégration**. Je veux d'abord parler du rôle des intervenant-es de première ligne. Il y aurait lieu de faire un colloque sur la précarité des intervenantes et des intervenants, qui travaillent avec des moyens extrêmement réduits. Est-ce que les orientations de la politique d'intégration sont clairement énoncées ? Que veut-on en termes économiques, humanitaires, sur les questions du regroupement familial ? Est-ce que le but est d'abord économique, en fonction du lien qui existerait entre l'immigration et la croissance du produit intérieur brut (PIB) ? Le but consiste-t-il à réaliser une cohésion sociale par l'intégration ? Ce n'est pas toujours clair. Au fil des ans, il me semble que le nombre d'immigrants est fixé en fonction de calculs politiques plutôt que pour des raisons réellement sociales et économiques. Et puis il y a une désarticulation entre les approches du ministère de l'immigration et celles d'Emploi Québec. Pour *Emploi-Québec* la priorité est l'axe de l'emploi, et non pas l'axe de l'emploi des immigrants spécifiquement. Les chercheurs d'emploi sont traités de façon homogène, sans tenir compte de leur statut (immigrants ou pas). Le MIDI (le Ministère de l'Immigration, la Diversité, l'Inclusion), l'ancien MICC, a une autre vision de l'accompagnement des immigrants. Mais, depuis avril 2013, il ne s'occupe plus de l'intégration des personnes immigrantes. Il a pour fonction d'attirer des immigrants, mais c'est le Ministère de l'Emploi qui s'en occupe par la suite. Or, le Ministère de l'Emploi ne s'occupe pas spécifiquement des immigrants. Cette désarticulation au sommet de la politique d'immigration a des conséquences très importantes, parce que c'est là que se prennent les décisions d'attribution des fonds aux divers programmes de développement de l'emploi et de l'intégration. L'année dernière, le Québec a reçu 290 millions de dollars du fédéral pour l'intégration des immigrants, selon l'entente fédérale-provinciale de 1991. C'est une chance incroyable pour le Québec. Or, ce n'est pas tout cet argent qui est utilisé pour les programmes d'intégration des personnes immigrantes. Une collègue de la TCRI avait estimé que seulement 8 % de ces 290 millions vont aux groupes communautaires. Or, ces derniers assument 90 % des activités d'intégration des nouveaux arrivants. Il semble bien que le reste soit utilisé pour assurer le fonctionnement du MIDI alors qu'il n'assume plus la responsabilité de l'intégration des immigrants. Il y a là une désarticulation incroyable des politiques parce que des fonds destinés à appuyer des programmes d'intégration des personnes immigrantes servent finalement à consolider les budgets de fonctionnement d'un ministère. Les services communautaires aux nouveaux immigrants représentent 5 % du budget au MIDI alors que cette proportion est de 70 % dans le reste du Canada. La conséquence est que les intervenants et les intervenantes sont débordés, et qu'ils ont peu de moyens et peu d'outils pour agir.

La question de la régionalisation de l'immigration. Plus on analyse la question de l'immigration, plus on se rend compte qu'il faut sortir de la métropole, et aller à Québec ou à Sherbrooke. Mais en même temps, il n'y a pas assez de moyens mobilisés pour permettre cette régionalisation. Il faut aussi prendre en compte la diversité des personnes immigrantes : les qualifications, les statuts, les attributs sociodémographiques tels que le genre, ou le niveau de scolarisation. Il n'y a pas vraiment d'accompagnement différencié pour ces personnes. Dans mes recherches, j'ai entendu des témoignages de personnes qui se sont adressées à *Emploi-Québec* et qui ont vu trois ou quatre conseillers qui leur ont dit des choses différentes. Est-ce que les personnes à *Emploi-Québec* sont vraiment outillées pour aider ces personnes ? Le profil des personnes immigrantes a changé. Il y a 30 ans, les femmes immigrantes n'étaient pas scolarisées. Aujourd'hui c'est autre chose. Les personnes qui arrivaient il y a deux ou trois décennies avaient d'autres objectifs que celles qui arrivent aujourd'hui. Mais les outils mis à leur disposition sont encore les mêmes. L'implication des acteurs sociaux, le réseautage, tout cela est important. Il est très important aussi de mettre en place des fonds pour créer des ponts entre les immigrants et la société d'accueil.

Sur ce point, c'est au niveau municipal qu'il faut commencer. Personnellement, plus je travaille sur ce sujet, plus je crois que c'est au niveau municipal que les programmes d'intégration doivent être coordonnés. Ce sont les mairies et les municipalités qui doivent être en charge de l'intégration des personnes immigrantes dans les sociétés d'accueil.

ATELIERS

1. Les impacts de la migration sur les dynamiques familiales

Compte-rendu des discussions

Mélanie Beauregard

Personne-ressource : Nayiri Tavlian, conseillère en relations interculturelles et chargée de cours, Université de Montréal.

Nayiri Tavlian se positionne en faveur de l'intégration et de l'interculturel. Cela signifie qu'elle croit que l'immigration ne se fait pas à sens unique, la société d'accueil et les immigrants étant tous impliqués. Toutefois, elle juge que trouver un équilibre n'est pas évident. Elle considère qu'il y a bien souvent un sentiment d'impuissance, mais elle estime qu'il y a plein de solutions intéressantes qui existent. La présentation de Mme Tavlian est structurée autour de quatre axes: les contextes dans lesquelles les familles immigrantes vivent ou arrivent, les facteurs d'influence sur l'intégration des familles immigrantes, les impacts de l'immigration sur les familles et sur les intervenants ainsi que les stratégies d'intervention.

Premièrement, la conférencière présente les contextes dans lesquelles les familles immigrantes vivent ou arrivent. Que ce soit avant, pendant ou après l'immigration, il y a plusieurs situations qui sont source de problèmes pour les immigrants. Elle considère que l'immigration est une expérience de rupture, et ce, à divers niveaux tels que l'environnement, le réseau social, la famille et la culture. De plus, elle juge que l'immigration implique une période d'incertitude dans la mesure où les migrants ne savent pas si les diplômes seront reconnus, s'ils trouveront un emploi, s'ils s'intégreront et s'ils veulent, ultimement, rester dans le pays. Tavlian remarque qu'il y a aussi une problématique liée au métissage (le migrant se questionnant à savoir ce qu'il prend de la culture de la société d'accueil, et ce, sans trahir la culture de sa société d'origine). Elle constate plusieurs moments de vulnérabilité tels que la naissance d'un enfant ou le deuil (les rituels associés à ces situations n'étant pas toujours acceptables ou acceptés, en plus de l'absence du réseau social pour accompagner la famille), l'entrée à l'école (autant pour les jeunes que pour les parents) ainsi que l'adolescence (comme possibilité de *double mésadaptation* (l'adolescence et la non-adaptation)). La conférencière considère que l'intervenant doit faire attention à ces moments-là.

Mme Tavlian présente ainsi les quatre variables sociodémographiques qui permettent de comprendre les immigrants:

L'âge : Cette variable a une incidence pour les adolescents qui sont plus susceptibles d'avoir des problèmes d'intégration, car ils se questionnent sur leur identité. Les personnes âgées, quant à elles, perdent leur statut social. Aussi, elle constate que certaines recherches ont prouvé que les jeunes enfants (autour de six ans) perçoivent le clivage entre les règles de la famille et les règles à l'école, et ce, jusqu'à l'adolescence. Les enfants sont capables de gérer ces deux réalités distinctes. Toutefois, à l'adolescence, il y a une crise. Il ne faut donc pas tenir pour acquis que les jeunes sont plus adaptables.

Le sexe : Il y a une différence puisque les rôles changent. Tout dépend de l'identité du pourvoyeur de la famille. En effet, si c'est la femme alors qu'auparavant c'était l'homme, cela a un impact sur les dynamiques familiales.

Les antécédents socioculturels, soit la classe sociale, la langue, la culture, etc. : Plus la langue et la culture sont distantes de la langue et de la culture du pays d'accueil, plus l'intégration sera difficile.

La conception de la famille ainsi que la famille qu'on a effectivement, par exemple, famille nucléaire, famille élargie, famille monoparentale, etc.

Deuxièmement, Mme Tavlian présente **les facteurs d'influence sur l'intégration des familles immigrantes**. Selon elle, pour intervenir auprès d'une famille immigrante, il est nécessaire de la connaître intimement pour comprendre les motifs de comportement de ses membres et les rapports qui s'établissent entre eux. Il convient aussi de tenir compte de trois étapes distinctes, soit la pré-migration, la migration et l'établissement dans le pays d'accueil. Au niveau des facteurs pré-migratoires, il faut tenir compte de ce qui suit :

- Les raisons de la migration (par exemple, immigration planifiée ou forcée). Mme Tavlian considère qu'une migration forcée implique un deuil plus difficile à faire.
- La composition de la famille, c'est-à-dire si la famille est arrivée ensemble ou si des membres sont restés dans le pays d'origine. Elle note aussi que si la famille immigré ensemble, cela assure un réseau social tandis que lorsqu'un individu immigré seul, l'intégration est plus ardue. De plus, elle constate que des réfugiés qui attendent leurs familles pendant trois, cinq, sept ou dix ans peuvent, une fois réunis, ne plus se reconnaître dans leurs proches, ce qui entraîne des difficultés dans les rapports familiaux;
- L'attente concernant l'avenir. Si la famille a de grandes attentes, elle va vivre une désillusion, ce qui nuira à la volonté de s'intégrer de ses membres (ceci est particulièrement vrai pour les réfugiés, qui se croient au paradis lorsqu'ils arrivent au Canada).

Pour ce qui est du facteur migration, il faut tenir compte de ce qui suit :

- La méconnaissance de la langue du pays, les difficultés de l'apprendre, la méconnaissance de la mentalité et des codes culturels (par exemple, l'intégration des immigrants de l'Asie du Sud-Est est plus facile au Canada qu'au Québec, puisqu'ils sont anglophones).
- La perte de statut social lors de la migration : il y a une baisse du niveau de vie et un fort sentiment d'échec.
- Le changement d'environnement socioculturel : les structures sociales de la société d'accueil ne sont pas les mêmes que celles de la société d'origine.

Quant à l'établissement, il faut s'attarder à ce qui suit :

- La société d'accueil. Cet accueil pouvant jouer un grand rôle dans la migration et dans les dynamiques familiales. En d'autres mots, il faut examiner le rôle des organismes d'accompagnement des immigrants.
- La situation socio-économique, l'intégration étant possible notamment par l'emploi et le logement.
- La structure de la société d'accueil. Existe-t-il des organismes ethniques (centres culturels, communautaires ou sportifs) organisés qui peuvent soutenir les migrants ? Selon la conférencière, il a été prouvé que si la société d'accueil possède ce genre d'organisations et que les organismes sont ouverts et accueillants, cela peut aider à l'amélioration de la dynamique familiale puisque ces organisations permettent de trouver un accompagnement et de partager des expériences.
- La durée de séjour, dans la mesure où les familles qui viennent d'arriver sont plus fragiles. En effet, plus une famille est nouvellement arrivée, plus il est difficile d'obtenir son attention (celle-ci étant occupée à finaliser les procédures administratives et à s'installer). Aussi, après un certain temps,

dépendamment du processus d'acculturation, les familles peuvent être plus ou moins perturbées par la confrontation avec une nouvelle culture.

Troisièmement, Mme Tavlian présente les impacts de l'immigration sur les familles et sur les intervenants. Dans un premier temps, elle s'attarde aux impacts sur les migrants et elle fait les constats suivants :

- Qu'il y a des stress causés par le statut migratoire.
- Que les impacts sont différents, tout dépendant de la trajectoire du couple migrant (par exemple, les réfugiés).
- Que la migration entraîne la reconfiguration des couples et des rôles familiaux.
- Qu'il y a un problème lorsque l'homme et la femme travaillent à l'extérieur dans la mesure où il n'y a plus personne pour assurer une présence quotidienne à la maison. Dans beaucoup de cultures, c'est la femme qui est le pilier de la famille.
- Que la négociation des changements de rôle est difficile en contexte de pauvreté.
- Qu'il y a des stress occasionnés par la déqualification professionnelle, par les difficultés socioéconomiques ainsi que par la perte de statut social.
- Que les couples nouvellement formés sont moins solides et risquent de rencontrer des difficultés suite à la migration. D'ailleurs, 50 % des familles immigrantes divorcent après trois ans, et ce, même si les familles proviennent de cultures où le divorce est tabou. De plus, 50 % de ces unions impliquent des enfants.

Dans un deuxième temps, la conférencière présente les conséquences des faits constatés ci-haut sur les pratiques d'intervention. Elle remarque que :

- les spécificités de la séparation ou du divorce représentent des défis pour l'intervention, dans la mesure où les intervenants manquent de référents pour répondre aux besoins. Il est donc nécessaire de former les intervenants au multiculturel (par exemple, un divorce peut ostraciser une personne dans sa famille ou dans sa communauté. Une non-prise en compte de cette composante par l'intervenant peut conduire à l'incompréhension du comportement du migrant);
- les liens avec le pays d'origine perdurent, et qu'il faut en tenir compte lors de l'intervention. Même si l'intervenant veut une réponse immédiate aux questions qu'il pose, l'immigrant ne sera pas nécessairement capable de la lui donner, dans la mesure où il doit consulter sa famille dans le pays d'origine;
- que les valeurs de l'intervenant et de l'immigrant peuvent être opposées, conduisant ainsi à de l'incompréhension mutuelle.

Pour conclure sa présentation, Mme Tavlian propose quelques stratégies d'intervention. Elle estime que :

- Il faut reconnaître que le choc culturel provient des deux côtés. Inspirée des travaux de Cohen-Émerique, la conférencière présente divers éléments susceptibles de susciter des chocs culturels, tels que la notion de famille, la conception du monde (individualiste versus collectiviste), l'exercice des rôles sociaux et parentaux (autorité, mode d'éducation, etc.), les codes interpersonnels de conduite (normes sociales différentes d'un pays à l'autre), la notion temps-espace ainsi que la perception du rôle de l'aidant (l'aide pouvant ne pas être bien reçue).

- Il faut construire un espace où il y a de la place pour les deux cultures. Elle affirme que l'on ne peut pas réussir une intervention si la culture de l'autre n'est pas prise en compte. Cela se manifeste à trois niveaux : il faut apprendre à communiquer pour que l'autre nous comprenne (il faut être conscient de ses propres représentations du monde), il faut pratiquer l'analyse des chocs culturels, les comprendre et en parler ainsi qu'utiliser un discours anthropologique (être capable de nommer les chocs et d'utiliser la culture comme un levier pour régler certains problèmes plutôt qu'être une entrave à la communication et à l'intervention).
- Il faut mobiliser le capital social familial, c'est-à-dire les forces et faiblesses d'une famille. Tavlian fait alors référence à l'ouvrage de Fasal Kanouté et Gina Lafortune intitulé *L'intégration des familles d'origine immigrante*. Le capital social familial consiste à mettre à contribution la structure de la famille (comment utiliser cette structure pour intervenir et que l'intervention soit réussie), et à tenir compte du niveau d'instruction des parents ainsi que des ressources autour de la famille.

Pour ce qui est de la période de questions et de discussion, plusieurs personnes sont intervenues. Une personne intervenant en milieu scolaire se questionne à savoir comment on peut laisser de l'espace aux deux cultures à l'école dans la mesure où il faut éviter les ambivalences.

Mme Tavlian considère que les valeurs en contexte scolaire sont très importantes. D'ailleurs, elle a constaté qu'un mode d'intervention consiste à travailler avec l'école, la communauté et la famille. Toutefois, ce mode d'intervention suppose qu'il faut donner la place à la famille, et ce, en tenant compte de ce qu'elle est (il ne faut pas vouloir la modifier de force). Aussi, elle affirme que ce n'est pas parce que des individus ont signé la *Déclaration des valeurs communes québécoises* qu'ils y adhèrent automatiquement. Il est donc important de prendre en compte le facteur temps. De plus, elle considère qu'agir en collaboration avec les familles permet de trouver des solutions aux problèmes. Bien souvent, la famille en propose plusieurs.

Une psycho-éducatrice se questionne à savoir comment il est possible de mettre en place une formation continue auprès des intervenants.

Mme Tavlian juge qu'il faut instaurer, dans le milieu de travail, un espace où la formation est possible. Elle propose alors l'idée d'un cercle d'apprentissage qui permet aux intervenants de discuter sur les sujets qui les interpellent, et ce, tout en colligeant l'information.

Une autre psycho-éducatrice aimerait connaître comment il est possible d'inciter les organismes à promouvoir la recherche de formation supplémentaire.

Pour Mme Tavlian, cela est envisageable par l'éducation et la prise de conscience, par les intervenants qui partagent les pratiques qui fonctionnent, ainsi que par la communication. Par exemple, il existe au ministère de l'Éducation un département qui offre des formations interculturelles. Toutefois, son existence n'est pas connue par tous.

L'animatrice, Yolande Geadah, se questionne sur la façon dont les familles sont confrontées aux libertés sexuelles que les jeunes ont ici, dans la mesure où certaines familles proviennent de pays où il y a plus de contraintes. Les parents sont donc plus inquiets, surtout lorsque les enfants sont adolescents. Comment les familles peuvent-elles y faire face, tout en atténuant le choc culturel et en ne reniant pas leurs valeurs ? Elle estime qu'il faut bâtir sur les acquis, et créer des ponts entre les immigrants d'une même communauté, entre ceux qui sont là depuis longtemps et qui se sont intégrés et ceux qui viennent d'arriver. Elle donne l'exemple d'une situation qui produit des tensions : c'est le cas d'une infirmière qui intervient auprès des

parents immigrants et qui explique la sexualité chez les adolescents (pilule, avortement, homosexualité) sans tenir compte de leurs sensibilités. Ces explications peuvent provoquer une augmentation de l'anxiété chez les parents. Elle estime qu'il faut informer les parents, mais il faut trouver une façon de le faire, et ce, sans créer de l'anxiété.

Un immigrant constate que les immigrants nouvellement arrivés font face à de nouvelles manières de vivre (conception de la famille différente) et de nouvelles libertés (surtout les jeunes). Il remarque que les familles ne protègent plus l'individu (toutes les protections disparaissant après deux ou trois ans) et que les valeurs changent (le père perd son rôle tandis que la mère gagne de la place). Il se questionne donc sur ce qu'il faut faire lors des crises. Il propose alors de faire appel à des immigrants plus anciens qui ont réussi à préserver l'unité familiale.

Une intervenante aimerait savoir comment procéder avec des familles dont un enfant a des troubles de développement. En d'autres mots, comment informer la famille de la situation ?

Un intervenant affirme qu'il est important de ne pas jouer à l'expert dans la mesure où les intervenants créent bien souvent des problèmes, et ce, malgré eux. Certes, il est envisageable de faire appel à la famille élargie, mais il est possible de se faire manipuler. Il propose plutôt de se construire un réseau d'experts et « d'oser demander ». Aussi, lorsque le problème est en lien avec une culture particulière, il est possible d'aller chercher un membre de cette culture (qui n'est pas directement lié à la famille) pour aider. Il soutient qu'il est important de faire preuve de jugement, de discernement et d'avoir du recul.

Mme Tavlian juge qu'il faut essayer de saisir la signification du trouble ou de la maladie pour la famille. Par exemple, elle est déjà intervenue auprès d'une famille dont l'enfant était diagnostiqué hyperactif; la famille a refusé le diagnostic jugeant que l'enfant ne présentait pas des signes d'hyperactivité. Pour faire face à de telles situations, la conférencière pense qu'il faut comprendre, créer un lien de confiance suffisamment fort et créer un espace transitionnel où il est possible de discuter de ces éléments. Elle considère qu'il faut co-construire une solution à partir de la façon dont la famille perçoit la situation.

Une intervenante remarque l'existence d'un choc quant à l'éducation, celui-ci variant selon les cultures. Il est donc nécessaire de reconnaître la culture du parent, et ce, dans le contexte de la culture québécoise. Par exemple, les parents sont stressés par la rentrée à l'école. Il faut alors aider les parents à trouver un équilibre entre la culture d'origine et la culture de la société d'accueil, et ce, pour que l'enfant s'intègre le mieux possible à l'école.

Mme Tavlian considère qu'il y a des éléments non négociables, il faut donc en informer les parents. Toutefois, il y a beaucoup d'éléments négociables : il y a alors une grande marge de manœuvre pour établir la communication, et ce, dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Mme Geadah se questionne sur ce qui est non négociable.

Pour Mme Tavlian, le non négociable consiste à ce que l'école serve à instruire, éduquer et socialiser. Cela peut se faire d'une certaine manière, manière qui peut être discutée. Aussi, l'école jusqu'à 16 ans est non négociable.

Mme Geadah soulève la question de l'acceptation de la violence dans la mesure où, dans certaines cultures, il est possible de frapper l'enfant, tandis que cette pratique est condamnée au Québec. Pour elle, tout est

dans l'approche, dans la façon de communiquer et de faire cheminer la famille. Elle estime qu'il faut accompagner la famille pour trouver des solutions. Le dialogue est donc nécessaire.

Un intervenant considère que les adolescents vivent un conflit dans la manière d'organiser les valeurs prioritaires. Il juge qu'il ne faut pas imposer à l'autre sa façon de concevoir le monde.

Une personne estime qu'il y a des défis pour les intervenants aussi. Elle juge que ces derniers doivent apprendre à nommer leurs propres préjugés, tout en s'intéressant à l'histoire des autres pays.

Une autre personne, en s'inspirant de Boucar Diouf, considère qu'une solution porteuse est d'aller au-devant/d'aller demander. Elle insiste sur la création de liens. Elle dit avoir gagné beaucoup en entrant en contact avec des membres de communautés culturelles. Elle soutient qu'il faut se mettre à la place de l'autre et faire preuve d'empathie.

Une ancienne intervenante de la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) juge que la communication est très importante. Bien souvent, on tient pour acquise la loi de la protection de la jeunesse tandis que c'est nouveau pour les immigrants. Selon elle, il faut tout expliquer et ne rien tenir pour acquis. Aussi, elle considère qu'il est nécessaire de connaître la culture de la personne auprès de qui on intervient pour ainsi expliquer les choses en faisant appel à ses métaphores culturelles. De plus, elle estime qu'il faut comprendre les points de repère de l'autre.

Un intervenant donne l'exemple de quelqu'un qui fréquente un CLSC pour la première fois et qui ne se fait pas expliquer en quoi cela consiste. Cela conduit alors à ce que l'individu ne retournera pas au CLSC et développera des problèmes. La non-intervention crée un coût social important et a de nombreuses conséquences qui n'apparaîtront que dans quelques années, lorsqu'il sera trop tard.

Une agente de milieu aimerait savoir si l'on questionne les immigrants qui ont réussi à s'intégrer en vue de connaître les stratégies qu'ils ont utilisées pour réussir leur parcours. Elle juge que cela permettrait des interventions plus efficaces.

Mme Tavlian juge que pour s'intégrer, il faut en avoir envie et avoir un sentiment d'appartenance. Elle insiste sur les points de repère communs. En d'autres mots, pour cohabiter, il faut sentir que l'autre veut la même chose que nous (par exemple, les parents et les enseignants ont le même but: le bien-être de l'enfant). Elle précise que la formation de l'identité se fait par la filiation et l'affiliation. De plus, elle juge qu'il faut tenir compte des spécificités qui s'insèrent dans un contexte plus large.

Une intervenante précise que vouloir s'intégrer ne suffit pas: il faut pouvoir. Elle considère que plus il y a une distance entre deux cultures, plus l'intégration sera longue. Aussi, elle donne le cas des adolescents qui immigreront dû aux choix de leurs parents. Ces jeunes essaient alors de s'adapter pour être acceptés par leurs pairs, mais cela implique des conflits avec leurs parents.

À cet égard, une psycho-éducatrice affirme que les programmes ne sont pas adaptés à la réalité immigrante, il faut donc les adapter. Elle insiste sur le fait de ne pas se positionner en expert, de faire preuve d'ouverture face à la réalité des migrants ainsi que de leur faire comprendre que les services sont là pour eux. Elle considère qu'il est important d'écouter les parents pour trouver des solutions en lien avec leurs pratiques culturelles. Quant à celles-ci, il faut être ouvert, tenter de les saisir et voir le rationnel qui les sous-tend. Elle juge que la clé consiste au dialogue, à l'ouverture et au questionnement plutôt qu'au jugement.

Mme Geadah considère qu'il faut dédramatiser les situations: il faut faire comprendre aux parents que certaines situations qu'ils perçoivent comme dramatiques ne le sont pas nécessairement, et il faut les accompagner lors de moments difficiles.

Un immigrant explique que la Rive-Sud a fait face à des problèmes de santé mentale chez les immigrants et qu'il était difficile de communiquer. Une solution fut de regrouper des membres de diverses communautés culturelles pour discuter de la psychiatrie dans leurs pays d'origine (ce groupe a d'ailleurs trouvé des solutions). En somme, il faut faire appel aux diverses ressources présentes dans les communautés culturelles pour ainsi discuter des situations conflictuelles et les dédramatiser.

Pour conclure l'atelier, Mme Tavlian affirme qu'il ne faut pas se décourager face aux embûches et qu'il faut continuer...

2. Femmes immigrantes : femmes vulnérables ?

L'atelier a commencé par les communications des personnes-ressources. Nous reproduisons ici les textes qui nous ont été fournis pour deux de ces communications. Deux autres communications sont incorporées dans le compte-rendu des discussions.

Quels défis pour les femmes immigrantes sur le marché de l'emploi ?

Roxana Ovezza

Conseillère socioprofessionnelle, Carrefour d'Intercultures de Laval

« Sans travail, toute vie pourrit. Mais sous un travail sans âme la vie étouffe et meurt ».
- Albert Camus.

« Tous les êtres humains ne sont pas vulnérables de la même façon ; aussi faut-il connaître son point faible pour le protéger davantage ».
- Sénèque.

En comparant la situation des femmes immigrantes avec celle des femmes nées au Canada d'une part, et celle des hommes immigrants d'autre part, on constate qu'elles constituent une population nettement défavorisée sur le marché du travail québécois.

Aux prises avec un entrecroisement d'obstacles et de discriminations liés au processus migratoire et à leur condition de femmes, beaucoup de femmes immigrantes se retrouvent dans des conditions socioéconomiques des plus précaires, avec le taux d'emploi le plus bas, le taux de chômage le plus haut, un revenu médian faible et une discrimination salariale marquée, comparativement à leurs homologues féminins natifs et masculins immigrants.

En effet, non seulement les femmes immigrantes sont majoritairement concentrées dans des secteurs d'emploi limités, mais ces secteurs se trouvent être les plus précaires et atypiques. Elles sont souvent travailleuses à contrat et ne bénéficient que rarement de la sécurité d'emploi ou des avantages sociaux.

Toutes ces femmes vont composer avec une déqualification et des revenus modestes pour satisfaire aux besoins de leur famille. Il y a aussi plusieurs femmes qui ne parviennent pas à trouver de travail, bien qu'elles aient fait beaucoup de démarches dans ce sens.

La quête de liberté et le besoin d'argent les amènent souvent à faire des travaux qui sont de nature très physique sans oublier qu'elles doivent conjuguer avec les tâches ménagères et l'éducation des enfants. Toute cette lourdeur des tâches et des responsabilités familiales devient souvent insupportable, affectant ainsi leur chance d'accès à des emplois de qualité et bien rémunérés. À cela s'ajoute la détresse morale qui affecte les femmes quand elles exercent un métier qui n'est pas à la hauteur de leurs diplômes ou de leurs expériences professionnelles acquises dans leur pays d'origine.

Si on regarde le parcours des immigrantes lié à l'emploi, on constate qu'il est long, ardu et semé d'embûches. Les obstacles auxquels se buttent les femmes sont, par exemple:

- La faible reconnaissance de l'expérience et des diplômes acquis dans d'autres pays ;
- Les retards dans la délivrance des équivalences de diplômes ;
- Les expériences de travail local exigées ;
- La longue liste d'attente pour accéder aux garderies à prix modéré et aux cours de francisation ;
- Le manque d'information sur la société québécoise ; et
- La discrimination et les préjugés persistants.

D'autres obstacles à surmonter sont liés aux responsabilités familiales, à la priorisation de la carrière du conjoint, et au fardeau financier additionnel généré par les études lorsqu'il s'agit d'aller chercher un diplôme qui leur permettrait de travailler dans un domaine proche de celui de leur formation de base. Malheureusement, le fait d'avoir un diplôme d'études du Canada peut faciliter l'accès à un emploi valorisant, mais ne le garantit pas.

De plus, en regardant les principaux domaines d'études, on constate que les femmes immigrantes s'orientent préférentiellement vers les professions de la santé et des services sociaux, de l'enseignement, des loisirs et de l'orientation, domaines plus spécifiques aux femmes et qui sont aussi souvent moins bien rémunérés.

De façon générale pour celles qui ont réussi à décrocher un emploi dans leur domaine d'études, l'accès à l'emploi a été facilité par leur réseau social.

Le cheminement des femmes vers l'intégration professionnelle ne suit pas toujours les mêmes étapes ; certaines femmes vont d'abord entamer des études, d'autres vont suivre une formation en employabilité et d'autres vont acquérir quelques expériences peu valorisantes sur le marché du travail pour ensuite chercher un soutien en employabilité.

À titre d'exemple, beaucoup de femmes ont travaillé dans des secteurs où aucune qualification n'est requise, tel que le ménage ou l'entretien des maisons privées ou des entreprises. Ces emplois précaires et rémunérés au salaire minimum ont été une source de revenu, en général, dans la période suivant la francisation et durant une formation collégiale ou universitaire, pour pouvoir payer notamment ces études. Ces emplois représentent en quelque sorte une situation gênante pour beaucoup des femmes immigrantes qui détiennent des diplômes universitaires.

Le retour aux études collégiales ou universitaires demeure l'une des stratégies privilégiées pour surmonter les difficultés. Cette mesure, par contre, ne comble pas le besoin d'avoir une « expérience de travail canadienne » qui demeure un prérequis essentiel des employeurs. Dans le parcours de l'intégration professionnelle des femmes immigrantes, une alternance entre emploi précaire, chômage, formation semble être fréquente.

Quant à une scolarité plus élevée comme atout pour un meilleur emploi, on constate qu'être francophone et bien scolarisée semble être déterminant.

Cependant, les femmes francophones appartenant aux minorités visibles, même celles qui sont très scolarisées, rencontrent plus de difficultés que les femmes qui n'appartiennent pas à ces groupes, et cela même après avoir dépassé les cinq premières années après la migration, période considérée comme la plus ardue.

Les femmes non francophones ayant un niveau d'études élevé réussissent éventuellement à avoir des emplois, mais ils ne répondent pas nécessairement à leurs attentes et niveau de compétences et ne permettent pas de mettre en valeur les années d'études dans leurs pays d'origine.

Il n'en demeure pas moins que, malgré les ressources mises à contribution pour améliorer l'employabilité des femmes, d'autres facteurs tels que les préjugés, les pratiques discriminatoires et le racisme subsistent encore chez les employeurs.

Le manque d'information, les différences culturelles ainsi que des aspects logistiques concrètes comme le fait de rédiger des outils de recherche d'emploi (CV et lettres de présentation) adaptés au marché du travail québécois, constituent autant des facteurs pouvant influencer l'accès à un emploi chez les femmes immigrantes. Elles sont souvent plus vulnérables du fait de leur statut migratoire et de la dépendance vis-à-vis du requérant principal (le conjoint dans la plupart des cas) qui aura, généralement, la priorité pour réaliser ses démarches d'intégration professionnelle.

Il ne faut pas oublier certains obstacles qui sont plus liés aux caractéristiques de la société québécoise et qui les affectent doublement car elles sont femmes et immigrantes :

- Le système d'emploi contenant des règles ou des pratiques ayant un effet d'exclusion pour les immigrants, notamment pour les femmes venant d'ailleurs (mécanismes de sélection, gestion des carrières, etc.).
- La perception négative de l'immigration chez certains membres de la société d'accueil, qui suscite des attitudes discriminatoires vis-à-vis les communautés culturelles, et notamment les minorités visibles.
- La perception négative des femmes, qui amène certains gestionnaires à douter de leur capacité d'occuper des postes de responsabilité ou d'encadrement.

Lorsqu'on questionne les femmes immigrantes, en tant qu'intervenantes, sur leurs attentes à moyen terme, les réponses sont en lien avec la qualité de vie en général et la qualité de vie professionnelle, avec la possibilité d'accéder à des postes qui répondent mieux à leur formation et expertise.

En conclusion, malgré le fait que pour l'insertion socioprofessionnelle, le seul statut de femme constitue un facteur de discrimination (sans parler des facteurs liés au statut d'immigrantes), ne parler que de vulnérabilité pourrait réduire considérablement la compréhension de la vie des femmes immigrantes. Il faudrait donc mentionner les forces et le dynamisme dont elles font preuve pour surmonter les obstacles et se créer une nouvelle vie, pour elles et pour leur famille.

Réalités particulières des femmes immigrantes et comment ces réalités influencent leur intégration

Maria Elena Pinto

Conseillère à l'accueil et à l'intégration des immigrants Responsable du programme Réussir l'intégration (PRInt)

Les femmes immigrantes vivent quotidiennement des situations qui les empêchent d'intégrer pleinement la société québécoise et d'avoir une vie normale comme des personnes à part entière tel qu'indiqué à la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1948.

Voici quelques exemples de réalités difficiles que vivent les femmes immigrantes à Laval :

- La francisation : Temps d'attente trop long pour commencer les cours à temps complet ou à temps partiel. Inadaptation des cours de francisation pour les femmes analphabètes ou ayant un faible niveau d'instruction. Incapacité de plusieurs femmes à respecter les règlements, et par conséquent elles sont expulsées du programme pour non-respect des principes établis.
- La difficulté de trouver une garderie pour ses enfants : Temps d'attente trop long. Difficulté d'accepter les garderies disponibles car elles sont trop éloignées de leur maison, leur lieu de travail ou du local des cours de francisation. Coût trop élevé des garderies privées.
- Les problèmes de l'obtention d'un logement adéquat : Manque de logements à prix modique. Absence d'historique de crédit et de références pour trouver un logement adéquat dans certains quartiers. Mauvaises conditions des logements qui leurs sont accordés.
- Aide en dépannage alimentaire : Manque d'informations sur la façon d'utiliser et de consommer certains produits alimentaires qu'elles reçoivent en aide. Contrôle inadéquat des produits alimentaires offerts à ces femmes qui sont dans le besoin par les banques alimentaires.
- Accès trop restreint aux soins de santé : Manque d'aide aux plus démunies (soins dentaires, soins des yeux). Manque d'informations et de ressources liées aux soins spécialisés.
- Ignorance de la culture des femmes immigrantes : Mépris de la culture et du savoir-faire des femmes immigrantes (certaines d'entre elles sont considérées par les membres de la société d'accueil comme dangereuses, archaïques). Aucune possibilité de faire valoir leur culture.

Difficultés des femmes en attente du statut de résidence permanente :

Elles deviennent dépendantes, du fait que, pour la plupart, elles ne peuvent pas travailler. Elles ne peuvent pas aller à l'école pour continuer leurs études. Elles perdent leur statut professionnel. Elles sont isolées et ont une peur intense et continue, qui les empêche de s'intégrer à la société.

Difficultés des femmes parrainées :

Les femmes parrainées sont dépendantes financièrement vis-à-vis leurs conjoints garants. Certaines d'entre elles deviennent vulnérables et vivent une situation de domesticité car elles ont peur que leur conjoint ne renonce à son engagement de parrainage. Une grande majorité de ces femmes sont contrôlées par leur conjoint, qui peut devenir violent envers elles (coups, intimidation, injures). Elles deviennent dépendantes car elles ne peuvent plus exercer leur profession. Dette psychologique de ces femmes par rapport à leur conjoint pour la résidence permanente au Canada. Le parrainage de ces femmes entraîne un choc culturel et une mauvaise intégration.

Difficulté des femmes immigrantes sans statut au Canada :

La situation de ces femmes est encore plus compliquée que celle de toutes les autres femmes immigrantes car elles n'ont droit à aucun service (intégration, emploi, loisir, école, francisation, soins de santé). Elles n'ont qu'un seul « droit » : attendre. Cette attente peut durer des années si elles ne font aucune demande officielle d'immigration.

Discrimination, racisme et sexisme : Les femmes immigrantes subissent de la discrimination dans tous les aspects de leur vie : leur accent non québécois, la couleur de leur peau, leur origine ethnique, leur religion, leur idéologie politique, leur langue maternelle, leur façon de s'habiller, et même leur niveau de formation élevé, qui devient un obstacle quand elles sont prêtes à accepter un emploi nécessitant moins de formation.

Compte-rendu des discussions

Mélanie Beauregard

Personnes-ressources : Mylène Bigaouette, agente de recherche et de développement, Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF); Maria Elena Pinto, conseillère à l'accueil et à l'intégration des immigrants, CIL; Marie-Ève Amyot, conseillère en emploi, Dimension Travail et Roxana Ovezea, conseillère socioprofessionnelle, CIL.

La première communication a été présentée par Mme Mylène Bigaouette.

Dans le cadre de son emploi, Mme Bigaouette travaille notamment sur un portrait des femmes en situation de vulnérabilité à Laval. Une situation de vulnérabilité consiste en une situation où les femmes éprouvent des difficultés telles que la précarité financière, l'éloignement du marché du travail, les difficultés d'intégration socioprofessionnelle et la détresse psychologique. Dans son étude, plus d'une vingtaine de situations conduisant à la vulnérabilité (ou fragilisation) furent répertoriées, dont celle d'immigrée récente. Pour Mme Bigaouette, il est important de ne pas considérer les femmes issues de l'immigration comme formant un bloc monolithique dans la mesure où leurs situations varient en fonction de leurs statuts d'immigrantes (catégorie migratoire dans laquelle elles se situent à leur arrivée au Québec). De plus, pour la conférencière, les femmes immigrantes ne sont pas *de facto* vulnérables. Toutefois, l'immigration augmente le risque, pour ces femmes, de rencontrer des difficultés particulières et de se trouver en situation de vulnérabilité. Elle souligne que l'égalité des sexes n'est pas atteinte au Québec. Dans le contexte lavallois, elle constate que les femmes n'obtiennent que 70 % du revenu des hommes (les femmes lavalloises ayant un revenu moyen de 27 439 \$ par an, tandis que les hommes ont un revenu moyen de 40 375 \$ par an) et 46,3 % des femmes lavalloises ont un revenu moindre que 20 000 \$. Mme Bigaouette considère donc que la société québécoise n'est pas égalitaire, et ce, malgré les efforts de législation.

Pour la conférencière, les femmes immigrantes font face à une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'immigrantes. Elles sont victimes de deux systèmes d'inégalités qui interagissent, c'est-à-dire le système patriarcal et le système raciste. Mme Bigaouette illustre le tout à l'aide d'un exemple, soit celui d'une famille immigrante s'installant à Laval et suivant des cours de francisation. Si cette famille est constituée de jeunes enfants, la probabilité est élevée que les enfants n'aient pas de place en garderie, les places en garderie subventionnée (à 7 \$) étant difficile à obtenir. Dans cette situation (que la famille soit immigrante ou non), il est plus probable que les femmes resteront à la maison pour s'occuper des enfants. Par conséquent, la femme immigrante ne suivra pas des cours de francisation et restera à la maison jusqu'à ce que les enfants soient en âge d'aller à l'école: l'intégration sociale et professionnelle de la femme se verra alors retardée. Les femmes vivent ainsi une double discrimination puisqu'elles sont désavantagées vis-à-vis les hommes immigrants qui sont dans la même situation qu'elles, et vis-à-vis les femmes québécoises non immigrantes. Qui plus est, ces dernières connaissent le fonctionnement du système de garderie; elles ont donc plus de chance d'obtenir une place en garderie et auront pu inscrire l'enfant dès le début de la grossesse (impossible à faire pour une femme immigrante qui arrive avec un ou des enfants déjà mis au monde). Mme Bigaouette remarque aussi que la femme québécoise non immigrante n'aura pas à suivre des cours de francisation: son intégration socioprofessionnelle est alors facilitée. D'ailleurs, Mme Bigaouette constate que la femme qui ne parle pas français risque de s'isoler, avec le résultat que l'intervention auprès d'elle sera d'autant plus difficile. Pour la conférencière, plusieurs exemples permettent d'illustrer les situations d'inégalités vécues par les femmes immigrantes. Elle s'attarde alors aux critères d'immigration, qui sont, selon elle, porteurs d'inégalités. Elle fait référence aux conclusions du

Conseil du statut de la femme (2010) qui affirme que la grille de sélection des immigrants économiques (catégorie la plus importante à Laval) porte préjudice aux femmes. En effet, dans le cas des immigrants économiques, l'étude du dossier ne porte que sur la profession et la capacité de francisation du requérant principal, le conjoint ou la conjointe n'étant pas étudié. La grille de sélection porte préjudice dans la mesure où la majorité des conjoints sont des femmes, avec la conséquence qu'elles auront beaucoup plus de difficulté à s'intégrer, leur profession et leur capacité de francisation n'étant pas prises en compte. De plus, Mme Bigaouette remarque qu'un important pointage est accordé au nombre d'enfants. Plus une famille est nombreuse, plus son pointage est élevé, même si les places en garderie subventionnée sont difficiles à trouver. Ainsi, un grand nombre de femmes n'intégreront pas le marché du travail, dû au fait qu'elles ne sont pas requérantes principales et qu'elles n'ont pas le plus grand potentiel socioéconomique. Aussi, les familles font le choix que ce soit la femme qui s'occupe des enfants jusqu'à l'âge scolaire.

Un autre exemple relève de la catégorie de parrainage (réunification familiale). Depuis 2012, le gouvernement a instauré une nouvelle exigence: l'union des conjoints en situation de parrainage doit rester valide le temps de la résidence permanente (deux ans). Certes, il y a des exceptions notamment pour les cas de violence conjugale. Toutefois, le fardeau de la preuve repose sur les victimes. De plus, cette situation établit une situation de pouvoir du parrain à l'égard de la parrainée dans la mesure où le parrain peut (dans certains cas) utiliser des menaces. La conférencière juge que cette nouvelle exigence comporte un potentiel inégalitaire très important. Pour conclure, Mme Bigaouette affirme que ces diverses situations complexes rendent difficile l'intervention auprès de ces femmes.

La seconde communication fut présentée par Mme Maria Elena Pinto qui travaille avec les nouveaux arrivants depuis plusieurs années, dont les réfugiés pris en charge par l'État. Dans son exposé, Mme Pinto a présenté les principaux problèmes rencontrés par les femmes immigrantes (voir son texte ci-haut).

La troisième communication été donnée par Mme Marie-Ève Amyot qui, avant de travailler pour Dimension Travail, a œuvré avec des hommes immigrants à la recherche d'emploi. Sa position lui permet alors de faire le parallèle entre l'intégration des hommes immigrants au marché du travail et l'intégration des femmes immigrantes. Dans sa présentation, Mme Amyot a identifié les principales difficultés rencontrées par les femmes immigrantes sur le marché du travail.

En premier lieu, elle remarque que les femmes immigrantes prennent un certain temps avant d'utiliser les ressources relatives à la recherche d'emploi puisqu'elles prennent le temps de s'établir, c'est-à-dire de se trouver un logement, des vêtements et des repères dans la société d'accueil (épicerie, etc.). Selon Mme Amyot, la femme restera à la maison pendant que l'homme recourra aux organismes d'aide à l'emploi ou recherchera de la formation. Elle explique que la femme immigrante qui consulte Dimension Travail est arrivée au Québec, en général, depuis plusieurs années. D'ailleurs, il arrive que certaines aient déjà suivi des cours de francisation. Pour ces femmes, il est donc difficile d'utiliser les ressources puisqu'elles y ont recours plus de cinq ans après leur arrivée et qu'elles parlent peu le français (voire pas du tout). En conséquence, il est plus ardu pour les intervenants de les accompagner et de trouver les ressources adaptées.

En second lieu, Mme Amyot remarque qu'une des compétences les plus demandées (et par le fait même, l'une des plus difficiles à obtenir) est la connaissance du français. Lorsque la conférencière communique avec les employeurs, ceux-ci affirment que la maîtrise du français est nécessaire et importante, quelquefois par mesure de sécurité (par exemple, sur une ligne de production). Elle note aussi deux tendances. Pour celles qui n'ont pas cette compétence, elle est difficile à obtenir. Pour celles qui parlent le français, la

difficulté réside dans la maîtrise des subtilités de l'accent québécois. En plus de la connaissance du français, Mme Amyot soutient que celle de l'anglais est de plus en plus demandée au sein du marché du travail lavallois.

En troisième lieu, Mme Amyot souligne l'existence d'un problème quant à la reconnaissance des études hors Québec, et ce, tant au niveau du baccalauréat qu'au niveau de la maîtrise ou du doctorat. En effet, les employeurs n'accordent pas la même valeur aux diplômes que les femmes immigrantes accordent à leurs propres diplômes. Aussi, pour ces femmes, la recherche d'emploi est difficile dans la mesure où elles sont dans l'incapacité d'identifier le type d'emploi convenable; elles se limitent aux quelques emplois disponibles (par exemple, préposée aux bénéficiaires ou aide éducatrice).

En quatrième lieu, les femmes immigrantes éprouvent des difficultés liées à leur méconnaissance de la culture du travail, tel que l'importance de se mettre en valeur lors des entrevues, de regarder les employeurs dans les yeux, de porter des souliers de protection, etc. En cinquième lieu, les femmes immigrantes vivant souvent dans la pauvreté; les frais de déplacement pour leurs rendez-vous et leurs entrevues deviennent alors un obstacle additionnel.

Enfin, pour Mme Amyot, les diverses difficultés rencontrées par les femmes immigrantes sont liées entre elles, ce qui rend l'intégration difficile. La conférencière donne alors l'exemple d'une femme immigrante en recherche d'emploi qu'elle a rencontrée. Cette dernière, dans son pays d'origine, a été ingénieure et a enseigné l'ingénierie. À son arrivée au Québec, cette femme a préféré ne pas faire ses équivalences, pour retourner plutôt à l'école et faire son baccalauréat à la Faculté de Polytechnique; elle était persuadée qu'elle trouverait un emploi par la suite. À la fin de ses études, elle cherche un emploi par le biais de ses contacts et de ses professeurs, sans succès. Présentement, et ce, depuis plusieurs mois, elle recherche activement un emploi avec l'aide de la conférencière. Mme Amyot constate que la discrimination de type raciste est encore très présente au sein du marché de l'emploi. Elle est illustrée par le comportement de l'employeur qui a rencontré cette femme immigrante pour lui dire lors de l'entrevue: « Ah! Je ne pensais pas que vous portiez le voile ». Mme Amyot juge que de tels propos n'aident pas les femmes à s'intégrer au marché du travail, et ce, en plus de conduire à une perte d'estime de soi. Certes, la conférencière reconnaît qu'il y a de belles réussites, mais le parcours des femmes immigrantes est rempli d'obstacles.

En ce qui concerne la dernière présentation, elle fut offerte par Roxana Ovezea qui travaille sur un projet lié à l'employabilité. Son texte a été reproduit plus haut.

Elle a ajouté cependant que, bien que l'insertion professionnelle soit difficile pour une femme (immigrante ou non), étudier la situation des femmes immigrantes uniquement en fonction de la vulnérabilité nuit à la compréhension de leur situation. Mme Ovezea affirme alors qu': « il faudrait donc également mentionner les forces et le dynamisme dont elles font preuve continuellement pour surmonter ses obstacles et se créer une nouvelle vie pour elles et leurs familles ».

Ces diverses présentations ont suscité des discussions très animées. Une intervenante soutient qu'il y a une non-reconnaissance de la spécificité des femmes au sein des organismes qui accueillent et intègrent les immigrants ainsi qu'une non-reconnaissance de la spécificité des migrants au sein du mouvement des femmes. Par exemple, Emploi-Québec traite l'immigration comme un bloc homogène alors que les exposés ont démontré la spécificité de la situation des femmes immigrantes. Elle juge qu'il faut une prise de conscience chez les organismes travaillant auprès des femmes et des organismes œuvrant auprès des

immigrants. De plus, elle estime que cela fait une vingtaine d'années que l'on déplore la situation; elle revendique des solutions et des changements structureaux.

Un agent de liaison d'un organisme lavallois remarque qu'il y a dans la pièce une volonté de changer; il a pu constater, par son expérience, que 18 % des femmes immigrantes ne parlent pas français ou anglais. Il relate alors le cas de groupes de femmes pakistanaises et sri lankaises qui ont des compétences très faibles en français et qui n'ont pu suivre des cours de francisation par manque de place. Il estime qu'elles restent donc à la maison et qu'elles n'améliorent pas leur situation. Il remarque aussi que des enfants ne s'adaptent pas, car ils sont trop attachés à leurs mères. Ils sont donc dans l'incapacité d'aller à la garderie. Il considère que la période d'accessibilité à ces programmes, qui est limitée à cinq ans, est un problème. De plus, il appelle à une plus grande collaboration des organismes entre eux. Il déplore qu'à Laval, malgré un taux d'immigration important, il n'y ait que deux organismes qui accueillent et intègrent les immigrants (Entraide Pont-Viau et Carrefour d'Intercultures de Laval).

Une agente de liaison affirme, quant à elle, qu'il faut tenir compte du fait que les femmes ont souvent plusieurs enfants et elle se questionne à savoir si un plan d'intervention a été pensé en fonction de cette situation. Elle demande s'il a été envisagé d'avoir des projets d'intervention où c'est l'intervenant qui se déplace.

Une intervenante soutient que le problème principal réside dans la communication, dans la mesure où les femmes immigrantes ne sont pas informées adéquatement des services existant et de la façon d'y accéder. Elle juge que l'information est disponible, mais qu'elle ne rejoint pas les individus (40 % de personnes non rejointes). Elle demande que les preneurs de décisions intègrent les gens du milieu, les programmes qui ont été mis en place ne correspondant pas à la réalité. Elle précise qu'au niveau de la francisation aussi, il n'y a pas de liste d'attente et que des classes à temps complet sont fermées par manque d'étudiants. D'autre part, elle considère que les femmes restent à la maison puisque dans la culture africaine, notamment, c'est l'homme qui cherche du travail. Selon elle, les femmes n'ont donc pas l'information à laquelle elles ont droit, et elle affirme qu'il faut se questionner sur la façon de rejoindre et de communiquer avec les femmes immigrantes.

Mme Amyot admet qu'il y a un important problème au niveau de la communication. Par exemple, nombreuses sont les femmes qui paient leurs cours de francisation, ne sachant pas qu'elles y ont accès gratuitement.

Mme Bigaouette, quant à elle, soutient que les organismes de femmes ont reconnu qu'ils avaient des défis pour ce qui est de l'intégration des femmes immigrantes dans leurs luttes. Elle a donc espoir puisqu'il y a eu prise de conscience. Toutefois, elle juge qu'il y a des contraintes liées aux catégories imposées par les programmes gouvernementaux (par exemple, en employabilité) qui ne correspondent pas à la réalité. Malgré cela, il y a des efforts qui sont faits, par exemple par les maisons d'hébergement de Laval qui ont développé des outils, en diverses langues, pour faciliter la communication entre les femmes, les intervenantes et les policiers. Mme Bigaouette déplore tout de même que les programmes de subventions et les politiques ne sont pas fondés sur une connaissance de la réalité. Elle considère alors qu'il est important d'en parler et qu'il est nécessaire de déconstruire le mythe de l'égalité atteinte, tant en ce qui concerne la société d'accueil qu'en ce qui concerne ses sous-groupes (par exemple, les femmes immigrantes).

Pour ce qui est de Mme Pinto, elle affirme qu'il y'a beaucoup d'accompagnement qui se fait, notamment auprès des réfugiés qui sont pris en charge par l'État. En moyenne, l'accompagnement se fait pendant cinq

ans et les premières années, les immigrants sont guidés dans presque toutes les démarches. On explique la façon de vivre et on organise des activités ainsi que des séances d'information. Selon elle, le problème relève du système, qui n'est pas tout à fait adapté aux besoins (par exemple, trouver un médecin de famille). Elle estime que les organismes donnent leur maximum. Elle revendique alors des programmes adaptés à la réalité des femmes immigrantes.

Une agente de liaison, elle-même immigrante, affirme que le système n'est pas adapté aux besoins des femmes immigrantes et que les organismes font un travail immense pour pallier les carences. Selon elle, un problème important consiste en ce que les immigrants sont laissés à eux-mêmes lorsqu'ils arrivent au Québec. Elle critique aussi le fait que les immigrants sont sélectionnés en fonction de leurs compétences linguistiques et de leurs qualifications, mais que ces qualifications ne sont pas reconnues une fois qu'ils ont immigré. Elle juge que cette non-reconnaissance crée de l'isolement et même des divorces, les immigrants ne se retrouvant plus dans leur vie familiale. Elle réclame aussi une amélioration du système. De plus, elle note que le Québec et le Canada continuent d'accueillir des immigrants alors qu'ils n'ont pas réussi à intégrer ceux qui sont là depuis des années.

Une intervenante constate qu'il est difficile d'articuler l'intégration des migrants et la violence conjugale dans la mesure où, lorsqu'un couple utilise les services d'intégration, il arrive que la femme perde l'accès à ces services puisqu'elle ne désire pas fréquenter les mêmes endroits que son conjoint, à cause du danger que cela lui ferait courir. La femme n'a alors plus de services. Aussi, les programmes de francisation sont problématiques, car il y a un laisser-aller, une absence de suivi. Selon cette intervenante, le gouvernement devrait faire un suivi pour savoir ce que deviennent les immigrants après leur installation.

Une personne dans l'assistance se questionne à savoir pourquoi les acquis des immigrants ne sont pas reconnus et aimerait avoir une idée de ce que le gouvernement pourrait mettre en place pour y remédier. Mme Bigaouette affirme alors qu'elle n'a pas la réponse pour la non-reconnaissance des acquis, dossier important et source de nombreuses revendications. Elle donne l'exemple du Cégep du Vieux-Montréal qui a déjà eu un programme en soins infirmiers qui intégrait les étudiants en fonction de leurs acquis. Le parcours étant donc non linéaire. Mme Bigaouette pense que cette solution pourrait être envisagée pour d'autres domaines. Aussi, elle déplore les longs délais requis pour la reconnaissance des diplômes et des acquis. Elle juge qu'il faut continuer de revendiquer, et ce, malgré les coupures des services aux personnes en situation de vulnérabilité. Elle appelle alors à la solidarité entre les organismes de femmes, d'immigrants et les tables de concertation.

Quant à Mme Pinto, elle affirme qu'il faut s'entraider par la communication et l'adaptation des services. Elle estime que les organismes communautaires doivent faire le maximum, tout en reconnaissant que le gouvernement doit lui aussi agir.

Pour conclure, Mme Ovezea relève le fait que des efforts d'intégration des femmes immigrantes se font certes au niveau de l'intervention (par le soutien dans la recherche d'emploi et l'obtention d'outil), mais que les entreprises doivent aussi faire leur part, la société d'accueil ayant, elle aussi, des responsabilités.

3. La protection de la jeunesse et la clientèle immigrante

Compte-rendu des discussions

Walter-Olivier Rottmann-Aubé

Personnes ressources : Marlène Dessources, conseillère en concertation au SPVM; Marie-Claire Rufagari, coordonnatrice au volet formation à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Les différences culturelles : sources de conflits

Les différences culturelles peuvent poser problème puisque les cadres de référence des parents immigrants et de la société d'accueil peuvent être incompatibles en ce qui concerne la manière d'éduquer et d'agir envers les enfants. Selon Marlène Dessources, conseillère en concertation au SPVM, des différences sur certaines dimensions culturelles comme le type de famille dominant, les relations homme-femme, le rôle de l'individu dans la société font en sorte que les attentes des parents et de l'école envers l'enfant et envers chacun d'entre eux divergent.

Pour Marie-Claire Rufagari, coordonnatrice au volet formation à la Table de Concertation des Organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), il faudrait qu'il y ait une bidirectionnalité dans le processus d'intégration d'une personne immigrante. D'un côté, il faut préparer ceux et celles qui arrivent, et de l'autre, préparer ceux et celles qui accueillent. Cela demande de relever certains défis mentionnés par Rufagari. Un de ceux-ci est d'explicitier les évidences, c'est-à-dire expliquer le comment et le pourquoi de ce qui à nos yeux semble aller de soi, mais qui, d'un autre point de vue, n'a peut-être aucun sens. Parallèlement, il faut chercher à comprendre avant de chercher à être compris.

Manque d'information et de communication chez les intervenant-e-s

La directrice du Centre d'éducation des adultes Les Berges, à Laval, a rappelé le fait que les intervenant-es ou fonctionnaires sont souvent appelé-es à régler beaucoup de problèmes en peu de temps. Il serait donc très tentant pour ces personnes d'adopter une solution facile et rapide qui n'est pas nécessairement la meilleure ou la plus adaptée à la situation. Selon la coordonnatrice du volet formation du TCRI, il faut prendre conscience du fait que certaines interventions peuvent empirer les situations de personnes immigrantes.

C'est pourquoi plusieurs personnes ont mentionné qu'il est nécessaire d'être à l'écoute des personnes avec lesquelles les intervenant-e-s interagissent. Cela permettrait également d'éviter de généraliser ce que l'on conçoit d'une culture à l'ensemble des personnes qui y sont associées.

En distinguant la culture des sociétés occidentales de celle des sociétés non-occidentales, on en arriverait à conforter les préjugés qui en découlent, a commenté une personne. Ces préjugés peuvent mener à des signalements inutiles qui ne font que stresser davantage les parents immigrants et augmenter leur méfiance face aux institutions et à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Il faut garder à l'esprit, dit-elle, que les sociétés occidentales ou non-occidentales ne sont pas toutes semblables et que les individus qui les composent respectivement ne sont pas homogènes.

Il serait donc nécessaire de prendre conscience que les cultures sont dynamiques, qu'elles changent et qu'on ne peut généraliser à l'ensemble d'une ethnie certaines caractéristiques culturelles. En découle donc

la nécessité exprimée par certaines personnes de prendre son temps dans l'écoute des enfants et des familles puisqu'ils seraient tous et toutes plus ou moins uniques, afin d'offrir un service adapté, personnalisé et plus efficace.

Il a également été mentionné que les intervenants et les personnes-ressources travaillent parfois en silo, c'est-à-dire isolés les uns des autres. Selon la coordonnatrice du volet formation de la TCRI, il peut arriver que sept différents intervenants travaillent sur un même dossier, mais ne communiquent pas entre eux pour mettre en commun leurs informations sur le cas et partager leur expertise, ce qui peut donner des observations incohérentes et incomplètes. Cela fait en sorte que le plan d'intervention ne peut fonctionner correctement.

Manque d'information ou informations déroutantes à propos des institutions et des organismes chez les immigrants

Le manque de communication entre les intervenant-es et entre les ressources peut mener à un autre problème. Une personne qui travaille à la Direction des services professionnels du Centre jeunesse de Laval a constaté qu'à la lumière des interventions de l'atelier il y a un grand besoin de faire connaître l'offre des divers services à Laval puisqu'il y a plusieurs alternatives à la DPJ qui est une loi d'exception. Selon elle, il faudrait que tous les organismes travaillent ensemble pour promouvoir leurs services afin d'accroître le bien-être de leur clientèle.

Ceci dit, le manque d'information ne s'arrête pas qu'à l'offre des services. Un agent de liaison à Pont-Viau soulignait que la mission de la DPJ est très peu expliquée aux nouveaux et nouvelles arrivant-es, ce qui pourrait faire en sorte qu'ils l'associent aux services policiers dans lesquels ils n'ont pas confiance. De plus, une perception négative de la DPJ circulerait dans le discours de différents parents immigrants ce qui n'aide pas à faire comprendre ses rôles et fonctions.

Cadres de référence différents

Parmi les soucis énoncés lors de la discussion, nous pouvons relever celui d'éviter les interventions menées uniquement auprès des enfants ou des parents. Pour la coordonnatrice du volet formation à la TCRI, il est important de travailler simultanément auprès des parents et des enfants puisqu'ils ont des cadres de référence différents. Les parents ont leur cadre qui provient de leur socialisation dans leur pays d'origine. Les enfants grandissent avec l'influence du cadre parental, mais également avec celui de la société dans laquelle ils grandissent. Il se peut donc fort bien que les parents et les enfants ne se comprennent pas, et donc que les personnes qui travaillent avec les parents ne comprennent pas non plus les enfants, et vice versa. Il faut donc trouver un moyen d'agir sur ces deux fronts à la fois. On peut lier cette inquiétude avec le problème de communication entre ressources ou intervenant-es.

4. L'école lavalloise en transformation

L'expérience des parents immigrants avec l'école

Carole Charvet

Démographe (Ph.D.), Attachée à la direction, Carrefour d'Intercultures de Laval

Cette présentation relate l'expérience vécue des parents immigrants avec l'école lavalloise. Les faits ont été collectés par le biais des agents de liaison entre les familles immigrantes et le milieu scolaire du Carrefour d'Intercultures de Laval. Ces derniers sont présents dans les écoles avec des pôles d'accueil mais soutiennent également les élèves qui fréquentent les classes régulières ainsi que leurs familles.

Lors de son arrivée au Québec, le nouvel arrivant a plusieurs démarches administratives à réaliser pour son installation. Lorsque celui-ci est de surcroît un parent, il va très vite entrer en contact avec l'école parce que l'inscription des enfants est une des premières démarches réalisée au cours de sa période d'établissement.

L'intégration des enfants à l'école québécoise peut susciter des chocs, positifs ou négatifs, pour le parent pour plusieurs raisons :

- D'abord, il a quitté un milieu familier et connu pour se plonger dans un milieu inconnu;
- Ensuite, il a perdu de nombreux repères qui orientaient ses actions quotidiennes;
- Enfin, le système de valeurs et de croyances du Québec peut différer et entrer en contradiction avec celles de son pays d'origine.

On peut identifier les événements ou moments clés suivants, qui peuvent engendrer des chocs chez les parents. Ces chocs surviennent principalement lors de l'inscription et dans le fonctionnement quotidien de l'école.

L'inscription à l'école

Pour les parents ne maîtrisant pas la langue française, les démarches d'inscription sont difficiles à réaliser, et ce, même si le parent peut s'exprimer dans un anglais fonctionnel.

Exemple : « Tu veux apprendre le français ? Alors, parle-moi en français ! » (Situation rencontrée à l'école des adultes).

Lors d'un premier contact raté, la perception négative de l'expérience vécue va demeurer vivace longtemps pour le parent et teintera la suite de son expérience avec l'école.

L'âge d'admission peut constituer un irritant (avoir atteint cinq ou six ans avant le 1^{er} octobre de l'année en cours pour être admissible au préscolaire ou en première).

Les règles de passage entre le primaire et le secondaire :

Exemple : Un enfant au secondaire dans le pays d'origine qui est intégré au primaire au Québec vit cela comme un déclassement, une rétrogradation.

L'accessibilité au transport scolaire. Ce point peut générer beaucoup d'anxiété chez les parents notamment à cause de l'hiver et de sa durée. Pour une part non négligeable des nouveaux arrivants, il s'agira de leur première expérience en lien avec la neige et le froid, d'où les inquiétudes exprimées.

La liste des fournitures scolaires est d'une grande complexité et ce même pour un parent francophone. Par exemple, un cartable peut avoir des significations différentes selon le pays. En France, il fait référence à un sac dans lequel on range les fournitures scolaires alors qu'au Québec, il est utilisé pour désigner des reliures. Le système de mesure peut également s'avérer un brin compliqué : système métrique comparativement au système impérial.

Fonctionnement quotidien

La durée d'une journée de classe peut susciter de la surprise et, dépendamment des repères, elle peut paraître trop courte ou trop longue. Exemple : « Je ne comprends pas comment cela se fait que l'école dure autant d'heures par jour et même en plein hiver...! », s'exclame un parent.

Le fonctionnement de l'agenda scolaire (la signature). Justifier les absences peut s'avérer une nouveauté complexe lorsqu'on ne maîtrise pas la langue et ceci peut être perçu négativement du point de vue de l'école, qui interprète cela comme un désengagement.

La facturation du service de dîner est mal perçue alors que les enfants apportent leur boîte à lunch. La *boîte à lunch* et le *ice pack*, deux choses généralement totalement nouvelles pour les parents immigrants !

La possibilité de s'impliquer dans l'école. Exemple : « Ça me fait du bien de savoir que je peux m'impliquer dans l'éducation de mon enfant et que si je demande un suivi au professeur celui-ci ne sera pas fâché contre mon enfant. Dans mon pays, on ne pouvait pas poser de questions [...] ou demander des explications sur ce qui se passait à l'école. » (Parent avec enfant au primaire.)

La communication. La quantité d'information peut être perçue très différemment, selon le niveau de scolarisation de l'enfant :

- Au primaire : parent submergé.
- Au secondaire : parent en demande.

Exemple : « Dans mon pays les professeurs envoyaient les communications via internet [...] pour les devoirs. Ici, c'est difficile de savoir ce que mon enfant a à faire et je dois me contenter de ce que mon enfant me dit! », commente un parent.

Il est à signaler que le fait de travailler avec l'aide d'un interprète (personne extérieure qui n'est donc pas l'enfant) facilite l'interaction avec le parent afin que la communication soit efficace et transmise dans son intégralité; il risque, en revanche, d'exclure le parent de l'intervention si le personnel de l'école focalise l'intervention sur l'interprète en oubliant le contact visuel avec le parent, par exemple.

La diversité des professionnels. Le recours à des spécialistes dès le primaire est une nouveauté pour beaucoup de parents immigrants. La présence de différents services-professions à l'intérieur de l'école comme le service de garde, les enseignants, les membres du personnel des services éducatifs et autres constitue :

- Une source de surprise ; et/ou ;
- Une source potentielle de malentendus.

Exemple 1 : Demande d'évaluation psychologique. La famille doit remplir un formulaire sur la vie de l'enfant incluant la période de grossesse. Résultat : La mère s'est sentie jugée sur la façon d'élever son enfant et a perçu le questionnaire comme exagéré.

Exemple 2 : Enfant avec problème d'élocution. Le parent s'adresse au professeur pour avoir des exercices de diction. Le professeur réfère l'enfant à l'orthophoniste. Résultat : Le parent interprète la référence comme une façon pour le professeur de se décharger du dossier.

La persévérance et la réussite scolaires

Engagement des parents. La supervision des devoirs peut être quelque chose de nouveau pour certains ou être difficile en cas de non maîtrise de la langue. L'accessibilité à l'aide aux devoirs (période de devoirs surveillés) peut être inaccessible si l'enfant ne fréquente pas l'école de quartier (cas des classes d'accueil notamment).

L'encadrement parental peut être un défi supplémentaire pour certains parents puisqu'il faut apprendre de nouvelles façons de faire en la matière.

Le changement dans les habiletés sociales valorisées doit être expliqué aux parents afin qu'ils comprennent bien comment sont évalués les enfants (pas seulement les contrôles, mais les compétences comme la capacité à travailler en équipe, à faire certaines tâches, etc.) pour ne pas avoir la perception en bout de ligne d'être victime de discrimination.

En somme, beaucoup des chocs vécus peuvent s'expliquer par la méconnaissance du fonctionnement du système scolaire québécois. Les agents de liaison scolaire, à chaque difficulté rencontrée, expliquent aux parents immigrants les différents rouages du fonctionnement scolaire afin d'en améliorer leur connaissance et de les rendre plus autonomes. Si, pour certains, la période d'adaptation est rapide, pour d'autres, il s'agit d'un long processus qui commence avec la maîtrise du français et par la compréhension ce qui est attendu des parents dans le cadre du fonctionnement quotidien de l'école.

Compte-rendu des discussions

Amany Fouad Salib

Personnes ressources : Carole Charvet, démographe, attachée à la direction Carrefour d'Intercultures de Laval (CIL). Zahia Yahmi, conseillère pédagogique, Accueil et francisation, Commission scolaire de Laval ;

Dans un premier temps, Mme Zahia Yahmi fait une présentation qui s'articule en deux parties :

- Des statistiques qui dressent en chiffres le portrait ethnoculturel de la Commission scolaire de Laval en termes de clientèle immigrante.
- Les enjeux et les perspectives relatives à la situation de la clientèle de la Commission scolaire de Laval en termes de réflexion.

1. Portrait ethnoculturel de la Commission scolaire de Laval en termes de clientèle immigrante

Les données relatives aux langues répertoriées à Laval révèlent ce qui suit : en ce qui concerne la langue maternelle des élèves, la proportion des élèves francophones prend le plus de place car le Québec favorise le français. Le deuxième rang est tenu par la clientèle qui parle arabe, alors que la catégorie « autres » vient en troisième lieu avec plus de 110 langues parlées.

Si on écarte la clientèle francophone, la langue arabe prend le plus d'étendue. Viennent ensuite : l'espagnol, l'anglais, le créole et le roumain. Fait marquant : 37 % de clientèle des écoles de Laval est allophone.

On constate également que, parmi la clientèle immigrante, le pourcentage d'élèves anglophones demeure le même de 2010 à 2014, alors qu'il y a une nette ascension dans le pourcentage des élèves allophones, aux dépens des francophones.

Les statistiques en termes d'effectifs d'élèves révèlent une donnée qui frappe et qui prête à réflexion : en 2012- 2013, 55 % élèves dans les écoles de Laval sont issus de l'immigration (donc, plus d'un élève sur deux est né de l'immigration et les chiffres augmentent). À cet effet, Mme Yahmi fait référence à une étude récente de Françoise Armand, chercheure à l'Université de Montréal, qui confirme cette tendance. Tenant compte de ces données, un changement dans le paradigme de réflexion de la Commission scolaire de Laval s'opère donc récemment afin d'intégrer les 55 % d'élèves issus de l'immigration, groupe qui inclut un fort pourcentage de clientèle allophone.

En fait, quand on parle d'élèves allophones on se concentre beaucoup plus sur l'aspect linguistique des élèves mais lorsqu'on parle de l'intégration d'un élève issu de l'immigration il ne s'agit pas uniquement de le franciser mais surtout de l'intégrer et de lui apprendre à vivre dans la société.

1.1 Enjeux et perspectives relatives à la situation de la clientèle de la Commission scolaire de Laval

Compte tenu du nombre d'immigrants, le gouvernement avec les partenaires locaux ont injecté plus de trois millions de dollars pour faire valoriser les établissements d'immigration à Laval (source : *Le Courrier de Laval* du 17 décembre 2013), rapporte Mme Yahmi. Ceci a contribué à créer de nouveaux postes d'emploi et s'ajoute aux autres facteurs déterminants qui favorisent l'installation des nouveaux immigrants à Laval (comme, entre autres, la nouvelle succursale de l'Université de Montréal, le collège Montmorency, le métro, les services, le bouche à oreille, etc.). Ces facteurs ont aidé à faire augmenter encore plus le nombre d'élèves issus d'immigration à Laval, qui s'y établissent avec les parents.

Le pourcentage des 55 % a amené les acteurs à prendre conscience des enjeux. La Commission scolaire de Laval et les partenaires locaux mettent l'emphase sur la nécessité d'adopter des interventions ciblées en faveur de la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration. Ceci constitue présentement une des priorités identifiées dans le dossier de la direction générale de la Commission scolaire et dans le plan d'action.

À cet égard, un participant qui s'occupe du dossier de l'immigration au *Journal de Laval* ajoute un commentaire sur cet accord de trois millions de dollars, signé entre le Ministère de l'immigration et les partenaires du milieu lavallois concernés par l'immigration, dont l'agence de la santé et Emploi Québec. Ils ont consenti à soutenir des initiatives qui favorisent l'intégration socioprofessionnelle et économique des personnes immigrantes.

Les interventions se déroulent en plusieurs étapes :

L'étape fondamentale est la sensibilisation de la communauté éducative – à commencer par les gestionnaires – au constat actuel et la diffusion dans tous les milieux scolaires. Un séminaire organisé le 22 mai 2014 a consacré un des volets à cette donnée : un des chercheurs avait comme mandat d'expliquer les enjeux reliés aux relations intergroupes dans un contexte interculturel.

La discussion du diagnostic pointu de chaque milieu selon ses particularités est ensuite essentielle afin d'identifier les enjeux, défis et problématiques inhérents qui se dégagent, et ensuite de faire un état des lieux plus précis.

Vient ensuite la mobilisation de la communauté éducative pour approfondir la réflexion sur des éléments de diagnostic. Le but est de développer une vision commune pour concrétiser les éléments dégagés du diagnostic, à l'intérieur d'un cadre de référence sur la persévérance scolaire. La Commission travaille actuellement sur ce cadre de référence, qui sera validé par le Ministère.

Les points saillants du diagnostic constituent les grandes orientations du Ministère de l'Éducation et servent de principes directeurs à suivre en matière de politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Voici les principaux vecteurs :

- Comprendre le phénomène psychologique associé aux relations intergroupes dans un milieu interethnique;
- Favoriser le rapprochement interculturel et l'éducation inclusive;
- Créer un espace de dialogue entre les différents intervenants au sein de l'école et encourager le travail collaboratif ; prendre conscience que c'est une responsabilité partagée que d'intégrer ce monde;
- Concevoir l'intégration comme un processus continu soit une relation bidirectionnelle (de la part des personnes qui arrivent pour s'intégrer aussi bien que celles qui les reçoivent);
- Trouver un équilibre entre la reconnaissance de la langue maternelle et la valorisation de la langue française comme langue officielle. Il est à noter que les recherches récentes tendent de plus en plus à mettre l'emphase sur la prise en compte de la langue maternelle dans l'apprentissage de la langue seconde (elle fait référence, encore une fois à la recherche de Mme Armand étant pionnière dans ce domaine, cf. supra);
- Réviser les modes d'accueil (revoir le protocole d'accueil de l'élève récemment arrivé et sa famille), de francisation et d'adaptabilité des pratiques;
- Favoriser un partenariat entre l'école, la famille et la communauté. Dans ce cadre, un partenariat est établi avec le CIL pour arriver à des résultats concluants et des pratiques gagnantes; les témoignages attestent l'utilité de ce partenariat.

Il est prévu que les recommandations de cette démarche soient prises en considération dans les stratégies à venir (2016-2020).

Mme Yahmi conclut que l'éducation est un levier de la société qui doit s'appuyer sur l'expertise de tous les partenariats de Laval.

À la suite de la première intervention, une période de questions s'est déroulée.

Une enseignante soulève la question des pratiques probantes répertoriées et mises en place pour faciliter la communication avec les élèves de différentes origines et leur intégration, sachant qu'elle enseigne à une classe de 19 élèves dont 17 « parlent qu'ils viennent de pays différents ». Mme Yahmi conseille de prêter une attention particulière aux élèves dépistés comme ayant une difficulté ou un retard afin que l'adaptation scolaire fasse de plus en plus partie des préoccupations scolaires.

D'autre part, dans sa réponse à une question sur le portrait de réussite des élèves issus de l'immigration, Mme Yahmi fait référence à une recherche qui a dressé le portrait du taux de réussite de ces élèves. En général, certains élèves éprouvent de la difficulté et un certain retard par rapport à d'autres. Elle fait remarquer que le problème ne se situe pas au niveau de la réussite mais sur le plan de l'intégration sociale, donc avec un bon encadrement et un suivi, dans certains cas, la réussite peut être supérieure, selon elle.

Une coordonnatrice à la TCRI (volet jeunes) présente plus de faits réels en faisant remarquer que, globalement, la première génération¹⁵ est la plus retardée; elle réussit moins bien que les deux générations suivantes alors que la deuxième génération réussit mieux que la troisième. Elle enchaîne qu'il faut éviter de prendre ceci comme cas monolithique puisqu'il y a des groupes ethniques qui réussissent mieux que d'autres; ainsi, il importe de regarder dans le détail en procédant à une analyse selon les parcours migratoires, le contentieux colonial, etc. et les autres facteurs déterminants (en se référant à la conférence de Mme Labelle). Elle conseille d'attribuer une sur-attention aux réfugiés (soit les sur-scolarisés ou les analphabètes) parce que c'est « une réalité qui traverse le Québec » et qu'il faut « travailler là-dessus », suggère-t-elle.

Un enseignant intervient avec un constat rapide : les élèves allophones réussissent mieux lorsqu'on les isole des autres.

Un responsable au sein du centre communautaire Entraide Pont-Viau, partenaires à Laval du Ministère de l'Immigration, évoque le problème du manque de financement dans le cadre de la commission scolaire. Il rapporte qu'à la suite de la création d'un comité ad hoc pour aider les élèves en situation de difficulté de santé, ils avaient besoin d'un agent de liaison mais ne pouvaient pas l'embaucher par manque de financement et sans avoir de réponse non plus. Il ajoute que ce phénomène constitue présentement une urgence.

Une membre de la Table de concertation qui travaille avec le CIL ajoute que, effectivement, il y a des pistes qui commencent à émerger : « on a des psycho-éducateurs, des psychologues et des orthophonistes qui interpellent », cependant une des clés de réussite est que tout travail au centre communautaire doit être suivi avec la famille, « la part des parents » étant considérable.

Une responsable de liaison communautaire dans une école (au sud de Laval) met l'accent sur la question des adolescent-es des premières et deuxièmes générations. Les adolescent-es, selon elle, vivent la dynamique d'intégration très différemment puisque certain-es témoignent d'un attachement d'appartenance très fort avec leurs pays et communautés d'origine et d'autres s'ouvrent plus facilement dans leur rapport avec la communauté d'accueil. Afin de parvenir à des conclusions et des déductions réalistes « ceci prend

¹⁵ Par « première génération », on entend celle qui est née à l'extérieur du Canada; pour la deuxième, il s'agit des enfants nés au Canada dont l'un des deux parents au moins est né à l'extérieur du pays; la troisième génération désigne les enfants nés au Canada, de parents nés au Canada mais de grands-parents nés à l'étranger. Les enfants de troisième génération sont donc « relativement intégrés », selon Mme Yahmi.

du temps et plusieurs générations pour penser l'intégration », constate-t-elle, sans négliger le fait politique qui pèse.

Se référant à la politique d'intégration du ministère, Mme Yahmi estime qu'on prête une attention particulière à la clientèle adolescente et qu'on favorise le rapprochement interculturel entre le milieu homogène et hétérogène à travers des activités dans des écoles afin d'intégrer cette dimension micro active et que ceci nécessite des experts pour apprendre à avoir cette perception qui tient compte des différentes dimensions sociodémographiques.

En général, on ne peut pas demander à la première génération ce à quoi l'on s'attend de la troisième génération, conclut-elle. Il s'agit, selon elle, de la révision des méthodes d'accueil et de francisation afin d'envisager plus concrètement toutes les étapes depuis l'arrivée de l'élève jusqu'à l'intégration (il s'agit d'investir du temps pour évaluer la situation de l'élève et l'intégrer dans une classe d'accueil ou régulière, déployer les stratégies convenables, etc.).

Sur la question de la motivation et de l'intégration des jeunes, M. Dufour, professeur de sociologie à l'UQAM, fait état d'une étude menée sur la motivation scolaire dans les cégeps en montrant qu'un des éléments frustrants est la lenteur du processus de reconnaissance des diplômes, situation relevée dans le rapport Bouchard-Taylor. C'est dramatique même pour les jeunes ; l'adolescent se demande : « À quoi ça sert d'étudier si mon père est ingénieur de formation et qu'il travaille comme chauffeur de taxi ! ». « À l'UQAM, nombre de gardiens de sécurité ont des diplômes qui pourraient faire rougir certains profs ! », s'exclame-t-il. La salle est unanime sur ce problème.

M. Dufour a finalement demandé de faire attention et d'éviter dans les sondages la dénomination « allophone », catégorie « très chargée politiquement », explique-t-il.

La deuxième présentation était celle de Carole Charvet, démographe, attachée à la direction Carrefour d'Intercultures de Laval (CIL). Ses remarques ont été reproduites ci-haut.

À la suite de l'intervention de Mme Charvet, pendant la période de questions et de discussion, de nombreuses personnes sont intervenues.

Une Coordonnatrice de la TCRI (volet : jeunes) a critiqué le « trop d'accent mis sur la langue » alors qu'il y a d'autres leviers sur lesquels il faut agir pour que les parents et l'école puissent travailler dans l'intérêt de l'enfant. Il existe d'autres facteurs de frustration comme les conditions économiques de vie (un milieu sain pour étudier dans l'appartement) et les perceptions différentes entre les cultures qui affectent les valeurs qu'on veut inculquer aux enfants (comme l'autonomie dès la garderie; l'accompagnement de la famille, etc.). Le rôle des intervenants s'avère incontournable en vue d'échanger avec les parents sur les inquiétudes mais aussi ils doivent expliquer aux parents la vision et les attentes visées et comment elles s'encadrent dans la pédagogie de l'apprentissage.

Si le CIL joue un rôle important dans le sens de l'accompagnement de la famille, cependant les intervenantes manquent et c'est un besoin à généraliser au niveau de tout le Québec, note-t-elle.

Un coordonnateur du Centre communautaire AFRICA à Montréal fait remarquer que l'intégration est un processus bidirectionnel; les parents doivent s'intégrer à la dynamique de la structure scolaire, en même temps l'école et la commission scolaire sont appelées à s'intégrer à la réalité des nouveaux arrivants. À partir de son expérience précédente comme parent d'enfants au primaire il a rapporté:

« On avait souvent de la misère, quand on faisait une assemblée générale, à avoir quelques personnes immigrantes qui soient sur le conseil d'établissement [...]. Quand je suis retourné dix ans plus tard, le portrait avait complètement changé. Les communautés culturelles sont engagées dans le milieu, c'est incroyable ! L'assemblée, la salle était pleine! Il y a quelque chose qui a complètement basculé [...]. Les gens du sud –il y a beaucoup d'immigrants qui viennent du sud– sont très communautaires dans leur façon de voir les choses. Ça c'est une donnée extrêmement importante pour voir les choses. ... Est-ce qu'on s'intéresse à ces données-là qui sont très importantes ? Le milieu scolaire doit aussi à mon avis s'intégrer parce que le visage de la société québécoise change alors le visage de l'éducation doit changer mais pas sur les principes fondamentaux, on a des valeurs [...] »

Comme commentaire, Mme Yahmi a confirmé que le processus est en voie de changement et que c'est la prise de conscience de ce besoin qui a fait en sorte que le partenariat avec le CIL s'établisse. Il y a deux ans, ils avaient deux agents de liaison seulement. Aujourd'hui ils en ont quatre, vu le besoin exprimé par le milieu scolaire et les parents.

Une enseignante dans une école au sud de Laval a demandé à Mme Yahmi des exemples d'accommodements « utiles, productifs », des moyens dans le milieu scolaire à partir d'expériences terrain, exprimant son besoin d'exemples tirés de situations concrètes.

Mme Yahmi a répondu qu'il y a des situations qui ressortent mais pas d'exemples problématiques. Dans le plan d'action actuel, c'est une réflexion amorcée avec les partenaires comme le CIL pour organiser des ateliers et expliquer le système éducatif québécois aux parents qui l'ignorent. De même, avec le concours de la Table de concertation des personnes immigrantes et réfugiées et le MICC (direction des communautés culturelles), il y a eu un lancement en février 2014 de DVDs qui expliquent le système éducatif québécois dans 10 langues dont le français. À travers le CIL, ils essaient de rejoindre les parents et offrir ces ateliers en diverses langues. Une entente avec la Commission scolaire garantit la présence de membres de la Commission lors de ces représentations pour répondre aux questions et avoir un *feedback*. Dans le contexte lavallois caractérisé par une immigration rapide, ceci assure une complémentarité entre le CIL et la Commission scolaire de Laval pour mieux recueillir les besoins de la clientèle et assurer plus d'efficacité.

Comme réponse à cette même question, une directrice-adjointe à l'école Saint Maxime (niveau secondaire) dans l'Accueil (exerçant cette fonction depuis sept ans) a partagé son expérience en suggérant d'autres orientations originales en faveur de l'intégration. S'il y a des moyens mis en place par la Commission scolaire, plusieurs moyens sont également appliqués dans les écoles en fonction des besoins et des problématiques qui émergent. Par exemple, elle organise cinq rencontres d'accueil pour les parents dans différentes langues, en plus d'une rencontre plénière avec des agents de liaison où elle réagit suivant les préoccupations et des difficultés nommées par les parents et suivant les problématiques propres aux communautés. Avec l'ouverture qui existe, ils ont concrètement mis en place des moyens au quotidien; un des moyens utilisés est la coopération avec les élèves appartenant à la même communauté que le parent ayant soulevé un problème (ceux qui maîtrisent plus la langue, la culture, etc.) afin de faciliter la communication.

Mme Charvet attire l'attention sur le fait que malgré la disponibilité de ces séances, il faut prendre en considération que la personne immigrante est prise par de multiples démarches et que la séance d'information est souvent trop dense pour assimiler toutes les instructions. Même avec ces informations, la personne revient périodiquement pour s'informer sur la problématique rencontrée, il s'agit d'une sorte de « piqure de rappel de temps de temps » selon l'étape que la personne immigrante franchit.

Sur le même sujet, une coordonnatrice de la TCRI (volet jeunes) met encore plus l'accent sur l'importance de l'adaptation réciproque : écoles/personnes immigrantes. Elle fait remarquer que l'outil d'information conçu sur le système scolaire au Québec ne constitue pas un guide, mais un outil d'animation incluant un espace d'échange avec les parents. Les intervenants communautaires scolaires du CIL participent à faciliter la collaboration : école / famille / communauté dans l'intérêt des enfants de Laval en vue de l'adaptation réciproque et pour guider les familles. Dans le respect des protocoles de confidentialité, des échanges d'information entre les équipes d'écoles ont lieu en fonction des parcours migratoires et des acquis scolaires des enfants, en vue de l'analyse des milieux interculturels et du développement du protocole d'accueil et des stratégies d'ensemble. Elle salue la compréhension du MELS (la direction des services aux communautés culturelles) : « on a une très bonne écoute » dit-elle, d'autant plus que Laval est une des 13 destinations ciblées pour l'accueil des réfugiés ethniques, comprenant des camps pour les réfugiés sous-scolarisés. En majorité, les élèves réfugiés présentent des défis de scolarisation importants (analphabétisme, grand retard scolaire, etc.) et ont besoin d'un soutien pédagogique supplémentaire.

Elle a annoncé que depuis un an et demi, ils ont obtenu une enveloppe supplémentaire de 25 000 \$ pour les 18 commissions scolaires qui accueillent des réfugiés. Ce montant est destiné à l'embauche d'intervenantes communautaires scolaires interculturelles (ICSIs), ce qui constitue un gain structurant¹⁶. En contrepartie « le reste du ministère, on a arraché! », dit-elle.

Au sujet des budgets consacrés à la francisation, une enseignante de français et de francisation soulève que l'école ne dispose pas de classes de francisation comme telles. Elle fait l'évaluation des élèves ensuite elle les envoie à l'école Saint Maxime alors que ceux qui ont besoin d'adaptation, elle les intègre dans des classes régulières avec soutien de francisation qu'elle donne. Le problème est que l'argent attaché à ces services arrive en février, mars et avril. Par conséquent, les services se mettent en place et les élèves profitent seulement à partir du mois d'avril, et non pas de septembre. Elle suggère le déblocage de ces sommes envisagées dès le début de l'année scolaire pour maximiser le profit. Un responsable de la Commission scolaire répond qu'au primaire, les choses vont bien depuis trois ou quatre ans et qu'il n'y a pas de problème d'arrimage avec le temps du déblocage des budgets tandis qu'au secondaire « il faut travailler la dessus » du fait que le rythme et les horaires diffèrent dans chaque école ayant l'autonomie de décider à partir de son contexte. Il importe de parvenir à un système unique qui tient compte des spécificités du milieu. Il annonce que ce problème est mis sur table et que c'est facile d'arriver avec un modèle plus réaliste.

Sur un autre plan, il suscite le problème du niveau des enseignants de francisation peu qualifiés qui assument parfois la tâche de combler les postes de remplacement et les fractions de postes. Ces gens ne sont pas nécessairement qualifiés, fait-il observer.

Une responsable qui fait partie d'un groupe de travail en Gaspésie pour la francisation a trouvé « la façon de faire pour les écoles merveilleuse » et a salué l'initiative de cette rencontre où « tout le monde est expert dans son domaine » dans le but d'échanger les idées et d'intégrer tous les acteurs. Elle a suggéré un effort similaire dans le domaine de la francisation du secondaire et de mieux collaborer avec des agents du milieu.

¹⁶ Voir le site web des instructions de la Direction des services aux communautés culturelles Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (DSCC) : <http://www.mels.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/communautes-culturelles/>. Ce département offre le financement et les ressources pour le rapprochement culturel. De même tous les outils multilingues relatifs au système scolaire éducatif québécois sont accessibles gratuitement sur le site de la TCRI (l'état des recherches, les DVDs du rapprochement culturel, les ICSIs, etc.).

Mme Yahmi a finalement suggéré que les organismes communautaires soient plus en contact avec les parents en faisant appel à des bénévoles parmi les parents pour donner un coup de main et aider aux devoirs des enfants, à l'instar de l'expérience d'une mosquée: « Pour les gens de ma communauté, ça se fait dans une mosquée, le vendredi soir; ceci peut être une avenue », propose-t-elle.

Elle a finalement remercié les responsables de cette initiative; elle a doublement profité de l'atelier « je repars avec une autre réflexion qui va se poursuivre dans ce qui est déjà amorcé. C'est un travail collectif de société de s'appuyer sur les forces de chacun », conclut-elle.

En fin de compte, M. Dufour est arrivé avec un constat relatif aux enjeux principaux touchant le milieu scolaire. La préoccupation principale dont les médias font état se limite au fait que le milieu scolaire soit débordé de demandes d'accommodements ou bien d'intimité. Il s'avère néanmoins que les enjeux sont plus concrets. Il semble y avoir une déformation entre la perception que les médias donnent au public et les enjeux réels, fait qui nécessite des pistes d'interaction plus réalistes.

5. L'accessibilité des soins de santé et de services sociaux

Compte-rendu des discussions

Walter-Olivier Rottmann-Aubé

L'atelier a commencé par une présentation de Pascual Delgado, Agent de développement, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS). Voici un bref compte-rendu de la discussion qui a suivi :

Facteurs pouvant nuire à l'accessibilité aux soins de santé et aux services sociaux

Lors de la présentation de Pascual Delgado, neuf facteurs pouvant nuire à l'accessibilité des personnes immigrantes allophones aux soins de santé et services sociaux ont été présentés. Ces facteurs sont l'origine ethnoculturelle de la personne, son statut d'immigrant (réfugié, parrainé, réunion familiale, etc.), sa condition pré-migratoire (ce qui peut inclure des expériences traumatisantes), sa condition socio-économique, les barrières linguistiques, sa conception de la santé et des maladies, ses croyances religieuses, certains facteurs génétiques et maladies ethno-spécifiques, et enfin, les barrières structurelles dans les services publics. La période dans laquelle s'est effectuée l'immigration est également à considérer. Par exemple ceux et celles qui sont arrivé-es dans les années 40 avaient accès à moins de services. Ces facteurs peuvent être combinés de plusieurs manières différentes, ce qui aurait un effet négatif multiplicateur.

Une ancienne intervenante sociale du Centre local de services communautaires (CLSC) de Parc-Extension qui a été en service pendant 36 ans affirmait que l'immigration en soi peut également être un facteur déclencheur de problèmes de santé mentale et de violence familiale, notamment en raison du stress vécu par les personnes. Pascual Delgado a rajouté que le stress socioéconomique peut contribuer au développement de maladies mentales telle que la dépression.

Une psycho-éducatrice du Centre Jeunesse de Laval mentionnait que certain-es immigrant-es éprouvaient davantage de difficultés lorsqu'ils et elles n'ont pas de papiers légaux. L'absence de ces papiers entraîne des délais supplémentaires et ajoute davantage de stress sur ces personnes. Une conseillère en partenariat du Ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion du Québec (MIDI) a dit que la problématique des sans-papiers touche différents milieux comme les garderies et les écoles, mais que ce n'est pas à l'État de suppléer à ce manque. Ce sont les organisations qui doivent faire part de leurs besoins à leurs institutions et réfléchir à des solutions adaptées à leur situation, disait-elle.

En somme, étant donné la diversité des trajets migratoires, notamment avec la diversification des sources d'immigration, et les multiples possibilités de combinaisons des facteurs susmentionnés, il faudrait considérer chaque cas comme différent, sinon unique, affirme M. Delgado.

M. Delgado a synthétisé les problèmes auxquels sont confrontés les immigrants comme suit :

Problèmes de manque d'information chez les immigrant-es et les intervenant-es

M. Delgado a affirmé que la perception du système de santé et de soins peut varier d'une culture à une autre, tout comme leur perception de l'État et de la police. Certaines personnes ayant vécu des expériences

pré-migratoires avec un État répressif plutôt qu'un État-Providence et des services de police corrompus peuvent avoir des réticences à aller vers des services offerts par l'État. Une psycho-éducatrice du Centre Jeunesse de Laval a dit que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) était aussi mal perçue chez les immigrant-es ; elle serait aux yeux de plusieurs une « enleveuse d'enfant ».

Une intervenante au Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent à Montréal a ajouté que plusieurs immigrant-es ne connaissent pas leurs droits en matière d'accès aux soins de santé. Cette méconnaissance contribuerait selon elle à perpétuer la méfiance à l'égard du système de soins, ce qui fait en sorte qu'ils et elles n'y ont tout simplement pas recours. D'autres personnes, même si elles ont assisté à des séances d'information, obtiennent des informations théoriques et non pratiques, ce qui peut contribuer à leur confusion disait une des participantes de l'atelier. M. Delgado a ajouté que même si plusieurs formations sont offertes par différents organismes, ce n'est pas tout le monde qui y assiste ou qui y a accès, ce qui réduit le champ d'effectivité de ce type de séance.

La directrice de l'Ilôt, un service régional de crise de Laval, en disant que la perception de la santé mentale varie en fonction de la culture d'origine, soulignait la nécessité de mieux connaître la perception des autres pour mieux intervenir. À ce niveau, plusieurs participant-es dans l'atelier ont abondé dans le même sens en affirmant qu'il fallait que les intervenant-es et les structures institutionnelles et bureaucratiques s'informent davantage sur les perceptions des autres en matière de santé et de soins afin de mieux répondre à certains besoins particuliers et de permettre de réduire certains obstacles à l'accessibilité au système de soins et services sociaux.

M. Delgado a ajouté qu'il y a des différences d'intégration au sein de chaque communauté culturelle et qu'il ne faut donc pas généraliser certaines difficultés ou expériences. Dans ce sens, il faudrait développer l'empathie des intervenant-es de l'État pour qu'ils et elles aient une meilleure compréhension des besoins individuels. De manière plus nuancée, une psycho-éducatrice du Centre communautaire Val-Martin disait que même s'il faut apprendre les spécificités culturelles des autres, il faut également apprendre à mieux se connaître et ainsi tenir compte de nos préjugés et biais culturels.

Problème de communication entre organismes et institutions

Une psycho-éducatrice du Centre communautaire Val-Martin affirmait qu'un arrimage des forces et des compétences des différents acteurs formels et informels des milieux communautaires, institutionnels et ministériels était nécessaire, notamment au niveau du partage des expériences de réussite. Une personne a avancé que le manque de cohérence entre les stratégies des différents acteurs peut être dû au fait que leurs rôles ou objectifs sont différents. Une autre personne a donné l'exemple qu'en matière d'immigration chacun des ministères québécois fonctionne de manière différente, ce qui peut mêler et frustrer les immigrant-es.

À ce sujet, M. Delgado a renchéri en affirmant qu'avec la réforme Castonguay-Nepveu¹⁷, il y a eu la création d'un monstre administratif très complexe avec de multiples canaux. De plus, les différents changements dans cette structure créent une confusion chez les immigrant-es; les anciennes informations ne sont plus bonnes ou exactes ce qui fait que de nouvelles formations doivent être données. Et au niveau

¹⁷ Réforme entreprise au début des années 1970 qui a mené à la création du régime universel d'assurance maladie et du Code des professions en 1974.

interrégional au sein du Québec, l'agent de développement a avancé que chaque région a différents outils, services ou initiatives d'intégration et qu'il n'y a pas d'uniformité ou de communication entre les régions pour le partage de ces outils.

Problèmes de barrières linguistiques

La mauvaise connaissance du français est un défi important, qui empêchant une bonne communication entre l'immigrant-e et la personne qui peut offrir des soins ou de l'aide. Une ancienne intervenante au CLSC de Parc-Extension soulignait l'importance de trouver des interprètes indépendants pour que ceux et celles qui ont des problèmes de santé mentale et qui ne parlent pas français et/ou anglais puissent se faire comprendre par les intervenant-es ou les médecins. Pour elle, il faudrait éviter l'utilisation de conjoint-es ou d'enfants interprètes puisqu'ils ne sont pas formés en santé mentale.

Une intervenante de l'Îlot a dit qu'ils ont recours à une banque d'interprètes de Montréal mais que cela s'avère coûteux. M. Delgado a avancé qu'en période de restriction budgétaire, l'idée de réduire la demande dans le système de soins afin de réduire les coûts est assez présente (cela concerne également les séances d'informations). Ceci dit, il affirmait qu'en tant que contribuables, les immigrant-e-s paient pour des services dont ils ne profitent pas entièrement ; ils mériteraient donc d'avoir un service adapté à leurs besoins.

En guise de synthèse des préoccupations, on peut dire qu'il y a une volonté de prise en compte des particularités de chaque immigrant-e, qui devrait passer à travers une recherche d'informations sur les spécificités culturelles dans un souci de flexibilité et d'adaptation des services offerts et à offrir. Parallèlement, il y a un souci de transmission de l'information et de communication des différents outils, services, ressources et stratégies entre les différents acteurs formels et informels de manière à uniformiser, ou du moins à rendre plus cohérent l'ensemble du système de soins et de services sociaux et des organismes communautaires.

6. Les nouveaux défis de la francisation

Les nouveaux défis de la francisation à Laval

Linda Benedetto, Nathalie Boucher, et Leila Faraj

Linda Benedetto est Conseillère pédagogique, formation continue, Collège Montmorency; Nathalie Boucher est chercheure à l'Institut national de la Recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société; Leila Faraj est Conseillère pédagogique, Montmorency international, Collège Montmorency.

Introduction

Comment pouvons-nous, par l'apprentissage du français, faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes inscrites en francisation ? Comment pourrions-nous amener ces mêmes personnes à un niveau de compétence en français plus élevé, afin qu'elles soient davantage outillées à intégrer le monde du travail ou à poursuivre leurs études ? C'est à ces questions que se propose de répondre un ensemble d'études réalisées au Collège Montmorency, réalisées en collaboration avec divers partenaires scolaires de la région de Laval. Chaque année, depuis 2012, des suivis téléphoniques effectués et des recherches auprès des finissants de la francisation explorent diverses thématiques : les principales difficultés et des personnes inscrites en francisation, les principaux obstacles à leur l'intégration, les besoins des personnes immigrantes pour leur intégration professionnelle, les ressources et les stratégies non conventionnelles déployées par les personnes immigrantes selon différentes caractéristiques sociodémographiques. Après trois ans de suivi, le Collège a réfléchi à la façon de partager les données, qui s'avèrent une source importante de connaissances et d'outils pour faciliter l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Lancé prochainement, le site Internet (Voir : www.parcours-integration.ca) donne une voix aux personnes immigrantes en présentant leurs expériences d'intégration et les ressources qu'elles ont déployées depuis leurs cours de francisation pour mieux atteindre leurs objectifs professionnels et linguistiques.

Dans cet atelier, nous allons, dans un premier temps, présenter un aperçu de l'offre de francisation sur le territoire de Laval et nous présenterons aussi les prochaines étapes de l'uniformisation des outils de francisation au Québec. Ensuite, nous discuterons des problématiques qui se rattachent à la francisation et à la période post-francisation telles que mises en évidence par nos recherches. Finalement, nous présenterons le site web comme une piste de solution à ces problématiques.

1. L'offre de francisation à Laval

À Laval, l'offre de francisation du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) est en vigueur depuis janvier 2000.

Au Collège Montmorency, deux groupes ont été créés en janvier 2000, d'environ 40 étudiants au total par session. Pour la première année, on comptait donc plus ou moins 100 étudiants par année.

Aujourd'hui, le Collège reçoit en moyenne 12 groupes à temps complet par session, donc environ 240 étudiants, ce qui représente annuellement près de 1000 étudiants qui fréquentent annuellement le Collège pour apprendre le FLI (français, langue d'intégration), incluant les cours à temps partiel. Sur le territoire de Laval, trois ministères offrent des cours de français aux immigrants adultes :

- Le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) offre des cours de français langue d'intégration à temps complet et à temps partiel. Les cours à temps complet s'adressent aux

nouveaux arrivants qui résident au Canada depuis moins de cinq ans, tandis que les cours à temps partiel sont offerts à toute personne immigrante. Voici les lieux de formation :

- Collège Montmorency,
 - Carrefour d’Intercultures de Laval (CIL),
 - Entraide Pont-Viau, Loisirs Bon Pasteur, Centre Petit espoir.
- Le Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport offre des cours de francisation à temps partiel et à temps complet. Voici les lieux de formation :
- Commission scolaire de Laval (Centre Les Berges),
 - Commission scolaire Sir Wilfrid-Laurier.
- Le Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS - Emploi-Québec) offre des cours de français pour les personnes immigrantes qui sont en emploi ou à la recherche d’un emploi :
- Cours de français relié au marché du travail (Collège Montmorency)
 - Alternance Travail-Études (Centre Les Berges + CIL)
 - Cours de français en milieu de travail (Consortium Formation)

Cours de français langue d’intégration (francisation) offerts sur le territoire de Laval

Établissements /ministères ou services responsables	Cours offerts
Collège Montmorency – MIDI	Temps complet, temps partiel
Collège Montmorency – Emploi Québec	Temps complet – Cours reliés au marché du travail
Carrefour d’Intercultures de Laval - MIDI	Temps partiel
Carrefour d’Intercultures de Laval – CSDL- Emploi Québec	Programme Alternance travail-études
Entraide Pont-Viau- MIDI	Temps partiel
Loisirs Bon Pasteur - MIDI	Temps complet, temps partiel
Centre communautaire Petit Espoir – MIDI	Temps partiel
Centre Les Berges – CSDL	Temps complet, temps partiel- Francisation alpha
Consortium Formation – Emploi-Québec	Temps partiel, en entreprise
Centre de développement des compétences Laurier – CSSWL	Temps complet, temps partiel
Textil’ Art – CSDL et Emploi Québec	Programme d’insertion en emploi

Notes sur les sigles :

MIDI : Ministère de l’Immigration, de la diversité et de l’Inclusion

CSDL : Commission scolaire de Laval

CSSWL : Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

L’uniformisation des outils de francisation au Québec (Échelle de compétence, programme-cadre, classement) :

À Laval, il existe trois offres de francisation distinctes, c’est-à-dire trois programmes différents, trois façons de classer et d’évaluer les étudiants et trois échelles de compétence.

Ce qui constitue un défi majeur pour les établissements d'enseignement : comment s'y retrouver lorsqu'une personne passe d'un établissement ou d'un organisme à l'autre? Comment reconnaître la compétence d'un étudiant ?

Cette situation va bientôt changer. Afin d'uniformiser les outils de francisation au Québec, le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation et l'Université de Montréal et de nombreux spécialistes, des universités Concordia, McGill, UQAM et des cégeps, a élaboré un cadre commun de référence.

Ce cadre de référence comporte tous les outils nécessaires à la francisation des personnes immigrantes, et des outils qui seront utilisés par tous au cours des prochains mois ou des prochaines années de la formation. On y trouvera: un test de classement, une échelle des niveaux de compétence et un programme-cadre uniformisés.

Il y aura ainsi un langage commun. Quel que soit le lieu de formation, lorsqu'un étudiant aura la note 5 en CO (compréhension orale), on saura exactement quelles sont ses compétences en français.

Voici un aperçu de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.

Elle comporte trois stades et 12 niveaux : Débutant, Intermédiaire et Avancé. L'interaction orale a été scindée en deux compétences : CO (compréhension orale) et PO (production orale). Les autres compétences sont : production écrite et compréhension de l'écrit.

Le programme-cadre vise donc le développement de quatre compétences langagières. Il comporte huit domaines de vie, 26 situations et plus de 240 intentions de communication.

L'offre actuelle de cours à temps complet n'est pas sans failles.

L'échelle comporte 12 niveaux, mais le programme de formation à temps complet ne permet d'atteindre que le niveau 6 en interaction orale. Or, nous savons que pour commencer des études collégiales ou universitaires, un niveau 8 est requis, et que pour travailler, le niveau 6 est nettement insuffisant, surtout pour des professionnels. Le MIDI offrira des cours à temps partiel qui permettront aux étudiants d'atteindre des niveaux de compétence plus avancés. C'est avec l'objectif de mieux connaître les défis que représente la réalisation des projets professionnels des personnes inscrites en francisation, que le Collège Montmorency et ses partenaires ont mis sur pied un programme de recherche.

2. La recherche sur l'intégration professionnelle des finissants de la francisation à Laval

Jusqu'à tout récemment, les institutions lavalloises impliquées dans la francisation disposaient de peu de données sur la situation professionnelle après la francisation, les difficultés rencontrées et les besoins éventuels. Le Collège et ses partenaires ont donc mis sur pied un programme de recherche afin de joindre les finissants de la francisation, quelques mois après la fin de leur cours afin d'explorer leur cheminement, les difficultés rencontrées et leurs besoins. Les personnes immigrantes contactées sont donc les finissants des institutions partenaires : au Collège Montmorency, à la Commission scolaire Sir Wilfrid-Laurier et à la Commission scolaire de Laval.

De 2012 à 2014 inclusivement, 456 personnes ont rempli, lors de leur dernier cours de francisation, une fiche de suivi, comprenant des questions sociodémographiques et autorisant les chercheurs à les contacter pour la recherche. Entre six et quatorze mois après la francisation, 259 personnes ont été jointes au total pour une entrevue téléphonique comportant des questions ouvertes. Les résultats ont par la suite été analysés selon la situation d'intégration, soit en emploi, en recherche d'emploi, aux études ou dans une autre situation (en congé de maternité par exemple). Pour chaque situation, des informations sociodémographiques supplémentaires tirées de la fiche de suivi, comme le sexe et le niveau de scolarité, ont été intégrées aux résultats obtenus afin de dresser un portrait qualitatif exploratoire plus complet.

En 2012, 84 répondants (sur 122 finissants) ont été joints afin que l'on connaisse leur situation professionnelle, leurs difficultés et leurs besoins. Les entrevues révélaient que les services conventionnels (offerts par Emploi-Québec, Perspective Carrière, etc.) ne répondaient pas entièrement, ou de manière satisfaisante, à l'intégration des personnes immigrantes en milieu professionnel. Plusieurs personnes ont partagé leurs réflexions des questions sur les différentes opportunités qui se présentaient à eux et ont partagé leurs ressources et leurs doutes quant à la façon d'atteindre leurs objectifs professionnels. Une des recommandations du rapport suggère donc de poursuivre le suivi, et d'approfondir le parcours d'intégration professionnelle en fonction des projets à court, moyen et long termes et des ambitions exprimées lors des entretiens. La recherche révèle que les services conventionnels (Emploi-Québec, Perspective Carrière, etc.) ne répondent pas entièrement, ou de manière satisfaisante, à l'intégration des personnes immigrantes en milieu professionnel.

En 2013, il ressort des entrevues avec 93 participants (sur 159 finissants) que les besoins des répondants sont très variés, et qu'ils changent avec le temps. Les ressources qui semblaient être pertinentes il y a quelques mois seulement auparavant ne le sont plus nécessairement. Un plus grand sentiment d'indépendance envers les institutions d'accueil et une plus grande confiance (notamment linguistique) semblent émerger au fur et à mesure que les personnes immigrantes acquièrent de l'expérience (professionnelle ou scolaire) et que leurs projets se précisent. Néanmoins, les projets professionnels ne sont pas encore réalisés et les besoins sont nombreux. Dans ce contexte, la principale recommandation du rapport vise la création d'un site Internet où toute l'information nécessaire variée et complète concernant l'intégration post-francisation professionnelle serait disponible, et ce, peu importe le nombre de mois passés après avoir fini les cours.

De plus, le rapport de 2013 sur les finissants de 2012 était accompagné d'un cadre de référence d'accueil et de soutien à l'intégration. Présenté comme un guide d'accompagnement des personnes immigrantes dans leur parcours d'intégration (avant, pendant et après la formation en francisation), le guide comprend :

1. Une carte des services disponibles et utilisés par les personnes immigrantes après la francisation et les besoins en termes de services et de compétences à acquérir.
2. Sous forme de courts récits, les expériences post-francisation de tous les participants sont groupées en deux cheminements types tirés des choix professionnels les plus récurrents : le retour aux études et la recherche d'un emploi.

Le suivi de 2014 a permis de rejoindre 82 personnes immigrantes sur 175 finissants. Les données sont en cours d'analyse.

3. Le site web

Le site web Parcours-integration.ca, qui sera mis en ligne sous peu, a été produit à partir de ce cadre de référence de 2013. Il offrira une quarantaine de courts témoignages, une liste de ressources et de liens et des activités pédagogiques. Le site web présente plusieurs avantages, notamment en comparaison avec une ligne téléphonique d'aide ou une formation annuelle post-francisation. Internet est déjà l'outil privilégié par les personnes immigrantes pour leur recherche d'emploi. Il peut être consulté en tout temps, un avantage non négligeable considérant les horaires atypiques de travail et de formation des personnes immigrantes après la francisation. De plus, un site web n'engage que la capacité de lecture en français, une compétence linguistique avec laquelle les répondants sont très à l'aise.

Dans son format actuel, le site web fait émerger les besoins et les expériences des personnes immigrantes elles-mêmes, et présente les ressources déployées en dehors des services conventionnels. Il permet donc un échange et un partage de stratégies à mettre en place pour trouver un emploi - stratégies basées sur les expériences individuelles - à la façon d'un réseau, encore inexistant pour les personnes immigrantes. De plus, le site engage plusieurs participants (les ordres professionnels sont un bon exemple), et met en valeur les ressources de la région de Laval plus particulièrement (secteur d'emploi, institutions scolaires, etc.). Les partenaires tels que les institutions scolaires de Laval pourront par exemple y annoncer les périodes d'inscription aux cours de français ou à d'autres programmes de formation, permettant ainsi de souligner leur offre atypique (cours commençant hors des saisons de pointe, horaires variés, etc.) et de rejoindre une plus grande clientèle. Finalement, le site pourra également devenir un espace de partage d'informations plus informelles (exemples de parcours, forums, etc.) sur les expériences vécues et les ressources disponibles.

Conclusion

La brève présentation de l'offre de francisation à Laval et des recherches et études menées par le Collège Montmorency en collaboration avec ses partenaires scolaires a offert une première lecture des analyses possibles et émergentes de la situation actuelle dans la région de Laval.

Voulant suivre les recommandations issues de ces démarches de recherches, un site web a été élaboré et sera mis en ligne prochainement. Ce site web servira à la fois d'outil pédagogique et de référence pour les intervenants en francisation. Ceux-ci auront accès à une dizaine d'activités pédagogiques élaborées à partir des témoignages sur le site par des professeurs de francisation du Collège Montmorency.

L'originalité de cet outil web se loge notamment dans la présentation des témoignages ; il devient une plateforme d'échange et d'apprentissage intéressante où la variété des parcours est documentée et accessible à d'autres personnes qui sont dans l'amorce ou dans la poursuite d'un cheminement similaire. Les témoignages donnent une voix aux personnes immigrantes qui illustrent les multiples manières d'atteindre des objectifs d'intégration sociale, économique et culturelle.

Dans un contexte d'uniformisation des outils de la francisation, le Collège Montmorency souhaite poursuivre, de façon interactive, la documentation et l'apprentissage quant aux cheminements et parcours d'intégration des personnes immigrantes après la francisation. Cet outil web, issu des recherches passées, pourra contribuer aux apprentissages et à l'identification des pistes de réflexion à partir des expériences des

personnes ayant vécu un parcours d'intégration unique. L'objectif ultime étant de contribuer à la recherche et au développement d'outils qui sont à la fois utiles aux intervenants et aux personnes qui cherchent des points de repères pour entamer leurs recherches et poursuivre leur intégration, le site web sera mis à jour régulièrement et pourra être révisé, amélioré et bonifié selon les besoins. Un lancement officiel sera annoncé dans les prochaines semaines.

Références

Commission scolaire de Laval et Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (2012). Situation de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au terme de leur formation. Projet conjoint Collège Montmorency, Rapport final présenté à la CRÉ-Éducation, Laval.

Commission scolaire de Laval et Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (2013). Situation de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au terme de leur formation en francisation et cadre de référence visant une plus grande intégration des personnes immigrantes en fonction de leurs besoins. Projet conjoint Collège Montmorency, Rapport final présenté à la CRÉ-Éducation, Laval.

Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2011). Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. Direction des affaires publiques et des communications,

Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2011). Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec. Direction des affaires publiques et des communications.

Compte-rendu des discussions

Amany Fouad Salib

Personnes ressources : Linda Benedetto, conseillère pédagogique, Service de la formation continue, Collège Montmorency ; Nathalie Boucher, Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société ; Leila Faraj, conseillère pédagogique et chargée de projets internationaux, Collège Montmorency (Les trois personnes forment une équipe).

L'offre de la francisation à Laval

Le programme de francisation a été mis en place depuis une quinzaine d'années. Au Québec, il y a quinze collèges et deux universités qui offrent le programme de francisation. À Laval, trois ministères s'occupent de la francisation : le Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI); le Ministère de l'Éducation par l'entremise des deux commissions scolaires : de Laval et de Sir-Wilfrid-Laurier et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité par l'entremise d'Emploi Québec qui offre aussi la francisation orientée vers l'intégration en emploi. (cf. les détails dans le texte, *supra*)

Quant aux défis qui font face aux établissements d'enseignement, ils sont essentiellement liés au programme enseigné. Les trois ministères offrent trois programmes distincts et disposent de trois différentes échelles de compétences à noter que le programme d'Emploi Québec est un programme sur mesure, le fait qui crée un « univers chaotique de compétences », explique-t-elle.

La solution envisagée est un cadre de référence commun pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation du français pour les personnes immigrantes. Ce cadre de référence entre en vigueur en février 2015 ; il s'agit d'une seule échelle de compétence unifiée au Québec et d'un programme cadre commun utilisé dorénavant dans les deux ministères (le Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et le Ministère de l'Éducation). Le programme cadre est une approche communicative par compétences. Cette approche est composée de quatre compétences langagières (orales et écrites), de huit domaines de vie et de thèmes de communication et couvre 240 intentions de communication sur 33 semaines, au rythme de trois cours, de 11 semaines chacun. Dans cette approche, l'évaluation se fera sur la base de la distinction entre la compréhension et la production tandis qu'auparavant l'évaluation tenait compte de l'interaction orale uniquement. La structure de l'échelle est composée de trois stades (débutant; intermédiaire et avancé) avec 12 niveaux de compétence, tel qu'indiqué dans les figures suivantes :

Cependant, un obstacle perdure : le programme permet aux étudiants d'atteindre le niveau intermédiaire 6, alors que le niveau d'intégration en vue des études universitaires, collégiales ou bien pour intégrer le marché du travail, est au moins le niveau 8. Afin de remédier à cette carence, le ministère entend insérer un 4^e cours.

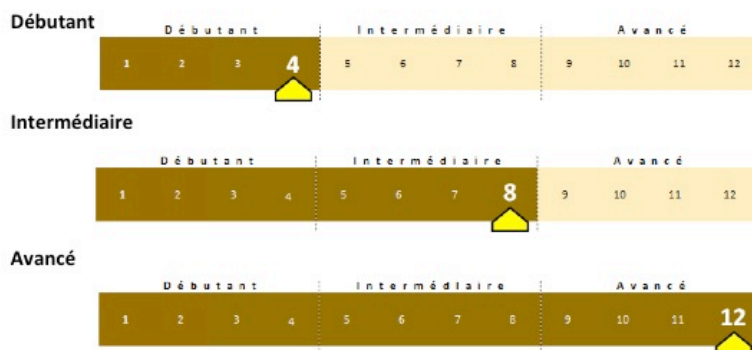


Programme-cadre – Français langue d'intégration

VOLET LINGUISTIQUE		
4 compétences langagières		
<ul style="list-style-type: none"> Compréhension orale Production orale 	<ul style="list-style-type: none"> Compréhension écrite Production écrite 	
Manifestations : Lien avec les indicateurs de l'échelle		
8 domaines de vie		
<ul style="list-style-type: none"> Consommation et services Éducation Habitation Médias 	<ul style="list-style-type: none"> Santé Transport et déplacement Travail Vie personnelle 	
Situations pour chacun des domaines		
Exemples : Éducation : En salle de classe Santé : À la clinique médicale		
3 composantes		
Communication en situation Intentions de communication <i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> Donner des informations Décrire Raconter Etc. 	Structure d'un message Types de discours <i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> Informatif Descriptif Narratif Argumentatif Etc. 	Ressources linguistiques en situation Vocabulaire Grammaire <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle grammaire Grammaire de l'oral Grammaire de l'écrit Stratégies Phonétique Grapho-phonétique
Repères socioculturels <ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques 	Cohérence et cohésion	



Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes



Sur un autre plan, un suivi post-francisation des personnes immigrantes a été mis en place. À la demande du collègue de Montmorency, l'équipe a entrepris une enquête auprès des personnes ayant suivi la francisation dans la région de Laval depuis 2009 dans le but d'évaluer leur intégration après la francisation. L'équipe qui a entrepris le suivi est composée de personnes appartenant au Collège, à la Commission scolaire et œuvrant dans le domaine de la recherche scientifique.

Les faits saillants et les obstacles mis en relief:

La recherche révèle surtout que les personnes immigrantes arrivent avec des espérances et des projets qu'elles ont déjà commencés si bien qu'elles arrivent des fois en étant déjà inscrites aux programmes d'université.

Le transfert de compétences et de connaissances est hypothétique : les immigrant-es comptent sur les réseaux familiaux et communautaires pour recevoir et transmettre les renseignements et ceci influe sur leurs choix. Ce phénomène expliquerait la diffusion du conseil prédominant : « Faire des études raccourcit le chemin en vue d'un emploi ».

La recherche met en relief une carence : le manque de communication de ces réseaux avec les nouveaux arrivants pour partager l'expérience.

Habituellement, les ressources conventionnelles offertes par les organismes tels qu'Emploi Québec (perspectives carrières par exemple) ne satisfont pas aux projets à mettre en place et les immigrant-es ont souvent recours à des ressources alternatives selon différents critères sociodémographiques (sexe, milieu professionnel, niveau de scolarité, etc).

En général, les immigrant-es manquent d'emploi et se dirigent vers les études.

D'après les constats déduits de cette enquête, les défis se sont cristallisés autour de qui suit :

- Les stratégies adoptées par les personnes immigrantes et les ressources alternatives auxquelles elles ont recours dans le but de choisir un parcours professionnel.
- Les moyens de partager et de diffuser l'expérience vécue.
- Les façons d'améliorer les compétences langagières au travail, en vue de l'intégration.
- La nécessité de dresser un bilan quinquennal post-francisation, qui permettrait un meilleur suivi de l'évolution du processus de francisation et d'intégration au marché du travail.

La solution issue des résultats du suivi post-francisation était de mettre en place un outil web. Ce site internet accessible en tout temps pour acquérir l'information, montre le parcours de la clientèle immigrante dans le but de rendre la planification plus concrète à partir de témoignages vécus.

Dans sa présentation, Leila Faraj, conseillère pédagogique et chargée de projets internationaux au Collège Montmorency, a abordé en détail le site internet en construction : www.parcours-integration.ca pour partager les ressources et les expériences d'intégration avec le plus grand nombre d'utilisateurs. Cet outil web, conçu pour la clientèle immigrante allophone désirent améliorer sa connaissance du français, présente une quarantaine de parcours anonymes de personnes immigrantes¹⁸, en identifiant les ressources auxquelles

¹⁸ Le document complet compte 79 témoignages, il sera disponible sur le site, dans la section *Publications*.

elles ont eu recours, et en relatant le chemin suivi pour parvenir à l'un ou l'autre des deux cheminements types :

- Le retour aux études.
- La recherche d'emploi.

Les parcours présentés dans le site sont choisis sur la base de leur représentativité et de leur originalité. Le site est construit de manière à créer un réseau virtuel à partir de témoignages qui relèvent de cheminements représentatifs pour la comptabilité des parcours par rapport à chaque profession (« qu'est-ce que les gens ont allé chercher dans leur parcours »). Afin de dynamiser la recherche d'emploi, le site est réparti par domaines de compétence et de profession (d'origine et actuels) et inclut très concrètement les étapes franchies. Le site fait état d'une liste de ressources déployées et de liens proposés par les personnes immigrantes « issus et énoncés par les personnes elles-mêmes à un moment précis de leur parcours ».

Le site web est construit afin d'être utilisé comme outil de formation pendant la francisation. Cet outil offre la possibilité de téléchargement et consacre un espace d'interaction avec des experts en francisation et en intégration. Il permet un accès à l'enseignement développé par les enseignants et les animateurs et inclut une série d'activités pédagogiques développées à partir des témoignages pour maximiser le profit des informations présentées. Dans le cadre de l'espace interactif d'échanges, ce site aide également les moniteurs, leur offrant la possibilité d'enregistrer leurs profils et d'échanger avec les autres professeurs tout en acquérant des outils pédagogiques riches et diversifiés.

De même, le site met en relief une section Publications des partenaires du milieu au Québec (universités, collèges et organismes) pour diffuser les études pertinentes et partager les défis et les expériences.

Pour plus de clarification, un documentaire de 15 minutes a été réalisé par deux étudiants au collège Montmorency en collaboration avec le département. Il présente le témoignage de trois personnes ayant suivi un parcours d'intégration (une personne qui travaille à la cafétéria, un étudiant et un professeur de chimie).

À la suite des présentations, une période de questions et de commentaires s'est ouverte. Globalement, toutes les personnes qui ont demandé la parole ont salué l'initiative de l'Échelle d'évaluation et de l'outil web. Partant de son expérience, une dame qui travaille à Emploi Québec a surtout mis en relief l'importance de l'initiative d'uniformisation des critères d'équivalence qu'elle a qualifiée d'« outil pratique » du fait que, jusqu'à présent, et vu la multiplicité des échelles d'évaluation, elle éprouvait de la difficulté à arrimer le niveau du français présenté par rapport à une normativité unique.

Louis Rousseau, professeur associé, Département des sciences des religions, UQAM et animateur de l'atelier a commencé par poser une question sur la technique et le genre littéraire choisis pour le site web (sous forme de témoignages de parcours) alors que pédagogiquement c'est le mode « information » qui sert en général à présenter le contenu. Selon Mme Faraj, le raisonnement justificatif de ce mode « littéraire » découle du désir d'amener les témoignages des personnes immigrantes à l'avant-scène et de donner la voix à ceux qui ont suivi le parcours et ont vécu les expériences pour présenter leur démarche. Le choix a été d'aller au-delà du *texto* pour être plus compréhensible par les personnes qui consultent le site. De même, les expériences présentées s'inscrivent dans le cadre « bricolage », entre les ressources conventionnelles et les outils complémentaires originaux. C'est la formule gagnante qui démontre l'hétérogénéité des parcours et

des ressources déployées à partir de données réalistes. En somme, l'objectif est de donner un modèle de créativité tant sur le fond que sur la forme.

Un responsable au sein du centre communautaire Entraide Pont-Viau, partenaire à Laval du Ministère de l'Immigration (issu lui-même de l'immigration) estime que la société québécoise est une société accueillante en général. Il souligne cependant que le processus d'intégration est bidirectionnel et réciproque, et qu'il ne doit pas être imposé uniquement aux immigrants. Il faut prendre en considération aussi que l'environnement est parfois indirectement hostile. Il n'est pas nécessaire de répéter « rentrez chez vous! » pour exprimer une hostilité à l'immigration : le comportement adopté peut amener à la discrimination. Cela dit, la société d'accueil doit, de son côté, déployer des efforts concrets.

Pour sa part, Mme Boucher s'est questionnée sur l'utilité envisagée du site web, se demandant s'il sera vraiment utilisé. Les réponses étaient affirmatives et positives. Ce site pourrait profiter aux employeurs pour être au courant du parcours des employés, de même au niveau d'une micro diffusion aux institutions de francisation à Laval.

Une enseignante de francisation a apprécié l'idée de présenter des témoignages à partir d'expériences réelles vécues parce que « souvent l'entourage et la communauté donnent des informations erronées qui peuvent déboussoler et n'ont rien à voir avec la réalité », dit-elle. Elle espère que l'Échelle unique servira également aux étudiants qui éprouvent de la difficulté à faire reconnaître leurs bulletins et que cette échelle sera utile également pour les tests de langue pour la Citoyenneté. Mme Benedetto a attiré son attention sur le fait que les immigrant-es au Québec sont censé-es passer un TCF-Québec (Test de connaissance du français exigé) alors que les conjoints ne sont pas obligés d'atteindre ce niveau.

Une intervenante du centre communautaire Val-Martin a soulevé la difficulté d'entreprendre des cours de francisation à temps plein pour les mères sans service de garderie pour les enfants. Elle a mentionné que ce problème a été exposé à table à l'étape préparatoire du colloque : « l'enjeu revient, même si ce n'est pas notre mandat, mais il faut chercher une solution ». (Cf. l'atelier sur les femmes immigrantes, supra.)

Dans sa réponse, Mme Benedetto a fait observer que dans le temps il y avait une liste d'attente pour la francisation et que depuis deux ans l'attente est d'environ 1 mois pour commencer. Ceci crée un obstacle : les personnes immigrantes commencent les cours de francisation tandis qu'elles ne sont pas prêtes à cause des démarches d'installation en cours (carte d'assurance maladie, permis de conduire, etc.). Certaines personnes assistaient aux cours parfois avec leurs enfants et sont obligées d'abandonner au bout de quelques semaines.

La solution est souvent de s'inscrire à des cours à temps partiel. À Laval, le Carrefour d'Intercultures de Laval, l'Entraide Pont-Viau et le Centre communautaire Petit-Espoir offrent des cours de francisation à temps partiel. Cependant, le problème que le MIDI essaie de résoudre est qu'il y a deux calendriers de sessions créant un décalage entre les deux rythmes de francisation. Mme Boucher a ajouté que certains parcours types exposés via le site web font état d'éléments qui ressortent de ces cheminements et de certaines solutions proposées par les personnes immigrantes à partir de leur vécu.

Une coordinatrice au Centre communautaire Petit-Espoir affirme l'importance du programme de francisation à temps partiel pour plusieurs raisons familiales en prenant en considération « les rôles distincts homme/femme », précise-t-elle. Elle soulève la question du financement du transport ; si le MIDI finance le transport pour le programme à temps complet, il est souhaitable qu'il puisse financer le transport

des personnes inscrites à temps partiel, surtout pour la clientèle la plus vulnérable. À cet égard, une solution évoquée consiste de suivre les cours de francisation dans des milieux ayant des services de garde et des CPE (privés ou subventionnés).

Une enseignante de francisation a relevé un problème fréquent dans le cheminement-type de francisation, mentionnant que l'accès rapide à l'emploi a pour effet d'être un obstacle au perfectionnement de la langue. La suggestion qu'elle propose est de perfectionner la langue avant de commencer à chercher un emploi.

Récapitulatif, Mme Benedetto a mis en relief les défis suivants :

Il existe une très grande baisse de demande de cours à temps complet parce que les personnes immigrantes cherchent du travail et préfèrent suivre des cours le soir.

Il existe une contrainte pour considérer qu'une personne étudie à temps complet : 30 heures par semaine sont exigées à présent, tandis qu'auparavant il s'agissait de 20 heures (de 9 h à 13 h), ce qui permettait aux personnes qui suivaient les cours de francisation de se libérer l'après-midi. Quant aux cours à temps partiel, ils sont structurés autour du même programme et de la même échelle de niveaux sauf que les cours sont répartis sur 11 semaines et que le contenu est un peu différent (99 heures, au rythme de deux, quatre, six et neuf heures par semaine). Le programme est plus long mais aboutit au même résultat.

Le ministère demande le niveau 7 pour intégrer le niveau professionnel (il est à noter que les personnes immigrantes arrivent avec le niveau intermédiaire alors que le conjoint peut en est dispensé). À ce stade, même les parents ayant terminé les cours de francisation vivent un choc surtout quand l'enfant entre à l'école. Pour résoudre ce problème, la Commission scolaire à Laval a mis en place un projet d'accompagnement des parents ayant des enfants au primaire, notamment pour la communication dans le milieu scolaire¹⁹.

Un autre problème touche à l'évaluation : le programme est conçu de sorte que le professeur-évaluateur, si qualifié qu'il soit, ne puisse pas évaluer au-delà du niveau 6. Dans le bilan de compétences, le nouveau programme de MIDI pourrait permettre de franchir cette limite dans le programme à temps partiel.

Sur un autre plan, une intervenante à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a précisé que la francisation constitue un niveau de base et que le niveau 9 constitue le pont entre la langue seconde et la langue maternelle, et qu'il soit en lien avec l'employabilité. Une autre enseignante a renchéri en évoquant les limites de la francisation et signale un autre problème éventuel. Après la francisation, la personne immigrante peut être exposée à choc professionnel surtout lorsque cette personne intègre le marché du travail avec le niveau 6 qui s'avère non suffisant. Il faut tenir compte des facteurs sociodémographiques en notant que le niveau de francisation requis pour une femme de ménage, par exemple, diffère de celui demandé pour un agent comptable. Mme Benedetto souligne qu'Emploi Québec finance, dans certains cas, des programmes de perfectionnement et des cours d'appoint sur mesure pour mieux outiller la personne dans le cas d'un changement de carrière; ceci n'est cependant pas un cas fréquent.

Comme réponse à une question sur la possibilité d'ajouter des parcours au site web, Mme Faraj a confirmé cette possibilité dans le cadre de la section interactive, expliquant que les intervenants qui souhaitent entrer

¹⁹ Cette information est pertinente pour les défis relevés dans l'atelier sur l'école lavalloise dans le sens de la communication entre les parents et le milieu scolaire.

comme usagers sont censés soumettre des témoignages supplémentaires (ce sera via l'onglet : Contactez-nous). Le site sera mis à jour périodiquement.

Une dame ayant suivi la francisation et qui a changé de parcours entre la francisation et le travail, a posé une question sur la méthode à suivre pour les personnes qui n'ont pas le même alphabet (le chinois, l'arabe, etc.). Dans sa réponse, Mme Benedetto a expliqué qu'au départ, le professeur enseigne le français parlé; il initie les étudiants ensuite à l'écriture. Une enseignante ajoute qu'il y aura des clips vidéo et d'autres supports pédagogiques et que le matériel produit par le ministère de l'Immigration tient compte de la diversité des cultures des usagers.

Une chercheuse a posé une question sur le perfectionnement de l'accent québécois : est ce qu'il y a des centres qui enseignent l'accent québécois à ceux qui maîtrisent le français avec un accent parisien ou arabe ou autre ? Mme Benedetto s'est référée à un programme unique qui se donne à l'UQAM. Un Québécois « de souche » a souligné l'importance de cette question et a rapporté une situation où il s'est trouvé traducteur entre un français acadien et parisien !

À titre de conclusion, M. Louis Rousseau, l'animateur de l'atelier, a félicité l'équipe de francisation de l'élaboration de l'échelle et de l'outil web : « Souvent on a le programme sans l'accompagner d'une recherche savante [...] ; pour la progression de ce genre d'expérimentation pédagogique, au fond, c'est lié à la formation, un accompagnement en parallèle du processus de la construction ce qui fait en sorte que vous ayez rapidement à suivre les transformations de la société ».

Ce qui s'avère être le cas avec ce programme, ce suivi post francisation et cet outil web.

Liste des conférenciers, conférencières et personnes-ressources

Conférences plénières

Micheline Labelle, *Professeure émérite, département de sociologie, UQAM. Fondatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté et Titulaire (2008-2014)*

Carole Charvet, *Démographe (Ph.D.), Attachée à la direction, Carrefour d'Intercultures de Laval*

Kamel Béji, *Professeur agrégé, Université Laval*

Personnes-ressources dans les ateliers :

Marie-Eve Amyot, *Conseillère en emploi, Dimension Travail*

Linda Benedetto, *Conseillère pédagogique, Service de la Formation continue, Collège Montmorency*

Mylène Bigaouette, *Agente de recherche et de développement, Table de concertation de Laval en condition féminine*

Nathalie Boucher, *Chercheure, Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société*

Carole Chavret, *Attachée à la direction, Carrefour d'Intercultures de Laval*

Pascual Delgado, *Agent de développement, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS)*

Marlène Dessources, *Conseillère en concertation SPVM*

Leila Faraj, *Conseillère pédagogique et Chargée de projets internationaux, Collège Montmorency*

Roxana Ovezea, *Conseillère socioprofessionnelle, Carrefour d'Intercultures de Laval*

Maria Elena Pinto, *Conseillère à l'accueil et à l'intégration des immigrants, Carrefour d'Intercultures de Laval*

Marie-Claire Rufagari, *Coordonnatrice Volet Formation, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrante (TCRI)*

Nayiri Tavlian, *Conseillère en relations interculturelles et chargée de cours à l'Université de Montréal*

Zahia Yahmi, *Conseillère pédagogique, Accueil et francisation, Commission scolaire de Laval*

Transcription des ateliers

Amany Fouad Salib, *Maître de conférences (Ph.D.) (1998-2011, Université Ain Shams, Le Caire) et chercheure associée, CRIEC*

Mélanie Beauregard, *Assistante de recherche, CRIEC*

Walter-Olivier Rottmann-Aubé, *Assistant de recherche, CRIEC*

Liste des organismes participants

Les participant-es du colloque provenaient des organismes suivants :

ACEF de l'Ile-Jésus
Carrefour d'Intercultures de Laval
CDC Vimont
Centre Afrika
Centre communautaire Val-Martin
Centre d'éducation des adultes de Laval
Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre Jeunesse Laval
Centre L'Impulsion, Commission scolaire de Laval
Centre local d'emploi de Chomedey
Clinique des réfugiés du CSSS -Laval
CLSC du Ruisseau Papineau
CLSC Ruisseau-Papineau du CSSSL
Collège Montmorency
Comité de la Valorisation de la Paternité de Laval
Commission scolaire de Laval
Conférence régionale des élus (CRE) de Montréal
CPE Le Marmot qui rit
CPE Rosamie 2
CSSS de Laval / CLSC du Marigot
École secondaire Mont-de-La Salle
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
L'Appui
L'Îlot, Prévention suicide Laval
Le Petit Chomedey
M'iles Lieux en Forme
Maison de Quartier de Fabreville
Maison L'Esther
Maison Le Prélude
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
Projet OCF-Paternité
PROMIS
Regroupement Forme ta vie, secteur ouest de Laval
Relais Communautaire de Laval
Repère
Revitalisation urbaine intégrée - Chomedey
Revitalisation urbaine intégrée - Pont-Viau
Service d'allocation et d'analyse sociale, Centraide du Grand Montréal
Service de police de Laval
Sida-Vie Laval
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
Table Gang de rue Laval
Vie-va formation
VizAxion